



©Céline Ragonneau



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

VILLE DE DIJON

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

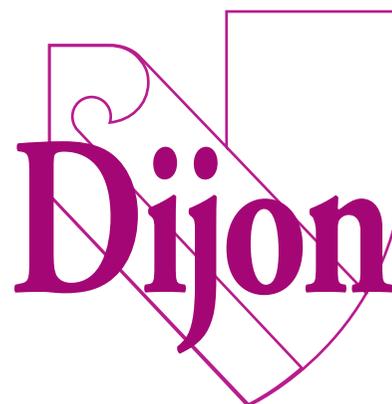
2018



©Céline Ragonneau



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ÉDITO



CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE

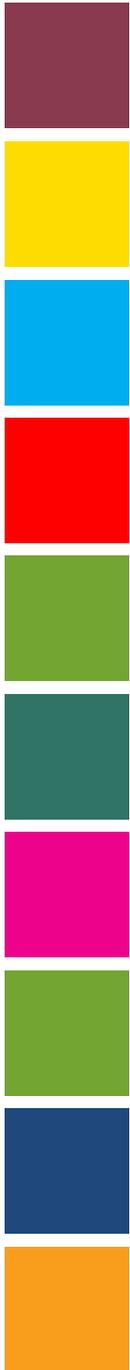
Par **François Rebsamen**

Maire de Dijon
Président de Dijon métropole
Ancien ministre

Nous portons une ambition : faire de Dijon une référence écologique en France. Cette volonté est née d'une double prise de conscience : notre planète est en danger, et c'est au niveau local que chacun(e) d'entre nous peut agir, doit agir. Sur le territoire de proximité que constitue la cité, le devoir des collectivités locales – ville de Dijon et Dijon métropole – est de montrer l'exemple.

C'est pourquoi nous avons investi dans des transports publics propres – tramways, bus hybrides, navettes électriques. C'est pourquoi nous avons engagé la construction d'écoquartiers, une dizaine au total à Dijon, exemplaires dans leur urbanisme et leur architecture. C'est pourquoi nous agissons pour préserver et développer la biodiversité. C'est pourquoi nous piétonnisons le cœur de ville et nous misons sur les modes de déplacement doux comme le vélo. L'ensemble de notre action politique est traversé par cette volonté de conduire, pour Dijon et ses habitants, une stratégie globale et cohérente de développement durable. Mais l'écologie urbaine n'est rien sans l'engagement des citoyens : invités à participer activement à la propreté de la ville, les habitants peuvent adopter un pied d'arbre, contribuer à l'enrichissement de nos connaissances dans le cadre des sciences participatives, opter pour des modes de déplacement vertueux, au quotidien. À la clé : une qualité de vie encore meilleure et un positionnement de ville exemplaire, qui nous conduit aujourd'hui à être candidat au titre de « capitale écologique européenne » à l'horizon 2021. Déjà, les résultats de notre engagement collectif sont visibles : un rapport de l'Institut national de veille sanitaire révèle par exemple que Dijon est la seule grande ville française dont la qualité de l'air est conforme aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Ce rapport vous présente l'ensemble des actions et le bilan chiffré de la ville de Dijon dans tous les champs du « développement durable ». Je vous en souhaite bonne lecture.





© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Stéphanie Modde

Adjointe au Maire
Déléguée à l'Écologie Urbaine
et au cadre de vie
Conseillère de Dijon Métropole
Déléguée aux questions
relatives à la biodiversité



Dijon, référence écologique, poursuit tout le travail effectué depuis 2001 en faveur du développement durable. La ville montre sa capacité à s'adapter aux bouleversements climatiques pour le bien-être de sa population : au travers de politiques énergétique, agricole et alimentaire, grâce au développement des modes de déplacement doux, d'actions en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'air ou avec la construction d'écoquartiers de plus en plus nombreux.

La réponse aux défis environnementaux est un levier pour satisfaire les besoins sociaux, améliorer la qualité de vie et la santé de nos concitoyens. Ainsi, avec 24 % de produits biologiques dans la restauration scolaire, Dijon permet à tous les enfants qui la fréquentent de se nourrir plus sainement. La finalisation de la piétonnisation du centre-ville, les 400 ha d'espaces verts labellisés éco-jardin et le plan biodiversité contribuent à la qualité de l'air que nous respirons et à l'amélioration du cadre de vie.

Avec la tarification sociale et progressive de l'eau, où les 50 premiers m³ sont gratuits pour les personnes les plus modestes et le dispositif « Bien vivre dans son logement » qui accompagne ces mêmes personnes pour réduire leur consommation d'énergie et d'eau, la Ville préserve à la fois les ressources et le pouvoir d'achat.

SOMMAIRE



09 Présentation
de la collectivité

10 Modalités de
réalisation
du rapport
développement
durable

11 Choix
des pictogrammes

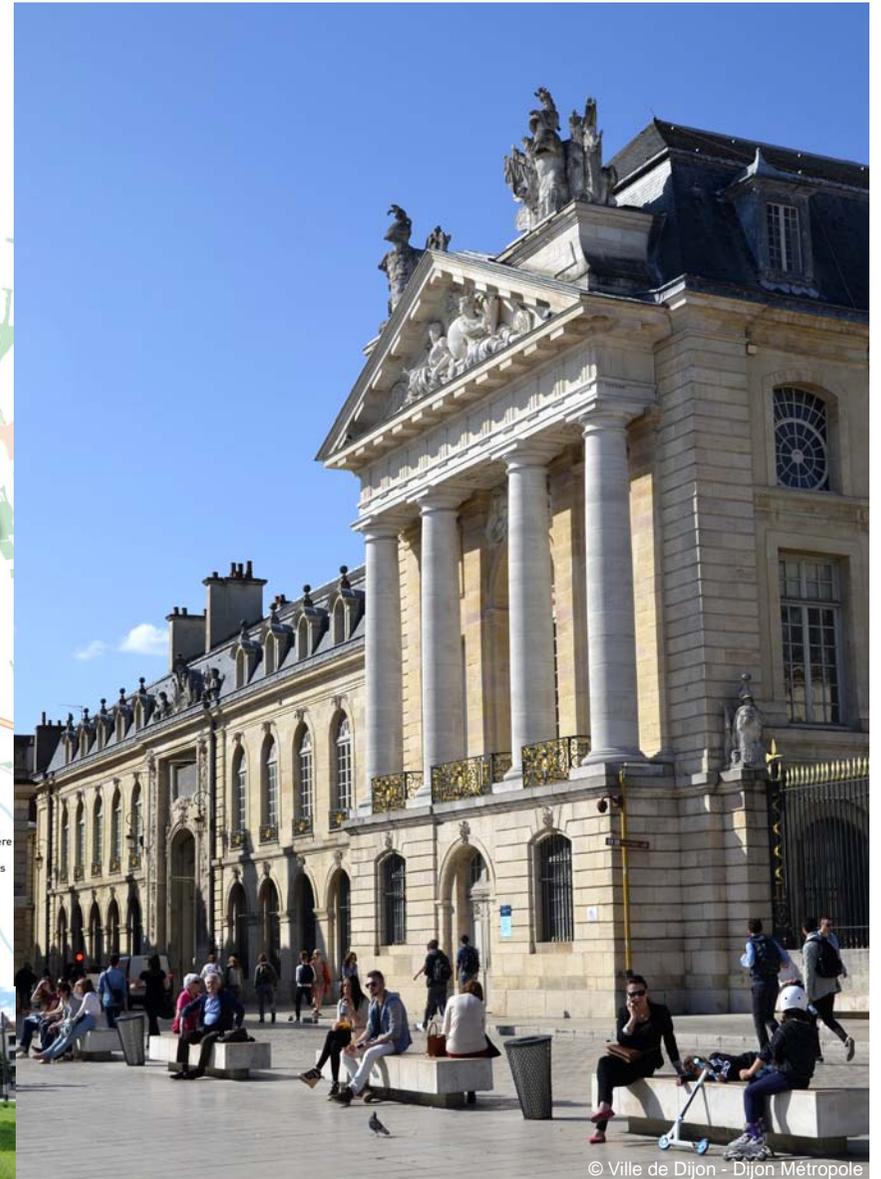
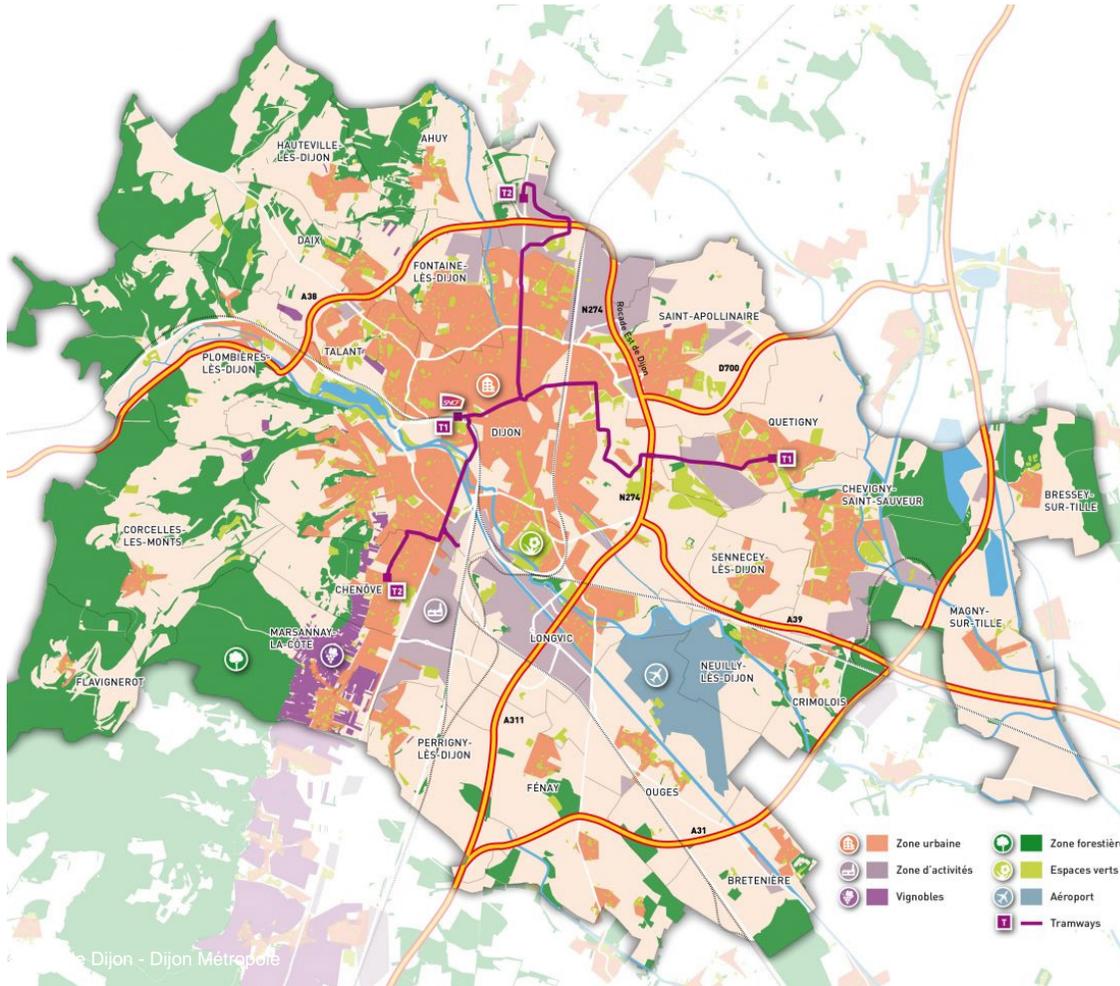
13 Finalité 1
Lutte contre le changement climatique

41 Finalité 2
*Préservation de la biodiversité, des milieux
et des ressources*

67 Finalité 3
Épanouissement de tous les êtres humains

83 Finalité 4
*Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et les générations*

99 Finalité 5
*Dynamique de développement suivant des modes
de production et de consommation responsables*



Dynamisme et haute qualité de vie

La ville de Dijon, qui compte près de 160.000 habitants, est, au cœur d'une métropole de plus de 257.000 habitants, la capitale de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Elle accueille la plupart des équipements et des services qui lui permettent de jouer pleinement son rôle de centralité : une gare TGV qui accueille plus de 20.000 passagers par jour, une université dont les effectifs ne cessent de croître (plus de 30.000 étudiants), un centre hospitalier universitaire qui se positionne parmi les 15 meilleurs de France, un parc des congrès et des expositions, une offre commerciale diversifiée, des équipements culturels et sportifs de premier plan, des quartiers d'affaires et des zones d'activités économiques en développement...

Ville d'art et d'histoire, Dijon renferme un cœur historique inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des Climats du vignoble de Bourgogne. Ce secteur sauvegardé s'étend sur environ 100 hectares, ce qui en fait l'un des plus vastes de France. Il attire une clientèle touristique internationale croissante, séduite par un patrimoine bien entretenu (palais des ducs et des Etats de Bourgogne, hôtels particuliers, églises, neuf musées et centres d'art...) et par ses atouts gastronomiques et viticoles (restaurants dont plusieurs étoilés, bars à vins, cavistes...). La piétonisation des principales artères commerçantes du cœur de ville, notamment de l'emblématique place de la Libération, a permis d'améliorer la qualité de vie des chalands et des touristes. Elle est l'un des facteurs explicatifs de la relative bonne santé du commerce en centre-ville, qui affiche l'un des « taux de vacance » (ratio de cellules vides) les plus faibles de France. La métamorphose du musée des Beaux-Arts, qui sera achevée en 2019, constitue l'un des chantiers majeurs actuellement engagés (60 millions d'euros pour les deux tranches). La présence d'un centre d'art contemporain d'envergure internationale signé de l'architecte japonais Shigeru Ban, Le Consortium, d'une salle de musiques amplifiées rénovée (La Vapeur), d'un Opéra reconnu d'intérêt national,

d'un Zénith (le troisième de France par sa capacité, avec 9000 places), mais aussi d'un centre dramatique national et d'un centre de création jeune public unique en son genre (La Minoterie), contribuent à faire de Dijon une incontestable capitale culturelle. La Cité internationale de la gastronomie et du vin, qui ouvrira en 2019, complètera l'offre culturelle d'une ville dont le parc hôtelier, anticipant la hausse de la fréquentation touristique, s'est fortement développé et amélioré ces dernières années.

Les aménagements urbains, en particulier la création d'une dizaine d'écoquartiers sur d'anciennes friches militaires, industrielles ou hospitalières, ont permis de faire augmenter la population sans réduire la qualité de vie des habitants. Dijon reste par exemple une ville verte, où de nouveaux parcs ont été créés (Arsenal, Hyacinthe-Vincent...) et où la biodiversité est, sous l'égide du Jardin des sciences, érigée en priorité. Ville à taille humaine, Dijon est appréciée à la fois pour sa qualité de vie et pour son dynamisme. Elle présente les atouts d'une grande ville, sans les inconvénients, toujours placée en haut de nombreux classements. La ville veille en particulier à maintenir un haut niveau de service public : elle a fortement augmenté le nombre de places d'accueil des tout-petits, a entrepris un ambitieux programme de rénovation de ses écoles, soutient activement la vie associative et les initiatives citoyennes, favorise l'accès à la culture pour tous, facilite la pratique sportive amateur... Dijon plage, le concert de rentrée, les aménagements cyclables, la préservation de vastes espaces naturels à l'ouest de la ville, les festivités de Noël, le brunch des halles et les nombreux festivals tout au long de l'année sont quelques-uns des atouts de Dijon, ville dynamique et douce à vivre.

MODALITÉ DE RÉALISATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. »

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une approche transversale entre les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le bilan des actions de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées

dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

Les élus référents ont été rencontrés afin de développer une stratégie générale quant à la réalisation du présent rapport. Une fiche signalétique a été envoyée à tous les services pour recenser les actions qui seront insérées dans le présent rapport. Les stratégies de chaque finalité ont été rédigées conjointement avec les directeurs de Pôles.

Le service écologie urbaine de Dijon a synthétisé les informations recueillies et a défini, conjointement avec les services, les indicateurs pertinents devant être insérés dans le présent rapport. Un comité de relecture (élus, directeurs de services, techniciens) a relu et apporté des corrections relatives au présent rapport.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

De plus, parce que les actions de la collectivité sont certes locales, elles s'inscrivent néanmoins dans une dimension globale.

C'est pourquoi il a été décidé de présenter les actions sous le prisme des 5 finalités du développement durable, et les 17 objectifs de développement durable (ODD) établis en 2015 (détaillés ci-après).

LES PICTOGRAMMES DES FINALITÉS ET DES OBJECTIFS

Les 5 finalités du rapport développement durable

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a élaboré un cadre de référence, pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21.

Ce cadre propose une grille de lecture autour de cinq éléments de méthode à mettre en œuvre et de cinq finalités auxquelles les actions et projets territoriaux de développement durable doivent contribuer autant que possible.



Lutte contre le changement climatique

1



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2



Épanouissement de tous les êtres humains

3



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5

Les 17 objectifs du développement durable





© Ville de Dijon-Dijon Métropole

*Lutte contre
le changement
climatique*



Finalité

1



INTRODUCTION

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous.

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

STRATÉGIE

En 2009, la Communauté d'Agglomération de Dijon métropole s'est fixée comme objectif de devenir une référence écologique. Elle s'engage, dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne, dont elle est lauréate, dans la réalisation volontaire d'un Plan Climat Energie Territorial exemplaire et d'une démarche de labellisation Cit'ergie (outil d'animation, de mise en œuvre, et d'évaluation du PCET).

Les objectifs du PCET sont les 3x20 à 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique,
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique

Avec un objectif de réduction de 381 teCO₂, Dijon Métropole l'a décliné par secteur de la manière suivante :

Réduction de :

- 40% d'émissions de GES dans l'habitat,
- 42% d'émissions de GES dans le tertiaire,
- 10% d'émissions de GES dans les déplacements des habitants,
- 21% d'émissions de GES dans le chauffage urbain,
- 14% d'émissions de GES dans les déchets,
- 10% d'émissions de GES dans les biens de consommation,
- 14% d'émissions de GES dans l'industrie,
- 14% d'émissions de GES dans l'agriculture.

Ces objectifs ont été déclinés dans le cadre des politiques mises en place par la métropole et sur lesquelles la collectivité peut directement agir :

Elle s'est donc fixée comme objectif de réduire les émissions de GES

produites par son activité de 20% ses émissions de GES, soit une réduction de près de 57 000 teCO₂ répartis de la manière suivante :

- 50% d'émissions de GES dans les Réseaux de chaleur existants
- 14% d'émissions de GES dans les Déchets
- 10% d'émissions de GES dans les Déplacements (TC, visiteurs, agents)
- 10% d'émissions de GES dans l'eau et l'assainissement
- 10% d'émissions de GES dans le patrimoine de la collectivité
- 10% d'émissions de GES dans les achats

Dijon métropole s'est aussi fixée des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique.

Ainsi il à la question : « Grand Dijon +3°C : comment améliorer le cadre de vie des Grand Dijonnais ? »

5 axes de travail ont été définis :

- Partager une culture commune de l'adaptation en sensibilisant les acteurs à cette thématique et en étant pédagogique ;
- Développer une dimension partenariale en associant les acteurs du territoire à la construction de la réflexion et des préconisations ;
- Articuler les différentes initiatives et intégrer les préconisations opérationnelles de manière cohérente avec les politiques publiques existantes ;
- Intégrer une dimension évolutive dans l'appropriation des enjeux (programme de travail défini annuellement sur des thématiques spécifiques) ;
- Valoriser les travaux en mutualisant les réflexions à d'autres projets et/ou territoires (retours d'expérience dans le cadre du réseau régional des Plans Energie Climat Territoriaux).





STRATÉGIE

En 2012 le PCET est délibéré par le conseil métropolitain.
En 2014, Dijon métropole reçoit le label Cit'ergie.
En 2015, Dijon métropole est retenue dans le cadre de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'environnement.

2018 : Dijon métropole, conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), réalise le bilan des actions de son PCET et s'engage dans un Plan Climat Air Energie Territorial dont l'objectif est la définition et la mise en œuvre d'une stratégie-énergie-climat cohérente et ambitieuse, compatible avec le SRADDET et prenant en compte le PLUIHD en cours d'élaboration cette même année.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 1

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE



17

Dijon métropole élargit son Plan Climat Énergie Territorial pour s'engager dans un Plan Climat Air Énergie Territorial

Dijon métropole, par son PCAET, souhaite s'impliquer de manière déterminée et déterminante ; durant la génération des PCET il a été démontré que :

- 70 % des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) se décideront et seront réalisées par le niveau local
- 15 % des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de la chaleur, notamment sur les réseaux de chaleur urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisation et d'organisation des transports.

Une collectivité a donc un rôle d'exemplarité ; elle doit être le moteur de changement pour son territoire et garante, dans la durée, des engagements pris.

Le PCAET, qui est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, concerne tous les secteurs d'activité ; il a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation), de lutter contre le changement climatique (avec pour principal levier d'action : l'énergie) et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique (volet biodiversité, transition agricole et alimentaire).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a élargi le périmètre des PCET en intégrant désormais

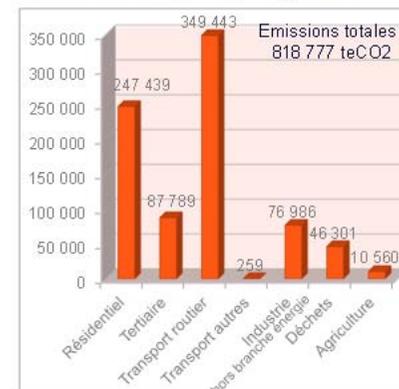
la réduction des sources de polluants atmosphériques (tels que les COV, NOx, et les particules fines qui ont un effet néfaste sur la santé) ; le changement climatique risquant d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique. Une différence cependant dans cette lutte, si les impacts des GES sont dits globaux, les polluants atmosphériques eux sont dits locaux.

Une étude environnementale doit également être réalisée tout au long de l'élaboration du PCAET afin de permettre d'aboutir à une optimisation d'un plan afin qu'il soit le moins dommageable pour l'environnement et l'aider à trouver des solutions de substitutions le cas échéant.

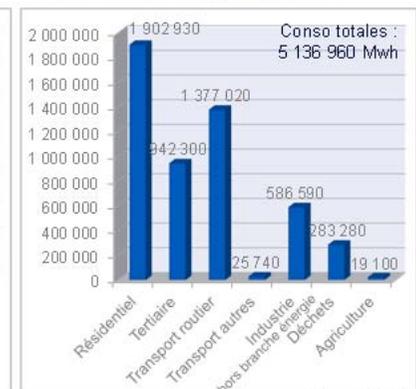
Un bilan-état des lieux des actions 2014 du PCET de Dijon métropole voté en 2012, en cours de réalisation, permet déjà d'aboutir à quelques résultats.

La définition d'objectifs ainsi qu'un programme d'actions du PCAET de Dijon métropole devraient voir le jour d'ici le début de l'année 2019 afin d'être soumis pour avis aux acteurs locaux et aux habitants, fin 2019, suivi d'un vote définitif début 2020.

EMISSIONS DE GES
PAR SECTEUR (en teqCO₂) - 2014



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES
PAR SECTEUR (Mwh) - 2014



Etat des lieux du PCET - 2014

- 16%
d'émission de GES
(objectif 2020 : - 20 %)

- 13%
de consommation d'énergie
(objectif 2020 : - 20 %)

+ 3,6%
d'EnR dans le mix énergétique
(avant raccords RCU
objectif 2020 : + 20 %)



AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

Entre 2010 et 2014, l'agglomération dijonnaise a vu ses consommations énergétiques diminuer de 16% et ses émissions de gaz à effet de serre de 13%. La métropole s'inscrit donc pleinement dans la trajectoire délibérée en 2011 de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, tout en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, Dijon métropole a voté en septembre 2018 son engagement dans la convention des Maires, et s'inscrit ainsi dans le cadre des nouveaux objectifs fixés par l'Union Européenne à l'horizon 2030, ainsi que dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui fixe des objectifs ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques :

- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, avec l'étape intermédiaire de 40% de réduction d'ici 2030 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% d'ici 2050, avec l'étape intermédiaire de réduire la consommation des énergies fossiles de 30% d'ici 2030 ;
- porter à 32% la consommation des énergies renouvelables en 2030.

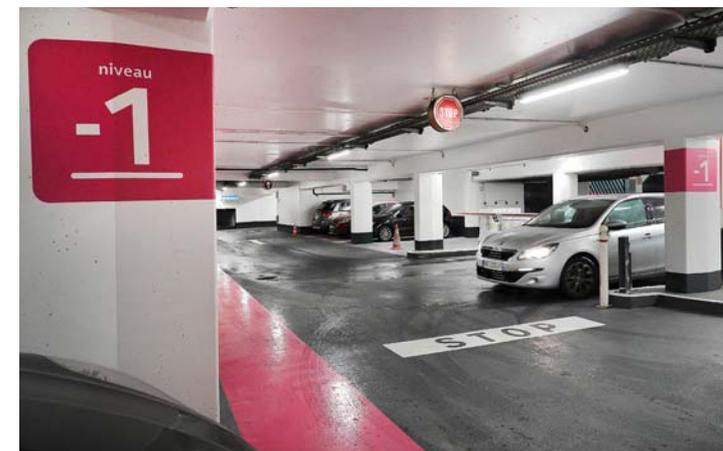
Parking en ouvrage, remplacement des réglottes d'éclairage en LED

Dans le cadre de la rénovation des parkings en ouvrage de Dijon : Remplacement des réglottes d'éclairage en LED. Pour rappel, les ampoules LED ne contiennent aucun matériau toxique et sont recyclables à 100%.

Dans cette première phase de travaux, les parkings en ouvrage concernés sont :

- Sainte Anne : 414 luminaires
- Condorcet: 368 luminaires
- Tivoli: 129 luminaires
- Darcy : 659 luminaires

De plus, afin d'accentuer la démarche d'économie de consommation électrique, instauration d'un système de 1/3 de l'éclairage en permanent et de 2/3 sur détection de présence.





Poursuite du déploiement de l'éclairage LED dans les installations sportives municipales

Les sites sportifs représentent la typologie de bâtiments pour laquelle les coûts d'électricité sont les plus élevés du parc de la Ville (27%).

L'étude des sites sportifs (stades, gymnases, piscines, patinoire...) a démontré, notamment au regard du temps d'occupation par les utilisateurs, et les usages électriques, que les sites les plus pertinents devant faire l'objet de travaux de rénovation d'éclairage, afin d'optimiser les économies d'énergies et les temps de retour sur investissement, étaient les gymnases.

La Ville de Dijon en compte 18, trois ont déjà fait l'objet de ce type de travaux en 2016 (salle Epirey, salle Boisselot, COSEC Fontaine d'Ouche), 2 en 2017 (salle de la Source, gymnase des Bourroches) et 1 en 2018 (salle Masingue).

L'étude menée par la Ville de Dijon a consisté à définir les besoins de rénovation d'éclairage dans ces gymnases, en fonction des paramètres suivants :

- état de vétusté des équipements d'éclairage
- type et caractéristiques des équipements en place
- nombre d'heures d'utilisation annuelle
- consommations énergétiques de la part éclairage
- ratio de consommation par heure d'utilisation
- quantité d'interventions annuelles curatives sur les équipements d'éclairage par les ateliers municipaux
- coûts de maintenance actuelle
- type d'usagers : clubs, scolaires, associations, ...
- nombre et récurrence de plaintes des usagers
- exigences et normes d'éclairage en fonction des pratiques et des niveaux de compétition différents selon les gymnases

Ainsi il a été chiffré les coûts estimatifs des travaux de rénovation d'éclairage des gymnases, et les temps de retour bruts de ces investissements. Les résultats ont servi à construire une programmation pluriannuelle de travaux relative à ces besoins de rénovation d'éclairage dans les gymnases, priorisés notamment vis-à-vis des réclamations des usagers, du degré de vétusté, et des exigences des normes d'éclairage réclamées par les différentes fédérations sportives.

En 2017, la collectivité a choisi de réaliser plusieurs sites sportifs dont le gymnase des Bourroches à Dijon, mais ont été concernées également la piscine de la Fontaine d'Ouche et la salle du Complexe Sportif de Dijon métropole à Saint-Apollinaire.

Outre la nette amélioration du confort visuel, le passage en technologie LED, moins consommatrice et plus fiable, permet ainsi de réduire à la fois le niveau de consommation énergétique de l'équipement, mais également les besoins de maintenance (heures de main d'œuvre et fournitures).



23 MWh/an
*Estimation des gains
 énergétiques pour le gymnase
 des Bourroches*

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

La municipalité adopte une gestion centralisée de ses gymnases depuis le début d'année.

Verrouiller une porte, enclencher une alarme ou éteindre un éclairage n'a jamais été aussi simple et rapide, surtout quand les bâtiments concernés se trouvent à plusieurs kilomètres les uns des autres. Le pilotage à distance des gymnases municipaux apporte de nombreux avantages depuis sa mise en route en janvier dernier dans un local du Palais des Sports Jean-Michel-Geoffroy, ouvert tous les jours de 7 heures à 23 heures. La majorité des opérations effectuées par les agents municipaux, qui étaient chaque fois amenés à se déplacer, se retrouvent considérablement simplifiées. Le dispositif génère des économies d'énergies et de main d'oeuvre substantielles, bienvenues dans un contexte de contraintes budgétaires et à la veille du départ en retraite de plusieurs agents.

Relayée au niveau national, cette innovation dijonnaise ne se résume pas à de simples « clics » sur un seul et même clavier. Des caméras installées dans les gymnases permettent d'optimiser bien d'autres paramètres. Des capteurs renseignent notamment sur la

fréquentation exacte de chaque installation : Il est alors possible de savoir si les bâtiments correspondent aux besoins réels, aussi bien sur le plan sportif que sur la consommation énergétique, à partir de là, il faudra procéder à diverses adaptations dans la vingtaine de gymnases gérés, toujours avec cette volonté d'aller plus loin dans la rationalisation des moyens et dans l'amélioration des services.

Dans un autre bureau du Palais des sports, la cellule planification reçoit l'intégralité des demandes de

réservations des clubs, effectuées via internet et le portail mydijon.fr. C'est là aussi une nouveauté de l'année. La démarche a été totalement dématérialisée et l'implication des clubs est à souligner. Efficace et simple d'utilisation, le dispositif permet un meilleur enchevêtrement des créneaux horaires brigüés par les associations, avec la collaboration sans faille de l'Office municipal du sport.

Ce nouveau fonctionnement implique une plus grande responsabilité des clubs dans l'utilisation des installations. Dans cette même logique, toutes les associations ont d'ailleurs signé une charte les invitant à respecter au mieux les locaux et à mettre « la main à la pâte » s'il le faut (C'est notamment le cas pour l'aspect propreté). La notion de proximité avec les agents n'est pas altérée pour autant : s'il n'existe plus qu'un seul interlocuteur direct avec les clubs utilisant les gymnases, deux équipes sont maintenues sur le terrain et continuent d'intervenir en cas de besoin.

Près de 200 000 euros auront été nécessaires pour aboutir à cette petite révolution technologique. Le montant de la facture a été limité par plusieurs équipements déjà en place. Un système de contrôles d'accès était opérationnel depuis 2011 dans la majorité des gymnases. Le retour sur investissement devrait être très rapidement atteint au vu des importantes économies réalisées tout au long de l'année.





Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat privé (PTRE) Rénovéco métropole



Dijon métropole, « Territoire à Énergie Positive pour une Croissante Verte » (TEPCV), a déployé en 2017 son outil dédié à la rénovation thermique performante des logements privés, Rénovéco.

Rénovéco, soutenu par l'Etat, l'ADEME et la Région vient en appui des

propriétaires et copropriétaires à chaque étape de leurs projets d'amélioration énergétique : diagnostic, conseils de travaux BBC*, montage financier. Pour faciliter le parcours des porteurs de projets, Rénovéco travaille en étroite relation avec les acteurs locaux du bâtiment intervenant dans le processus de rénovation (maîtres d'œuvre et bureaux d'études, artisans et entreprises, syndicats de copropriétés, grandes surfaces de bricolage, établissements bancaires,...).

Le programme national « Habiter Mieux » porté par la métropole sur son territoire s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Tout au long de l'année 2017, de nombreuses animations de sensibilisation grand public et actions de mobilisation des professionnels se sont tenues (balades thermiques, réunions d'information, ateliers, conférences, exposition), notamment lors des deux temps forts de Rénovéco – le Salon de l'Habitat et le Mois de la Rénovation - qui ont attiré près de 900 visiteurs.

En termes de perspectives, 2018 permettra la mise en place de l'expérimentation relative au Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE). Dijon métropole a en effet été retenue par

la Région Bourgogne-Franche Comté et ses partenaires, l'Etat et l'ADEME, parmi les huit territoires moteurs pour engager la dynamique. Ciblée sur la rénovation BBC* en habitat individuel, cette expérimentation figure dans les actions relevant du Contrat de métropole signé avec la Région en avril 2018.

*BBC : Bâtiment Basse Consommation

Résidence Chateaubriand avant rénovation



Résidence Chateaubriand après janvier 2019



670
Nombre de ménages
conseillés

+ 900
Nombre de personnes
sensibilisées au travers de
diverses animations

170
Nombre de professionnels
mobilisés

30%
Des projets Habiter Mieux
sont des rénovations BBC



AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

Label Énergie Positive & Réduction Carbone (E+ C-) : une première opération à Dijon

2017

2902
logements autorisés
(droit des sols)

169 854 m²
de surface de plancher
construit
(habitat)

69 090 m²
de surface de plancher
construit
(commerces)

2 781
instructions de déclaration

Avec le soutien de Dijon métropole, Villéo, qui s'est entouré de l'agence dijonnaise d'architecture TOPOÏEIN STUDIO et du bureau d'études et d'ingénierie suisse AMSTEIN – WALTHER, va réaliser, au 12 rue Clément Janin, la construction d'une résidence locative de 14 logements aux normes NF HQE E3-C1.

Cette opération est lauréate de l'appel à projets national « Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone » (E+ C-) lancé par l'État, l'Union Sociale pour l'Habitat et la Caisse des Dépôts et dont l'édition 2017 a réceptionné 136 candidatures représentant un total de 4800 logements.

Ce projet repose sur un système de chauffage, de production d'eau chaude et d'électricité très performant et novateur permettant d'une part, de réduire au maximum la facture énergétique des locataires et d'autre part, d'atteindre zéro émission de CO₂ au niveau des appareils de production de chauffage.

Pour obtenir ces résultats, le système « Zéro Émission » avec stockage solaire au sol (ZE-2-sol) a été retenu. Ce système, composé de cinq sondes géothermiques verticales à 200 mètres de profondeur environ, ainsi que de panneaux solaires hybrides installés en toiture-terrasse, permet de réaliser un stockage inter-saisonnier de l'énergie solaire pour une utilisation durant l'hiver. L'un des objectifs fixés par Villéo est que, sur une année, la production photovoltaïque d'électricité compense les consommations électriques des appareils de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation.

A souligner : L'opération présentée par Villéo a été récompensée dans la catégorie énergétique la plus ambitieuse en termes de recours significatif aux énergies renouvelables. La performance énergétique

obtenue correspond en effet au niveau « Énergie E3 », inférieure à l'objectif du bilan BEPOS Max. Il s'agit d'un bâtiment à énergie positive conforme à la future Réglementation Thermique 2020 : l'énergie produite grâce aux panneaux hybrides photovoltaïques sera supérieure à l'énergie consommée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Par ailleurs, la performance Carbone correspond au niveau « Carbone 1 » du label : les matériaux employés auront un très faible impact carbone sur l'environnement.

Le démarrage prévisionnel des travaux est programmé au 4^{ème} trimestre 2018.



Schéma de principe de
fonctionnement

12 rue Clément Janin - Dijon



Crédit : TOPOÏEIN STUDIO - Architecte

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

Les économies d'énergie encouragées dans l'habitat

PRÉSENTATION DE L'ENGAGEMENT

En 2018, le réseau de chaleur urbain couvre 40000 logements et dessert la moitié des bâtiments municipaux.

Le réseau continuera de s'étendre dans les années à venir avec le raccordement des écoquartiers qui sortiront de terre. Grâce aux chaufferies biomasse des Péjoces et des Valendons et à l'unité de récupération de chaleur de l'usine d'incinération, l'essentiel de la chaleur distribuée est produite à partir de sources renouvelables.

En ce qui concerne la réhabilitation thermique des logements, la programmation 2015 – 2020 concerne 2350 logements dont 79% en quartier « politique de la ville ».

Par ailleurs, le projet « Bien vivre dans son logement » vise à la diminution des charges des ménages les plus modestes. Porté par le PIMMS (Point d'Information Médiation Multi-Services), il permettra, en partenariat avec les distributeurs et fournisseurs d'énergie, de mobiliser 1 million d'€ pour accompagner près de 10 000 ménages dijonnais vers une réduction de leurs charges via des actions de sensibilisation aux « écogestes ». Cinq médiateurs du PIMMS sont dédiés à cette opération et plus de 600 familles ont déjà été contactées.

Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments : le forum QAMBI pour faire le point

Depuis 2017, un Cluster s'est réuni autour de l'organisme GA2B, "le" réseau bourguignon des équipements du bâtiment. Du diagnostic à l'évaluation, en passant par la mesure, la préconisation et l'offre de solutions innovantes, les entreprises du groupe de travail « QAMBI » (Qualité des AMBiances Intérieures) répondent aux enjeux importants de la qualité des ambiances intérieures et de la santé.

Actuellement, ces entreprises mènent ensemble une expérimentation dans les écoles maternelles et primaires de Neully-les-Dijon. L'objectif est de mesurer, en continu, la qualité des ambiances, telles que : la qualité de l'air, le bruit, la luminosité, la température, l'humidité, le confort. Ainsi les résultats obtenus permettront, à court terme, de modifier les « mauvais » usages et comportements des occupants. A terme, ils permettront de préconiser des améliorations (ventilation, traitement, régulation, acoustique, couleurs, etc.). Ceci dans le but de rendre les salles de classes plus confortables et propices à l'apprentissage.

Depuis début 2017, différentes campagnes de mesures ont été menées. Les premiers résultats ont été présentés aux institutionnels et professionnels lors du forum QAMBI.

Un CEP (conseiller en énergie partagé) conseille depuis plusieurs années le réseau Illicommunes de Dijon métropole, afin d'aider les communes volontaires à mettre en place pour chacune d'entre elle une stratégie énergétique patrimoniale. Ce CEP est d'ailleurs membre du Cluster GA2B.

Ces communes ont également participé à ce forum ; la qualité de l'air intérieur faisant partie de l'amélioration de la gestion des bâtiments communaux.





AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

Un exemple de travaux sur la qualité de l'air dans un groupe scolaire : Beaumarchais Dijon

Construit en 1955, le groupe scolaire Beaumarchais a tout d'abord bénéficié d'un financement TEPCV (Territoire à Energie Positive – Ville de Dijon lauréate en 2015) pour la réalisation d'un audit énergétique

Le projet de rénovation énergétique du GS Beaumarchais a été élaboré dans l'objectif d'une performance énergétique et environnementale globale. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée au total à 1 400 000 €, répartis sur les exercices 2016 et 2017.

Le programme consiste en l'amélioration de la performance de l'enveloppe bâtie par l'isolation thermique des façades et des toitures, et le remplacement de menuiseries extérieures, pour garantir la réduction maximale des besoins, incluant la limitation des impacts environnementaux sur la durée de vie et d'exploitation du site. La réduction des besoins et consommations électriques

sera également traitée par la rénovation des installations d'éclairage notamment, et la réalisation d'une installation photovoltaïque en toitures, avec stockage de l'énergie produite, permettant ainsi l'auto-consommation sur site de la production d'électricité, afin de réduire au maximum les besoins.

Ces travaux permettront d'économiser 200 MGWh/an soit 300 TeqCO₂/50 ans.

La qualité d'air intérieur sera également améliorée par des solutions techniques adaptées :

- le choix de la ventilation retenu a été une ventilation double flux à haut rendement avec

filtration. Une centrale est installée par pièce.

- En plus du besoin de chauffage les débits des centrales sont pilotés grâce à la présence de sonde CO₂ dans chaque salle.
- Afin de réguler le débit des centrales en fonction des polluants dans l'air ambiant, les salles d'activités et de restauration sont équipées de sonde COV (composé Organique Volatil), implantées sur un mur à 1,5 m de hauteur pour détecter entre autre les formaldéhydes (connu pour ses effets irritants, le formaldéhyde est une substance retrouvée principalement dans les environnements intérieurs car les sources y sont multiples : produits de construction, ameublement, produits détergents, etc... En effet, en raison de ses propriétés physico-chimiques, le formaldéhyde connaît de multiples applications industrielles en tant que biocide, conservateur ou fixateur par exemple. Il est également émis naturellement lors de tout phénomène de combustion (feux, fumée de cigarette) et lors d'activités anthropiques (cuisson des aliments, poêle à bois). En juin 2004, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a modifié la classification du formaldéhyde le faisant passer de la catégorie « substance probablement cancérigène pour l'homme » (groupe 2A) à « substance cancérigène avérée pour l'homme » (groupe 1) pour les cancers du nasopharynx par inhalation, sur la base d'études épidémiologiques en milieu du travail)
- Certaines centrales ont été dimensionnées avec des débits maximum majorés à 36 m³/h par personne par rapport aux prescriptions du règlement sanitaire départemental type (18 m³/h par personne) afin de traiter au mieux la qualité d'air.



OBJECTIF 2

PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un nouveau centre de traitement des déchets : un centre de méthanisation

Dijon métropole souhaite se doter pour 2021 d'un nouveau centre de traitement des déchets en utilisant la technique de la méthanisation avec injection du gaz purifié (biométhane) dans le réseau de gaz naturel (la méthanisation est encouragée par loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Le centre de méthanisation devrait permettre de traiter non seulement certains déchets émanant de Dijon métropole, comme les boues et graisses d'épuration ainsi que les déchets végétaux mais également d'autres intrants tels que des graisses de restauration, des déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, et de la production agricole...

L'objectif est d'utiliser toutes les ressources du territoire pour créer de l'énergie. Pour la métropole dijonnaise, l'enjeu est de disposer d'énergies locales en substitution aux non-renouvelables.

Grâce à la fermentation des déchets, l'équipement produira du biogaz, qui sera ensuite injecté dans le réseau de gaz de ville.

Le gisement total des différents intrants possibles susceptibles d'entrer dans la production de biogaz a été estimé à 40 000 tonnes par an.

Une société d'économie mixte à opération unique (Semop) va être constituée en la métropole, des industriels maîtrisant la technologie de la méthanisation et éventuellement des producteurs de déchets. Dijon métropole est ainsi la première collectivité à se lancer dans ce genre de réalisation par l'intermédiaire d'une Semop.

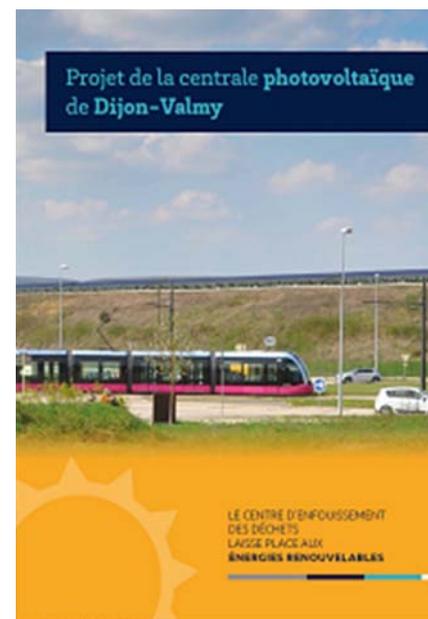
Projet de la centrale photovoltaïque de Dijon-Valmy



Le centre d'enfouissement technique de Valmy va être reconverti en centrale solaire photovoltaïque.

Implantés sur près de 16 hectares, plus de 44 000 panneaux solaires permettront d'alimenter 8 000 habitants en électricité dès 2021 (soit une production annuelle de 17 800 MWh).

Dijon métropole confirme son engagement dans une politique ambitieuse de développement durable. A noter que les émissions de 23 100 à 56 100 tonnes de CO₂ seront économisées par an avec cette nouvelle installation d'ENR.



Déjà existant sur le territoire de Dijon métropole :

*3 770 MWh
produits sur la métropole*

*17 000 m²
de panneaux photovoltaïques*

*430 toitures équipées
(0,15 % des toitures)*



PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Focus éclairage public (nouvelle compétence Dijon métropole depuis 2014)

Nombre de points lumineux : 38 000 repris par la métropole
(il reste 2 196 points lumineux communaux)

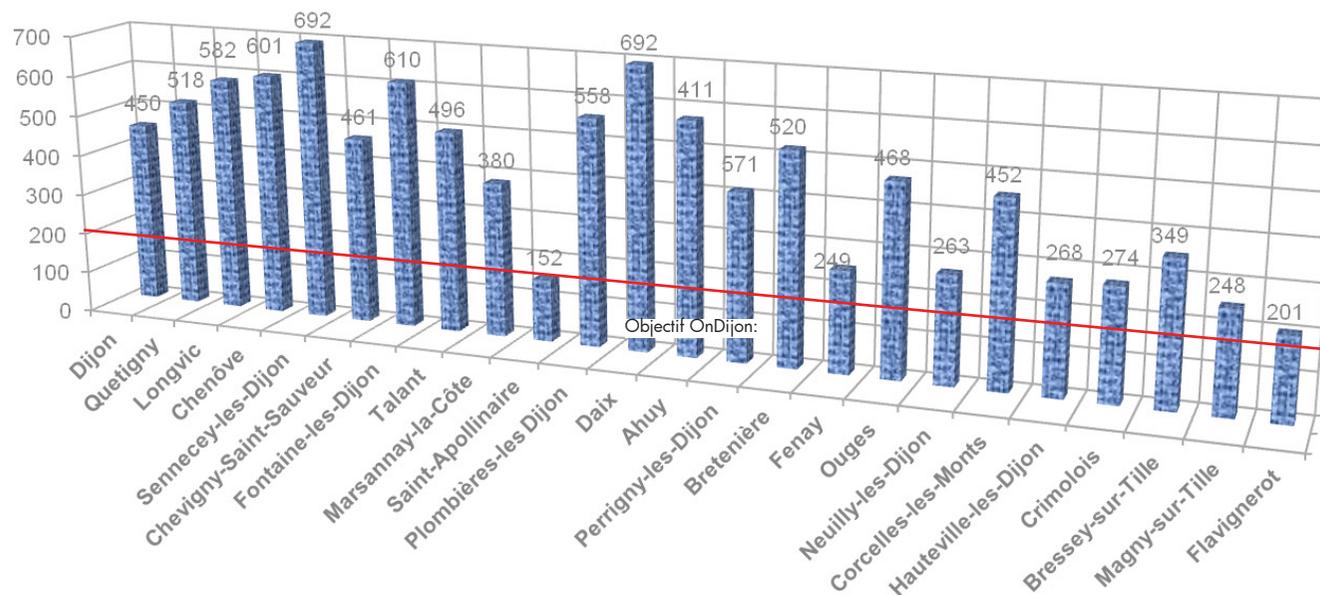
Consommation par point lumineux : 478 kWh/point lumineux

Consommation par habitant : 115 kWh/hab

Consommation : 19 314 MWh



Moyenne de consommation en kWh
des points lumineux par commune :



Objectif CREM : - 65 %
(d'ici 12 ans)
Soit une baisse
d'environ 12 500 MWh

Objectif conso/point
lumineux (en moyenne)
= 178 kWh

PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Deux réseaux de chaleur urbain composés de 70% d'ENR desservent la métropole

SODIEN :

Lors des rencontres annuelles des réseaux de chaleur, l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur et de l'environnement (Amorce), a décerné au réseau Sodien (Société dijonnaise d'énergie nouvelle) le label écoréseau de chaleur.

Celui-ci s'occupe de l'exploitation du réseau de chauffage urbain des quartiers dijonnais de la Fontaine-d'Ouche, du Faubourg-Raines, des Valendons, des Bourroches, de l'Arsenal et de la Motte Giron, ainsi que de Chenôve, et fait partie du groupe Coriance.

La chaufferie du quartier des Valendons devient de ce fait « ecolabellisée ».

Alimenté majoritairement par la biomasse, ce réseau s'étend sur 27 kilomètres et dessert douze mille équivalents-logements.

Au total, six réseaux de chaleur Coriance ont reçu ce label en France.

DIJON ENERGIE :

Le réseau de chaleur Nord-Est de Dijon métropole se renforce avec la livraison fin juillet 2017 d'une unité de cogénération à gaz sur le site des Péjoces. Cette nouvelle installation accompagne le développement du réseau de chaleur de Dijon métropole qui, à terme, alimentera en chaleur l'équivalent de 28 000 logements. Cette nouvelle source de production de chaleur va permettre de subvenir aux besoins thermiques supplémentaires du réseau, toujours en cours d'extension, tout en maintenant un prix de chaleur concurrentiel pour les abonnés

Actuellement, la chaufferie des Péjoces approvisionne le réseau

de chaleur de Dijon métropole, et dessert une large partie Nord-Est de Dijon ainsi que la commune de Quetigny. Pour accompagner le développement du réseau qui se poursuit jusqu'en 2019, et après l'installation par sa filiale Dijon Energies d'un 3ème générateur biomasse de 10 MW durant l'été 2016, Dalkia installe en 2018 une unité de cogénération à gaz d'une puissance de 6,4 MW thermiques. A partir du 1er novembre 2017, le réseau de chaleur Dijon Énergies utilisera désormais trois principales sources de chaleur : la chaleur fatale de l'usine d'incinération des déchets ménagers de Dijon métropole, le bois-énergie issu de ressources régionales et la chaleur cogénérée nouvellement installée.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



*À l'horizon 2023,
le réseau de chaleur urbain
maillé de la métropole sera
le quatrième de France après
ceux de Paris, de Lyon et de
Grenoble*

100 km de réseau

*50 000 équivalents
logements chauffés*

*550 000 MW-heure
de chaleur délivrés aux
abonnés par an*



PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

De l'énergie verte et du photovoltaïque

Dijon métropole a fait le choix de réduire son empreinte carbone en achetant de l'électricité en garantie 100 % renouvelable pour le tramway depuis sa mise en service en 2012. Ainsi, l'ensemble des besoins en énergie motrice et des équipements annexes (les stations de voyageurs, les feux de signalisation et l'éclairage public aux abords des voies) font l'objet d'un achat certifié en énergie verte par le fournisseur à hauteur de 12 000 MWh par an.

Par ailleurs, une centrale photovoltaïque installée sur le centre de maintenance injecte sur le réseau électrique environ 1 200 MWh chaque année, soit 10 % des consommations du tramway. Cette production représente 1/3 de la production photovoltaïque totale installée sur le territoire de Dijon métropole (source : données 2014 ORECA).

La métropole et la ville de Dijon achètent également de l'énergie en garantie d'origine verte pour 2 sites emblématiques : le siège de la métropole depuis 2005 et le musée des Beaux arts dans sa partie rénovée depuis 2012.

Deux autres installations d'énergie photovoltaïque sur des installations sportives (stade Gaston Gérard et piscine olympique) produisent au total environ 60 MWh par an. Un troisième site est en cours d'équipement au groupe scolaire Beaumarchais et devrait produire 53 MWh.

Dans les années à venir, des projets de nouvelles centrales photovoltaïques installées sur des structures telles que des parkings à proximité d'installations du tramway pourraient accroître la part de production photovoltaïque.

Centre de maintenance du tramway - Dijon



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 3

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS POUR AMÉLIORER LE QUALITÉ DES PARCOURS



29

Prioribus

Dijon métropole, comme le préconise le Plan de Déplacements Urbains, poursuit l'amélioration de la qualité de son réseau de transport collectif et met en place en BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ses lignes de bus structurantes (Lianes 3, 4, 5 et 6 ainsi que la Corol). L'objectif est multiple :

- poursuivre le report modal de la voiture particulière vers les autres modes de déplacements moins polluants, et promouvoir ainsi une mobilité durable sur le territoire dijonnais ;
- combiner lignes de transport collectif efficaces, aménagements complémentaires dédiés aux modes actifs, et interface avec d'autres modes pour un « système » transport intégré ;
- promouvoir l'accès à la mobilité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment ceux non desservis par les deux lignes de tramway ;
- rester compétitif et performant pour l'usager comme pour la collectivité, en maîtrisant et optimisant les coûts de gestion du réseau Divia ;
- conserver une approche des déplacements intégrée aux grands enjeux urbains de l'agglomération dijonnaise ;
- accompagner et soutenir le développement économique de l'agglomération dijonnaise en favorisant l'accès à l'emploi, notamment dans les zones d'activités.

Pour ce faire, plusieurs type d'actions sont menées depuis mars 2018.

Un système de priorité aux feux est mis en place sur les Lianes et la Corol en 2018 et 2019. Les bus auront une approche plus rapide et plus simple des carrefours à feux. Ils gagneront en rapidité et

régularité. En outre, de nouvelles bornes d'informations voyageurs en couleur sont mises en place facilitant l'accès et l'usage des transports collectifs (déploiement progressif de 54 bornes sur 2 ans).

La mise en accessibilité des arrêts de bus à destination des personnes à mobilité réduite se fait de manière systématique sur les arrêts en travaux. 79 arrêts de bus sont mis en accessibilité dans ce cadre. Deux autres arrêts sur une ligne classique (hors Lianes et Corol) s'ajoutent à ce nombre.

Enfin, plusieurs pôles d'échanges multimodaux sont créés en 2018. Ils intègrent les transports urbains, les modes actifs que sont les piétons et vélos ainsi que, pour un pôle, le transport ferroviaire. Les pôles ainsi aménagés sont :

- le pôle Vincenot, sur l'avenue Albert 1er (sortie de la gare SNCF). Ce pôle sera relié au Jardin des sciences et à la future Cité de la gastronomie et du vin. Les travaux ont lieu sur 2018 et 2019. Voies et arceaux prennent en compte de manière significative les cyclistes.
- le pôle Bd des Clomiers, F. Pompon, de Troyes, Avenue V Hugo. Une large part est donnée aux piétons en nombre important dans cette zone.
- le pôle place Barabant, rue du Transvaal, est aménagé de manière à sécuriser et simplifier les flux des modes doux. Une nouvelle station VéloDi est créée et des voies cyclables.
- le pôle Chancenotte permet des correspondances plus rapides, plus ergonomiques pour le usagers des transports urbains.

Cette opération se poursuit sur 2019 et 2020.

⁴
*pôles d'échanges
multimodaux*

^{79 + 2}
*arrêts mis aux normes
PMR*

⁵⁴
*bornes d'informations
voyageurs*

¹
nouvelle station véloDi



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS POUR AMÉLIORER LE QUALITÉ DES PARCOURS

Installation des stations de gonflage et des totems de réparation pour les vélos

Vélos

250 km
de voies cyclables

13 000
déplacements par jour à Dijon

+ 25 %
de vélos à l'automne
et au printemps

5,5 %
part des actifs
allant travailler à vélo
(Dijon 11^{ème} ville française)

Source INSEE-Enquête annuelle 2015

800
vélos DiviaVélo

400
vélos Divia VéloDi

Ce type d'équipement permet aux cyclistes de gonfler ses pneus et de contrôler la pression afin de rouler en toute sécurité. De conception robuste prévue spécialement pour une utilisation en libre-service, de faible encombrement au sol et équipé d'un manomètre pour contrôler précisément la pression du pneu, une fente verticale permet de maintenir la roue du vélo pendant le gonflage.

Le tuyau de gonflage tressé métallique présente une tête de gonflage universelle s'adaptant à tous les types de valves (Presta, Schrader et Dunlop...).

Ce type de station de gonflage reste compact et accessible aux plus jeunes comme aux séniors puisque c'est une pompe à pied. Elle se fixe facilement en zone urbaine et est non énergivore puisqu'il n'est pas nécessaire de la raccorder au réseau électrique. Elle peut également être personnalisée.

Le totem de réparation, quant à lui est muni de 4 types d'outils accrochés à des chaînes inviolables (tournevis, clés Allen, clés plates et démonte-pneus). Il est possible de suspendre le vélo pour faciliter la réparation.

Ce projet a été proposé dans le cadre des budgets participatifs. En effet, depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent d'un budget participatif de 40 000 euros, voté annuellement par le conseil municipal et qui leur est dédié pour des projets d'investissement. Chaque Dijonnais(e) peut soumettre son ou ses idée(s) aux membres des commissions de quartier sur www.dijon.fr. Les propositions déposées seront réparties en 4 catégories (réalisable, non-réalisable, déjà prévu

et hors cadre) puis présentées aux membres des commissions de quartier qui voteront pour élire les projets à réaliser. Les idées retenues seront ensuite validées en conseil municipal avant de procéder à la réalisation.





Remplacement des navettes de la ligne coeur de ville Divia City

L'ensemble de la flotte de navettes de la ligne Divia City a été remplacé par de nouveaux véhicules 100% électriques et accessibles aux PMR grâce à une rampe d'accès automatique. Un lieu de prise de service et de recharge des véhicules a été installé au plus près de son itinéraire afin d'éviter les kilomètres à vide.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Ces 5 véhicules Bluebus 100% électrique produits en France disposent d'une autonomie de plus de 120 kilomètres grâce à un rack de 3 batteries « tout solide » (à électrolyte solide) par véhicule, insensibles aux variations climatiques. Le rechargement des batteries s'opère en 8 heures maximum.

Navettes parfaitement écologiques pour se déplacer dans le secteur sauvegardé inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, elles intègrent une flotte de transport déjà remarquée par ses qualités environnementales : plus de 90 % des déplacements à bord des bus et trams de la métropole le sont grâce à la traction électrique ; elles permettront de diminuer les émissions de CO₂ de l'ordre de 75 tonnes par an, soit une baisse de 80 %.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Navettes Divia City

1 140 683 € HT
de budget alloué

2017
Fréquentation :

445 000 voyageurs

140 000 km commerciaux

Réseau transport en commun Divia

199 bus
dont 102 bus hybrides

2 lignes de tramway
alimentées en électricité
(25 % de consommation
énergétique des TC)

- 20 % de GES
entre 2010 et 2014



Ville des courtes distances

60%
de la population réside à moins
de 3 km du centre-ville

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS POUR AMÉLIORER LE QUALITÉ DES PARCOURS

Le vélo, sportif et écologique

Plus de 250 kilomètres de pistes de bandes cyclables ont été créés, la plupart des rues du centre-ville bénéficient de contre-sens cyclables, le passage aux feux a été facilité avec la pose de panneaux « cédez-le-passage cyclistes », des services ont été créés (Vélodi, DiviaVélo, aires de stationnement sécurisées...) et Dijon métropole soutient toutes les initiatives en faveur du vélo (Vélotour, associations de promotion du vélo, fête du vélo...). Les mobilités "actives", vélo et marche à pied, représentent désormais un tiers des déplacements dans l'agglomération.

Depuis plusieurs années, Dijon métropole développe une politique volontariste en faveur de l'usage du vélo : le service de location de vélo, le développement du réseau cyclable, 340 kilomètres de linéaire dédiés dont 20 km le long des voies du tramway, la généralisation des contre-sens cyclables, les "cédez-le-passage cycliste" aux feux, les "voie sans issue, sauf pour piétons et cyclistes", l'extension du secteur piétonnier de Dijon, l'installation d'arceaux de stationnement, en sont la preuve concrète.

Simple, pratique et agréable, DiviaVélodi, le vélo en libre service de la métropole, permet de couvrir les petits trajets quotidiens, sans pollution ni bruit.

Depuis septembre 2017, DiviaVélodi propose de nouveaux vélos, plus légers, de nouvelles bornes plus simples d'utilisation (plus besoin de soulever son vélo pour le raccrocher) et un système de location plus souple : en présentant simplement sa carte bancaire à la borne. Une nouvelle opportunité pour celles et ceux qui utilisent ponctuellement ce service mais aussi pour les touristes. L'usager régulier peut quant à lui disposer d'un abonnement sur un support billettique Divia Mobilités commercialisé selon les mêmes modalités que l'ensemble des autres offres du prestataire et bénéficier des

outils communs de gestion de la relation client : site internet, applications, centrale d'appels, SAV...

L'offre de location a été complétée par DiviaVélo proposé par Divia, le service de location courte, moyenne et longue durée.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Mise en place de l'application unique DiviaMobilités

L'application DiviaMobilités ainsi que le site internet ont été entièrement restructurés en décembre 2017 afin d'intégrer les nouveaux services exploités par Divia, en plus du réseau Bus et Tram et de la location de vélos moyenne et longue durée : le stationnement en ouvrage et sur voirie, le service de vélos en libre-service et les fourrières automobiles et vélos.

Cette exploitation unique des services de la mobilité permet de mettre en œuvre efficacement et de manière coordonnée

les actions en matière de déplacements, mais également d'homogénéiser les services offerts aux usagers. Aussi, l'application mutualisée permet, entre autres, d'inciter les déplacements intermodaux en favorisant l'information voyageur, la commercialisation des services et de manière générale la relation aux clients. Il est également désormais possible de coupler des offres de mobilité, grâce à la carte billettique unique à l'ensemble des services.



Bornes de rechargement pour véhicules électriques

Dans le cadre de la rénovation des parkings en ouvrage de Dijon : Installation de bornes de rechargement pour véhicule électrique dans 6 parkings en ouvrage, ces bornes de 7kw sont divisées en 1 simple et une double, soit au total, 18 places dédiées au rechargement électrique. Les parkings en ouvrage concernés sont :

- Darcy
- Sainte Anne
- Condorcet
- Malraux
- Grangier
- Clemenceau



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Bus 2017

Une flotte de **199 bus** dont **102 hybrides**

28 lignes dont **5 lianes**

1 125 arrêts de bus

23 km de voies réservées aux bus

150 000 téléchargements depuis le lancement de l'application en 2011, record en 2017 avec **28 500 nouveaux téléchargements** (déjà + de 25 000 en date du 30 sept. 2018)

11,3 millions de km/an (bus+ tram)

178 292 voyages/jour (bus+ tram)

46,6 millions de voyages/an (bus+tram)



*Rue de la Liberté
900 mètres
piétonisés, colonne vertébrale
du coeur de ville*

190 000 piétons / semaine

*60 %
des habitants de Dijon
métropole pratiquent la
marche chaque jour*

*Marche et vélo représentent
33 %
des déplacements dans
l'agglomération*

*+ 62 %
Un déplacement à pied fait en
moyenne 700 mètres*

OBJECTIF 4

LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

Une charte Qualité de l'air à destination des habitants

Dans le cadre de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, l'antenne Dijon métropole d'ATMO Bourgogne Franche-Comté a organisé une journée portes-ouvertes, afin de favoriser la mobilisation individuelle et collective pour sensibiliser les habitants sur l'importance d'améliorer la qualité de l'air grâce aux bonnes pratiques.

Cet événement a été labellisé par le ministère de la transition écologique et de la solidarité.

À l'occasion de la première Journée nationale de la qualité de l'air en septembre 2015, la communauté urbaine du Grand Dijon (devenue depuis Dijon métropole) figurait parmi les 25 territoires récompensés pour leur engagement dans la lutte contre la pollution de l'air, par le biais de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans ».

L'appel à projets « Villes respirables » vise à faire émerger des mesures exemplaires pour l'amélioration de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations. Ces territoires contribuent au déploiement local des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Grand Dijon (Dijon métropole), seul lauréat de la région Bourgogne Franche-Comté de cet appel à projet, a notamment poursuivi le développement des mobilités douces avec l'aménagement de zones apaisées (aires piétonnes, zones de rencontre et zones 30) à Dijon et dans d'autres communes du territoire, et fait l'acquisition cette année de navettes électriques (Divia City) en remplacement des véhicules actuels.

Afin de sensibiliser ses habitants aux bonnes pratiques pour maintenir une bonne qualité d'air, Dijon métropole, en collaboration avec Dijon Ville Santé et Atmo BFC, élabore actuellement une charte Qualité de l'air (extérieur et intérieur) qui sera déclinée au printemps 2019 au travers de ses 24 communes.





Dijon métropole, membre actif au sein de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air

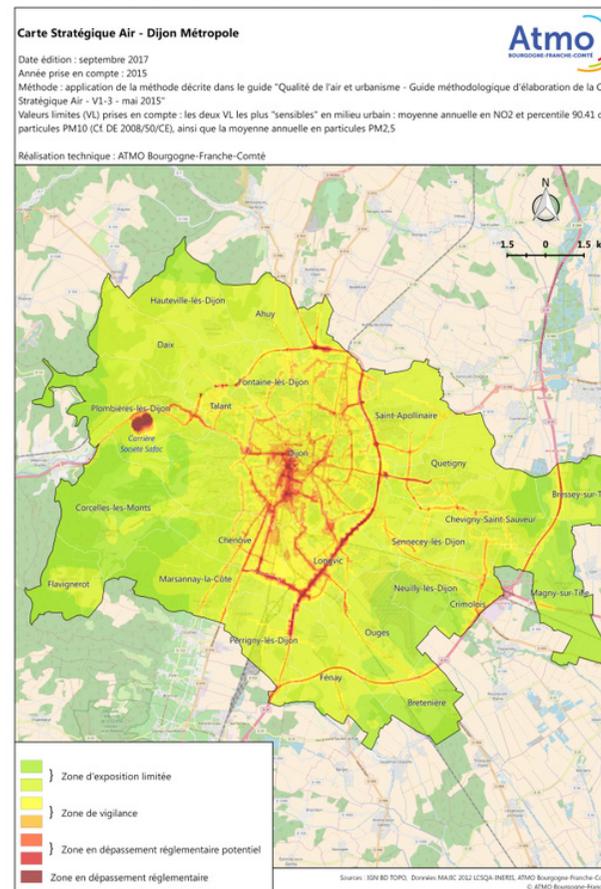
Lancée en 2017, l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air réunit les collectivités, dont Dijon métropole, qui sont confrontées au défi de la qualité de l'air. S'étant engagées à devenir « villes et agglomérations respirables dans 5 ans », sollicitées par des initiatives citoyennes en la matière, ou menacées par la procédure de contentieux européen, elles souhaitent mutualiser leurs expériences sur le sujet. Cette alliance veut à la fois porter la voix des collectivités, échanger les expériences concrètes, partager les bonnes pratiques, confronter les difficultés. C'est d'ailleurs ainsi que Dijon métropole a accueilli l'Alliance le 10 novembre 2017.

Dijon métropole figure parmi les vingt-cinq territoires récompensés par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour leur engagement contre la pollution de l'air. Lauréate en septembre 2015 de l'appel à projets "Villes respirables en 5 ans", Dijon Métropole bénéficie du soutien du gouvernement et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour mettre en œuvre des projets exemplaires pour améliorer la qualité de l'air et garantir un air sain aux habitants.

Référence écologique en France, Dijon, selon l'étude publiée en janvier 2015 par l'institut de veille sanitaire (INVS), est la seule grande ville française qui respecte les normes de qualité de l'air fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et il s'agit de l'agglomération la moins polluée aux particules fines.

Sa politique volontariste en matière de développement durable participe à ce succès : tramway, bus hybrides, navettes 100 % électriques, vélos en libre-service, système de location vélo en

longue durée, aménagements cyclables, réseaux de chaleur urbains, extension des zones piétonnes, écoquartiers, rénovation de l'habitat et bâtiments écologiques...



Évolution des polluants principaux (Obj. UE) Évolution 2009-2015

Dioxydes d'azote (NO₂)
 16 000 habitants exposés (2009)
 - 100 habitants exposés (2015)

PM₁₀
 - 1 000 habitants exposés (2009)
 - 100 habitants exposés (2015)

PM_{2.5}
 - 1 000 habitants exposés (2009)
 - 100 habitants exposés (2015)





40 200
candélabres sur le territoire de
Dijon métropole

38 000
candélabres gérés
par Dijon métropole

478 KWh / point
lumineux en moyenne

- 65 %
de consommations
du parc de candélabres
de Dijon métropole
d'ici 12 ans

OBJECTIF 5

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

ONDijon, métropole connectée



La métropole et la ville de Dijon conçoivent et imaginent la métropole du futur, intelligente et connectée. Première étape : la création d'un poste de commandement unique et partagé avec les 24 communes du territoire. Objectifs : optimiser et mutualiser les équipements urbains (feux de circulation, éclairage public, caméras...) afin de faciliter la gestion de l'espace public.

Parmi les facteurs majeurs de mutations économiques et sociétales, actuelles et à venir, le numérique est sans doute le plus puissant. Dijon métropole et la Ville de Dijon conçoivent et imaginent la ville du futur au travers d'un projet résolument innovant et structurant pour l'avenir du territoire.

L'HUMAIN AU CŒUR DU PROJET

La création de "Dijon métropole intelligente et connectée" est d'abord une démarche collaborative. Cette métropole intelligente s'élabore grâce à la réunion des idées et des forces créatives des habitants des 24 communes et de l'ensemble des acteurs du territoire. Cette dimension humaine, collaborative et ouverte, est au cœur du projet dijonnais.

Dans cette démarche partagée d'innovation territoriale, la technologie numérique se met au service de l'humain, et non l'inverse. En tirant pleinement partie de la révolution numérique, ce projet de métropole intelligente et connectée permettra de co-construire des services innovants, de faciliter le quotidien des citoyens et des entreprises, d'améliorer le cadre de vie, de développer le mieux-vivre

ensemble et de faire progresser la transition écologique.

La métropole intelligente de demain, ce sont d'abord les habitants qui la font.

GESTION CENTRALISÉE DES ÉQUIPEMENTS URBAINS CONNECTÉS

Dès l'été 2018, un premier chantier innovant sera réalisé : il permettra la gestion centralisée de l'espace public et de l'ensemble des équipements urbains connectés des 24 communes composant le territoire : feux de circulation, éclairage, vidéo-protection, services de voirie...

Le tout sera piloté depuis un seul poste de commandement, en lieu et place des six installations existantes.

Cette solution technologique permettra de moderniser et d'améliorer l'efficacité de l'action publique, de développer l'économie numérique sur le territoire et d'accroître son attractivité.

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

La gestion centralisée de l'espace public et des équipements permettra de mettre en oeuvre rapidement de nouveaux services pour les citoyens. Depuis son smartphone, le citoyen pourra, par exemple, signaler un problème sur la voie publique (éclairage en panne, mur tagué, sac poubelle sur le trottoir,...), gérer ses demandes administratives ou encore optimiser ses déplacements dans la métropole.

PARTICIPER À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Les dispositions du poste de commandement unique permettront de mieux connaître et de limiter l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité nocturne.



LES OBJECTIFS

- Réaliser des économies très importantes sur les consommations d'énergie, la maintenance de l'éclairage public et les interventions sur la voirie grâce à une gestion plus efficace.
- Développer une meilleure coordination en cas de gestion de crise, par des moyens regroupés et par l'utilisation de nouvelles technologies d'informations performantes, comme outils d'aide à la décision et à la communication.
- Favoriser une plus grande transversalité entre les différents services, entre les agents, afin de générer une meilleure coordination, contribuant ainsi à faciliter le quotidien de tous.
- Améliorer la sûreté de l'espace public.
- Développer une information plus transparente auprès des citoyens et des élus, contribuer à renouveler la démocratie participative et la gouvernance locale.
- Développer l'attractivité numérique en partageant nos données issues de la gestion de services publics avec le monde de l'économie numérique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les missions du poste de commandement : regrouper les grandes fonctions liées à la gestion de l'espace urbain // piloter, coordonner et entretenir les équipements // développer un ensemble de nouveaux services numériques pour les habitants

Des économies significatives à la clé

- Par la création du PC unique en remplacement des six postes de contrôle actuels (ou centres d'informations)
- Par la rationalisation des interventions sur la voie publique

- Par la mise en place d'un nouveau mode de gestion de l'éclairage public

Ces économies significatives seront réinvesties dans de nouveaux équipements et le développement de services innovants.

- Policier municipal face au mur d'écrans du poste de contrôle. À l'horizon 2018, les six postes de contrôle seront réunis en un PC central.

UNE DÉMARCHE UNIQUE EN FRANCE

La démarche "Dijon métropole intelligente et connectée" s'avère très innovante car elle intègre l'ensemble des équipements et services publics, de façon globale et interconnectée. Une fois les principaux jalons expérimentés, la métropole pourra partager les enseignements et les innovations du projet "Smart City", dans un esprit collaboratif avec d'autres territoires en France et à l'international.

Remise de prix de la Marianne d'Or de la ville e-intelligente

La remise du prix de la Marianne d'Or de la ville e-intelligente a été délivrée le 26 janvier 2018 dans le Salon Bleu de l'Hôtel de Ville de Dijon. Ce prix a été décerné à Dijon, en distinction de "la gestion connectée de l'espace public" (OnDijon). Le 8 novembre dernier à Paris, le palmarès du concours national 2017 de la "Marianne d'Or de la République des Territoires" était proclamé, et récompensait la cité des Ducs pour sa démarche e-intelligente. Une ambition qui devrait faire de Dijon, la ville "leader" de l'innovation numérique.



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

PLUiHD



Urbanisme, habitat, déplacements... Ce futur document d'urbanisme dessinera le visage de Dijon Métropole pour les 10 à 15 prochaines années. PLUi-HD : derrière ce sigle long et

complexe se cache un nouvel outil synonyme d'une action publique plus simple et plus efficace !

Avant, il y avait le plan d'occupation des sols (POS). Puis en 2010, la ville de Dijon s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), doté d'un volet environnemental très développé qui en a fait le premier « éco-PLU » de France.

En devenant une communauté urbaine, le 1er janvier 2015, le Grand Dijon a pris la compétence « urbanisme ».

L'élaboration de ce document d'urbanisme de référence qu'est le PLU relève donc désormais de la responsabilité du Grand Dijon.

Elle nécessite une longue démarche impliquant les citoyens à travers une procédure de concertation comprenant des réunions d'information et une phase d'enquête publique.

Le Grand Dijon, devenu métropole début 2017, a engagé le processus qui aboutira à la rédaction puis à l'adoption de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi définit, à l'horizon 2030, le visage de Dijon métropole. Il détermine en particulier le « zonage » en fixant les terrains constructibles et ceux qui ne le sont pas, les espaces dédiés à l'habitat, au commerce, aux activités économiques, aux espaces verts, naturels et agricoles. Il fixe les règles en matière de hauteur des bâtiments, de respect de l'environnement, de nombre de places de stationnement par logement...

UNE VISION DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le PLUi porte donc une vision du territoire en conciliant les différents enjeux : augmenter le nombre de logements afin d'accueillir les nouveaux habitants et de permettre le « desserrement » des ménages (séparations, départ des enfants du foyer, familles monoparentales...) et permettre le développement des activités économiques, créatrices d'emplois, tout en évitant la dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines où il ferait disparaître des espaces naturels ou agricoles ; veiller à ce que les nouveaux quartiers soient durables, soient de véritables « écoquartiers » ; intégrer dans la réflexion les conditions nécessaires au développement de nouveaux quartiers ou de nouvelles zones d'activités, notamment en matière de mobilités ou de réseaux. La création d'un écoquartier, par exemple, ne saurait s'affranchir d'une réflexion sur la desserte par les modes de déplacement doux (transports en commun, accès piétons et vélos) ou par les réseaux de chaleur.

Dijon métropole va donc élaborer un document qui sera bien plus qu'un « simple PLUi » ce sera un document « 3 en 1 » à l'échelle intercommunale remplaçant les PLU des 24 communes composant Dijon métropole (plans locaux d'urbanisme), le programme local de l'habitat (PLH) et le plan de déplacements urbains (PDU).

Ce PLUi-HD, sera co-construit avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs économiques...) « HD » pouvant signifier « habitat et déplacements », mais aussi « haute définition » tant ce document portera des ambitions fortes pour un territoire qui se positionne, plus que jamais, comme une métropole à haute qualité de vie et une référence écologique en France.

PERSPECTIVES À 2019 ET PLUS



PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN

- L'objectif du PDU est de voir la part du vélo atteindre, à elle seule, 10 % des déplacements à l'horizon 2020.



RÉHABILITATION THERMIQUE DU PARC DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ

- Une programmation de rénovation BBC portant sur 2 400 logements sur la période 2015-2020
- En 2017 : 6,5 M€ de travaux financés en 2017 pour 6 ensembles locatifs situés à Dijon, représentant 355 logements



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

- Dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) porté par la Région Bourgogne-Franche Comté, les missions d'accompagnement de la plateforme Rénovéco Dijon métropole seront renforcées en faveur de projets encore plus performants (niveau BBC Rénovation) en maisons individuelles. Le soutien de la métropole aux projets en copropriétés sera également conforté, notamment avec le lancement de nouveaux dispositifs d'accompagnement. »



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 2014 : 104 266 tco₂ émis
Objectif 2020 : 94 251 tco₂



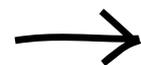
MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- Evolution du dispositif fixe pour un élargissement du dispositif fixe à la métropole aujourd'hui encore trop centré sur la Ville de Dijon (une étude de ré-implantation de la station Transvaal se réalise, car non représentative de la pollution de proximité automobile),
- Mise en place d'un modèle de prévision de la qualité de l'air à l'échelle de la rue



PERSPECTIVES DU PCAET (OBJECTIF 2030)

- - 40 % de GES
- - 20 % consommation énergétique finale
- - 30 % consommation énergétique primaire en énergie fossile
- 32 % Enr dans le mix énergétique
- X5 chaleur et froid ENR&R



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

- Pas d'augmentation du coût de la chaleur aux abonnés
- Pérenniser les outils de production de chaleur pour assurer dans le temps l'alimentation des abonnés
- 20 GWh supplémentaires en développant le réseau de 10.2 km vers Talant, quartier des Perrières, Marmuzots, Montchapet et Faubourg Raines
- Augmenter la valorisation énergétique sous forme de chaleur de l'unité de valorisation énergétique de traitement des déchets (9 à 25 MW)



CENTRE DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

- - 10 % production de déchets (entre 2010 et 2020)
- Atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55 % d'ici 2020
- Mettre en place des actions d'Écologie Industrielle et Territoriale



*Préservation de la
biodiversité,
des milieux et des
ressources*



Finalité

2



INTRODUCTION



© Céline Ragonneau

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes.

Sa préservation ainsi que celle des milieux et des ressources est une condition fondamentale du développement humain. Aujourd'hui les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles atteignent des niveaux alarmants. Il est urgent de mettre en œuvre une politique de reconquête des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Outre les compétences des collectivités dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, l'ensemble des activités de ces acteurs publics peut avoir des impacts importants sur ces ressources naturelles. À ce titre, elles se doivent d'agir pour les préserver.

STRATÉGIE



Dijon référence écologique

Dijon Métropole référence écologique : La conservation et la valorisation de la diversité du vivant est un axe fort de la mandature 2014-2020, une véritable politique transversale sur la préservation de la biodiversité a été mise en place sur le territoire avec l'initiation d'un Plan Biodiversité, depuis le mois de juin 2014. Outil central de mise en œuvre de la stratégie de la finalité 2, il vise à approfondir la connaissance sur la biodiversité, à favoriser la biodiversité urbaine et à partager cette connaissance, en faisant participer les habitants. Ce plan structure l'ensemble des actions en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, des ressources et des milieux de Dijon Métropole.

Le plan Biodiversité est co-construit avec les habitants dans le cadre d'une approche citoyenne et participative. L'objectif porte sur le lien social que peuvent renforcer les initiatives autour de la biodiversité. Regroupés au sein du label "Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité", les actions menées proposent une approche globale de la biodiversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu périurbain comme péri-urbain.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole





*870 hectares
de surface totale
des espaces verts
soit 54 m² / habitant*

*Tout-e Dijonnais•e vit ou
travaille à moins de 300 mètres
d'un espace vert.*

*20 sites de protection naturelle
présents sur le territoire de
Dijon métropole*

OBJECTIF 1

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La Cité internationale de la gastronomie et du vin : une cité verte

L'enjeu environnemental fait partie intégrante du projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Une attention particulière est notamment apportée au respect de la biodiversité sur le site.

La qualité environnementale du site de l'ancien hôpital général, qui accueillera la Cité internationale de la gastronomie et du vin, est l'objet de toutes les attentions. Sur 6,5 hectares seront créés la Cité internationale proprement dite ainsi qu'un écoquartier de 540 logements, séparés par un espace boisé classé de plus de 3 000 mètres carrés abritant 80 arbres.

L'ensemble du site constituera une zone apaisée en coeur de ville, réservée aux piétons et aux cyclistes. Tout est fait pour respecter la biodiversité. C'est une politique du groupe Eiffage, qui a créé une direction entièrement dédiée à l'environnement, sensibilisée au développement durable, à l'environnement et à l'écologie.

UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE POUR LA FAUNE ET LA FLORE

Des mesures de protection de la biodiversité ont ainsi été prises, en particulier pour garantir la cohabitation avec des espèces protégées qui vivent ici : le triton palmé, le crapaud accoucheur (alyte) et l'hirondelle de fenêtre. Pour préserver la faune et la flore, Eiffage a mis en place des mesures compensatoires destinées à limiter l'impact environnemental des travaux : Un écologue expert en entomologie assiste Eiffage pendant toute la durée du chantier et pour les dix prochaines années afin de suivre les mesures qui ont été mises en place et sensibiliser les entreprises qui interviennent sur le site. Eiffage travaille également avec le Jardin des sciences pour réintroduire des variétés végétales adaptées ; installer des

nichoirs pour les hirondelles et des filets anti-batraciens pour que les espèces restent dans leur zone protégée. Des actions seront également menées pour limiter la pollution lumineuse afin de respecter le corridor écologique qui débute ici et se poursuit jusqu'au lac Kir.

Eiffage s'attache à limiter au maximum l'impact des travaux. Pour exemple, environ 45 000 tonnes de matériaux issus de la déconstruction seront réutilisées pour la voirie. Des pierres calcaires, récupérées sur le site et triées, serviront pour la réhabilitation des bâtiments historiques. Quant aux immeubles de l'écoquartier, ils seront coiffés de toits végétalisés qui contribuent à l'isolation thermique. Les logements, raccordés au réseau de chaleur de Dijon métropole, ont été conçus de manière à nécessiter une consommation d'énergie inférieure de 10 % à la réglementation NF Habitat haute qualité environnementale. Enfin, il est prévu de rendre les sols moins imperméables, conformément au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône Méditerranée 2016-2021.



La préservation de la biodiversité sur la Cité internationale de la gastronomie et du vin

Dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôpital Général et du projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, un inventaire faunistique et floristique exhaustif présentant l'état écologique initial a été mandaté par la ville de Dijon et réalisé par un bureau d'études spécialisé. L'étude, dans un premier, a permis de localiser les principaux enjeux de conservation et dans un deuxième temps d'optimiser l'intégration écologique du futur projet.

Dans le cadre du projet de la Cité internationale gastronomique et du vin et suite à la réalisation du Volet Naturel d'Etude d'Impact, le groupe Eiffage aménageur de l'opération, a mandaté ce bureau d'études afin de respecter les engagements des mesures « éviter, réduire, compenser » et d'assurer un suivi sur 10 ans.

Le projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin permet d'ouvrir le site sur la ville, d'y entrer, de s'y poser, créant ainsi un « parc habité ». Le site possède de nombreux espaces végétalisés et milieux permettant à la biodiversité locale de prospérer. Une attention particulière est portée aux espèces animales protégées : l'Hirondelle de fenêtre, l'Alyte accoucheur et le Triton palmé. Il est donc primordial de préserver en premier lieu leurs habitats et de créer des milieux propices au bon développement de ces espèces locales. La conservation de la biodiversité permet de maintenir toutes les aménités qu'elle nous rend. En contexte urbain, la biodiversité joue un rôle socio-économique (notion de services rendus par la biodiversité, biophilie, protection des ressources), alimentaire et pharmaceutique et dans le fonctionnement des écosystèmes (maintien d'insectes pollinisateurs, régulation des populations d'espèces nuisibles). A ce titre les actions mises en œuvre permettront :

- Un projet paysager comportant différents types de strates

végétales (chaque arbre supprimé sera replanté au sein des futurs espaces publics)

- Une grande variété de végétaux plantés
- La création de prairies fleuries mellifères
- Le paillage des zones plantées en copeaux de bois
- La réduction des surfaces imperméabilisées
- Le décompactage du fond de forme
- Une mise en valeur et plan d'entretien de l'Espace Boisé Classé
- La création de noues paysagères et de mares (dans EBC)
- La mise en place des mesures pour la faune protégée
- La conservation de l'habitat pour les batraciens (EBC)
- L'installation de panneaux d'information pour sensibiliser sur la présence des amphibiens dans un contexte urbain



Alyte accoucheur



Hirondelle
de fenêtre



Triton palmé



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le parcours de la Gare à la Cité

- L'installation de 2 tours à hirondelles pour leur nidification et 20 nids sur les bâtiments de l'Ecoquartier
- L'éclairage public directionnel dirigé vers le sol et la présence de détecteurs sur l'éclairage public
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage écologique pour préserver la biodiversité pendant la phase chantier
- La lutte contre la dissémination des espèces invasives
- La mise en place des mesures de réduction pendant les travaux et adaptations des périodes de travaux.

Accompagnée par le Jardin des sciences, une valorisation de la richesse biologique du site et une sensibilisation des publics aux actions menées pourront être envisagées

Vue sur la liaison Albert 1^{er} / Jardin de l'Arquebuse

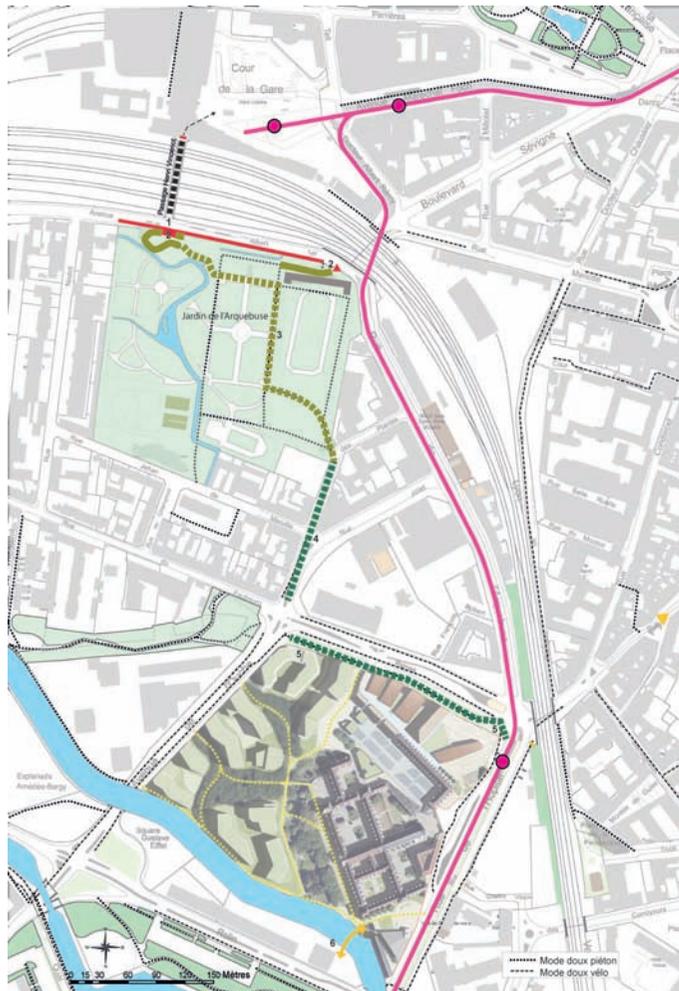


© Agence Stoa

La Cité internationale de la gastronomie et du vin constitue un dossier majeur pour l'attractivité du territoire de Dijon et de la Métropole. Ce projet est aussi abordé sous l'angle de sa connexion avec différents lieux de la ville et de l'optimisation des flux : c'est pourquoi l'idée d'un parcours à structurer, avec comme pivot le site marquant à haute valeur ajoutée du Jardin de l'Arquebuse. La gare, toute proche, et le secteur sauvegardé, qui tangente le site, en font également des éléments clés à relier. Cette vision a pour corollaire la requalification et la mise à niveau des espaces publics concernés. De la gare au jardin...en réalisant un aménagement piéton sur l'avenue Albert 1^{er}

L'objectif est de créer un pôle d'échanges multimodal en requalifiant l'avenue Albert 1^{er} et en restructurant l'accès Sud de la gare par le passage Vincenot pour améliorer les liaisons piétonnes vers le Jardin de l'Arquebuse et la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin donnant l'occasion d'aménager un nouveau parcours de la Gare à la Cité en passant par le Jardin de l'Arquebuse. Le projet s'inscrit dans le dossier de l'opération Prioribus. Ce projet « PRIORIBUS » porté par Dijon Métropole a pour volonté de faciliter et de fluidifier la circulation des bus sur les lignes majeures du réseau ainsi que d'optimiser les échanges entre les différents modes de transport. Dans ce cadre un nouveau pôle d'échanges est en cours de réalisation sur l'avenue Albert 1^{er}, à la sortie de la gare. Ce pôle facilitera la correspondance entre les différents types de mobilité (bus, tram, voiture, vélo ...) à la sortie de la gare. Dans un premier temps, le projet a consisté à reprendre le profil en travers de l'avenue Albert 1^{er} en réduisant les voies de circulation au profit des arrêts de bus et des mobilités actives, piétons et vélos. L'encorbellement

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



existant est repris, légèrement élargi, le garde-corps remplacé par un barreaudage. Les travaux se termineront fin août 2018.

De la gare au jardin...en connectant le jardin de l'Arquebuse au passage Henri Vincenot

Dans une deuxième temps, au droit de la sortie de la gare, le projet de construction d'un balcon/esplanade, d'un escalier et d'une passerelle piétonne accessible aux personnes à mobilité réduite permet d'accéder au Jardin de l'Arquebuse en cheminant à travers la canopée. Au droit du Pavillon de l'Arquebuse, le projet de l'entrée Est du Jardin constitue le deuxième accès réaménagé depuis l'avenue Albert 1er. Permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux modes doux, ce réaménagement est l'occasion de dégager le Pavillon de l'Arquebuse et de retrouver une perspective tout en libérant l'espace au sol.

A travers le jardin... en créant le jardin des saveurs

Le projet consiste à développer un parcours dans le jardin sur la thématique de la terre à l'assiette. L'objectif est d'instaurer une complémentarité, un dialogue entre le jardin de l'Arquebuse et la Cité de la gastronomie. Pour ce faire le jardin des sciences propose un extraordinaire voyage culinaire entre tradition et modernité qui se déroulera autour de trois grandes thématiques : l'homme cueilleur, l'homme sélectionneur et l'homme décrypte le goût. Cet ensemble sera complété par un parcours ampélographique faisant appel à des vignes mises en scène. Une signalétique appropriée permettra aux visiteurs de déambuler dans cet ensemble.

Du jardin à la Cité...en requalifiant les rues du Jardin des Plantes et Joliet

Depuis le jardin, le parcours se poursuit jusqu'à la Cité en empruntant



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les écoquartiers

les rues du Jardin des Plantes et Joliet. Ces artères, de faible trafic, offrent aujourd'hui un paysage urbain médiocre. La requalification de l'espace public constitue un premier pas vers une revalorisation de ces ensembles urbains.

Du jardin à la Cité...en reprofilant la rue du Faubourg Raines

La transformation profonde de la rue du Faubourg Raines est en lien avec le parvis de la Cité qui va se prolonger au carrefour des rues Faubourg Raines et de l'Hôpital. En effet, la Cité va s'ouvrir sur un large espace public qui vient empiéter sur l'emprise des voies nécessitant ainsi leur réaménagement. La rue du Faubourg Raines sera ainsi recalibrée pour recevoir des modes doux, vélos et piétons en nombre. Elle accueillera les déposes minutes des autocars de tourisme des visiteurs de la Cité, les arrêts de bus seront mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite et la station VéloDi actuellement en place à l'entrée de l'ex hôpital sera déposée le temps des travaux et réimplantée lors de l'ouverture de la Cité. La rue du Faubourg Raines sera réellement le prolongement du parvis qui donne à voir la Cité.

De plus, le sentier Bâtier sera reconfiguré. Actuellement, il longe la rive sud de la rue du Faubourg Raines et offre un paysage urbain vert de qualité de plus ou moins grande valeur écologique. Il va subir des changements dus aux nouvelles constructions de la Cité. De ce fait, le sentier sera complètement restructuré et réaménagé afin de garantir une continuité des modes doux, de constituer un corridor écologique et verdoyant en périphérie immédiate de la Cité.

A l'horizon 2020, une dizaine d'écoquartiers s'inscriront dans le paysage urbain de la Ville de Dijon, tandis que d'autres sont en gestation. Ces projets participent de l'objectif de renouvellement urbain durable et de réduction de l'empreinte écologique en visant, dès leur conception, la limitation des impacts négatifs sur chaque enjeu environnemental : énergie, eau, déplacements et qualité de l'air, étalement urbain, éco-construction, biodiversité, collecte de déchets, circuits courts, climat, bruit,...

La Ville de Dijon conçoit ces écoquartiers comme des projets pilotes, en vue de diffuser les actions qui auront fait la preuve de leur intérêt sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans les quartiers existants. Aussi ces projets présentent-ils une diversité de programme, de superficie, de contexte urbain, de parti d'aménagement et de réponses architecturales, urbaines, paysagères ou techniques afin de trouver des solutions adaptées et pérennes aux exigences :

- de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation à ce changement ;
- du maintien de la biodiversité ;
- de la protection de la santé.

Pour autant, ces objectifs environnementaux doivent rester compatibles avec les objectifs économiques et sociaux qui forment les deux autres piliers du développement durable, pour être réalisables et "acceptables" par les publics auxquels ils sont destinés, comme l'illustrent notamment les focus présentés sur les écoquartiers et les écoparcs d'activités suivants :

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



- écoquartier Montmuzard qui s'achève ;
- écoquartier Arsenal en cours d'aménagement ;
- écoquartier la Fontaine d'Ouche qui s'inscrit dans le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU);
- écoquartier Dijon-Bourgogne.

FOCUS 1 : ECOQUARTIER ARSENAL - ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE NATIONALE DE LABELLISATION ÉCOQUARTIER EN 2015



L'écoquartier Arsenal est la pierre angulaire du projet de territoire Grand Sud, visant à restructurer l'entrée de Dijon par la route de Beaune. De vastes friches militaires, rendent en effet possible un projet global articulé autour de la ligne de tramway T2 et du canal de Bourgogne. Le site de 12,6 hectares abritera à terme près de

1400 logements, 19 000 mètres carrés de commerces et de services et 8000 mètres carrés d'équipements publics nouveaux. L'agence d'urbanisme l'AUC, associée au paysagiste Base et à l'écologue Franck Bouté, a proposé un plan d'ensemble qui préserve les qualités spatiales du tènement militaire initial et distingue des îlots bâtis aux ambiances différenciées : îlots urbains assez fermés avec vitrines commerciales en rez-de-chaussée côté avenue Jean-Jaurès, îlots bâtis plus intimes ouverts tournés vers le canal, îlots de petits collectifs associés aux équipements publics au centre et îlots paysagers avec des immeubles plus élevés qui autoriseront des vues lointaines et une prairie drainante au sol, côté voie ferrée.

Le quartier proposera une diversité d'offre de logements : location conventionnée et privée ; accession à la propriété dont accession abordable, résidence dédiée pour les seniors,

Les principales cibles environnementales sont :

- l'éco-conception : association d'un bureau d'études environnemental dès la conception initiale du projet, mise en œuvre du système de management environnemental de l'aménageur ;
- la compacité des formes urbaines, tout en ménageant des espaces libres confortables, en préservant l'intimité et l'attrait des logements ;
- la desserte par les modes de déplacement alternatifs à l'automobile : 2 stations de tramway à proximité, connexion vélo sur 2 axes principaux du réseau cyclable communal et maillage piéton interne du quartier par des espaces publics fluides et généreux ;



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- la limitation des circulations automobiles dans le quartiers et ses abords : prédominance des modes de déplacements doux au sein même du quartier, présence de commerces, d'équipements, de services et de bureaux à proximité pour limiter la dépendance à l'automobile ;
- la gestion économe, intégrée et paysagère des eaux pluviales, limitant le recours aux tuyaux ;
- la biodiversité : connexion à la trame verte et bleue, développement d'une maille verte linéaire interne, création du jardin des Poudrières ;
- la maîtrise des consommations d'énergie : raccordement au réseau de chaleur urbain public, incitation au dépassement de la norme BBC (RT 2012) et incitation aux apports bioclimatiques ;
- l'éco-construction : application du référentiel de l'aménageur, incitations auprès de chaque maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour aller au-delà de la réglementation (cahier des charges de cession des terrains et « fiches de lots » à respecter, chantier vert).

FOCUS 2 : ECOQUARTIER LA FONTAINE D'OUCHE - ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE NATIONALE DE LABELLISATION ÉCOQUARTIER EN 2017



Le projet de renouvellement urbain de la Fontaine d'Ouche est engagé depuis fin 2017 dans le processus national de labellisation Ecoquartier, à l'étape 2. Il s'étend sur le périmètre de plus de 80 hectares de ce quartier prioritaire de la politique de la ville qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain financé par l'ANRU et qui englobe trois opérations complémentaires, qui lui donnent sa singularité :

- 1°) la régénération urbaine "douce" du grand ensemble originel ;
- 2°) la réalisation d'un nouvel écoquartier de construction neuve à vocation d'habitat d'environ 25 ha dénommé "Quai des Carrières Blanches", sur des emprises de voies désaffectées des berges du canal de Bourgogne ;

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



3°) la reconversion en habitat d'une friche industrielle d'environ 4 ha, ouvrant une nouvelle entrée urbaine sur le quartier. Nonobstant son étendue et son caractère "pluriel", le quartier de La Fontaine d'Ouche possède une forte identité urbaine et géographique du fait de sa situation charnière entre l'espace naturel périurbain "vert et bleu" - associant une vallée, un lac et un canal, des combes et des coteaux surmontés d'un plateau - et de l'urbanisation dijonnaise - nous sommes seulement à 5 kilomètres du centre-ville de Dijon. Conséquence de cette configuration, le quartier se trouve délimité sur trois côtés par un écran naturel combinant le végétal, le relief et l'eau - le quatrième côté formant la jonction avec la ville.

Ce contexte urbain et géographique particulier détermine dans une large mesure les objectifs urbains assignés à cet écoquartier :

- comme lieu privilégié de la diffusion de la nature en ville et de développement de la biodiversité urbaine ;
- comme expérience singulière de "recyclage urbain" visant à régénérer le grand ensemble originel sans démolition majeure, et à l'intégrer dans la ville contemporaine ;
- comme site pilote en matière d'urbanisme durable qui articule étroitement le social (dont le Contrat de Ville en cours), l'économique et l'environnement pour préfigurer la ville de demain.

L'enjeu est d'importance car c'est le premier écoquartier dijonnais qui porte sur un ensemble déjà construit, où il s'agit de mettre en oeuvre à terme la transition énergétique des logements, de poursuivre la requalification l'ensemble des espaces extérieurs publics et de redonner à ce quartier, par cette forme de recyclage urbain durable, l'attrait qu'il avait à son origine.

FOCUS 3 : ECOQUARTIER MONTMUZARD



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Cet écoquartier de 2,8 hectares situé dans le quartier Université comprend 168 logements B.B.C. (Bâtiments Basse Consommation) dont 36 % sont à loyer modéré. Initié à la fin des années 2000, construit entre 2015 et 2018, c'est un des tous premiers écoquartiers de la ville.

Il est réalisé sur le terrain d'un groupe scolaire devenu vétuste et sur-dimensionné. L'intérêt du projet réside dans sa diversité programmatique puisqu'il intègre sur ce même site reconstruit :

- la maison de l'environnement et de l'architecture, Latitude 21, premier bâtiment basse énergie de Bourgogne (2008), issue de la reconversion d'un immeuble de bureau et qui joue aussi, par sa programmation et ses animations, le rôle d'une véritable maison de quartier ;



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- un nouveau groupe scolaire, pionnier en matière de basse consommation d'énergie (livraison 2011) ;
- le projet d'habitat proprement dit, de densité modérée pour se greffer sur le tissu pavillonnaire préexistant.

Le parti d'aménagement retenu a consisté à structurer l'écoquartier autour d'un parc public traversant le site en son milieu et s'ouvrant à l'est sur la placette-parvis de l'école. Deux courtes voies d'accès en boucle, partagées entre les piétons et les automobiles, desservent les immeubles d'habitation de part et d'autre.

L'architecture est homogène par son unité de style contemporain mais diversifiée par la combinaison de maisons individuelles groupées et de petits immeubles d'implantations variées et de hauteur croissante du nord au sud, pour mieux s'intégrer au contexte urbain.

Ce projet d'habitat prend la forme d'une cité jardin contemporaine intégrant plusieurs cibles environnementales :

- le maintien d'importantes surfaces végétalisées, sous la forme du jardin public s'ouvrant sur l'école, au cœur du projet, et de jardins privés aux abords des constructions ;
- le développement de la biodiversité, par l'abondance, la variété et la continuité de la trame végétale et l'intégration des jardins partagés à proximité de Latitude 21 ;
- l'accessibilité du site optimisée pour les piétons et les vélos, la proximité des transports collectifs ;
- la maîtrise de la place de l'automobile, admise uniquement sur des voies de longueur limitée, partagée avec les piétons ;
- la gestion intégrée des eaux pluviales : noues et chaussées

drainantes, pour éviter au maximum les canalisations enterrées ;

- la maîtrise de la consommation d'énergie : bâtiments à basse consommation et passifs.

FOCUS 4 : ECOPARC D'ACTIVITES DIJON-BOURGOGNE



© Atelier LD

L'écoparc Dijon-Bourgogne a été créé pour répondre aux besoins d'accueil d'entreprises, qui ne peuvent être satisfaits par les parcs d'activités existants. Sa localisation en bordure d'une voie rapide s'inscrit dans le prolongement d'une zone existante.

Cependant, ce vaste projet (110 ha à terme) réalisé en 3 phases concilie l'ouverture à l'urbanisation avec la maîtrise des impacts environnementaux sur le site préexistant. C'est pourquoi le parti d'aménagement retenu se fonde sur la préservation de 3 corridors

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

53



verts correspondant à l'emprise des anciens fossés agricoles qui épousent les "creux" de la topographie du terrain. Ces 3 coulées vertes larges et longues, connectées à la trame verte de l'est dijonnais, ne seront pas seulement des passages et des refuges pour la faune et la flore, leur permettant de traverser le site de part en part : elles seront aussi le réceptacle des eaux pluviales de l'ensemble du parc, issues des toitures comme de la voirie. Un système continu de noues viendront les alimenter depuis chaque parcelle construite.

Chacun de ses corridors verts aura une vocation et une ambiance propres (promenade, réserve de nature, agriculture urbaine,...) pour faire en sorte que le parc d'activités soit aussi un lieu de détente, de sport et de loisirs de proximité pour les employés et les habitants de la Métropole, et puisse ainsi accueillir d'autres fonctions autre que le travail, y compris en soirée ou en fin de semaine. Dans le même esprit, des services mutualisés seront proposés aux entreprises pour disposer sur place de prestations utiles aux salariés (stationnement, restauration, crèche,...).

La dimension environnementale du projet se traduit aussi dans la desserte du parc par les modes de déplacement doux (voies cyclables et cheminements piétons) et les transports collectifs, qui se déploieront au fil de son développement. Les rives des voies seront elles-mêmes abondamment plantées.

Les constructions admises répondront à des exigences environnementales qui dépasseront les normes réglementaires.

Chaque lot destiné à la construction fait l'objet d'un cahier des charges qui mentionne les dispositions à respecter sur le plan environnemental, architectural et paysager, afin que les objectifs du parc se concrétisent dans chaque projet.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Gestion différenciée des espaces verts métropolitains : un exemple, le cimetière Dijon Mirande

Budget entretien du site :
45 K€ HT/an

11 ha
Surface du site clos

4 600 m²
Future extension

Part des équipements
funéraires :
44 % de l'enveloppe des
travaux

Tri des déchets verts 2017

15 tonnes de V.D. acheminés
en compostière

10 m³ env. de pots en plastique
valorisés

Réduction de 2/3 des quantités
présentées à la collecte des
ordures ménagères

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS SUR LE SITE
en cours :

- Arrachage manuel, binage manuel, passage d'un désherbeur thermique

Ne plus utiliser de désherbant dans les zones enherbées → favoriser le développement de la biodiversité sur le site

- Utilisation de plantes non consommatrices d'eau
- Mise en place de paillage
- Réduction de l'arrosage via le réseau eau de ville en ayant recours à de l'eau agricole
- Gestion des tontes
- Réduction du nombre de passages → vise à diminuer la consommation d'énergie + bilan carbone

perméables dans les projets → favoriser le retour de l'eau dans les nappes

Développement des zones à fauchage tardif

TRI DES DÉCHETS

en cours :

Les familles sont invitées à déposer les déchets en provenance des sépultures dans des bacs spécifiques : pour les déchets verts, pour le plastique, le reste en tout venant

Affiner le tri en vue de transférer en compostière un tonnage plus élevé de déchets verts, et vers la filière adéquate, les pots et jardinières en plastique

à l'étude :

Quelle valorisation pour les fleurs en plastique ou en tissu récupérées sur les aires de dépôt ?

EQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

Lors de futures opérations d'extension du cimetière, préciser dans le cahier des charges le souhait d'avoir recours à des équipements funéraires d'origine locale (ex. Pierre de Comblanchien) ou équivalent

En vue de diminuer le bilan carbone

Suite à des reprises administratives, vente de monuments d'occasion aux familles (délibération du Conseil métropolitain)
Reconversion de monuments (au lieu de les détruire)

Gestion différenciée des pelouses → réduire le nombre de tontes en laissant certains espaces en prairie / tonte sur le pourtour / fauchage, ramassage à l'été et exportation des déchets verts (vers compostière)

à l'étude :

Renforcer l'environnement verdoyant par création d'un secteur de cavurnes enherbé
Intégration de zones



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



500 hectares d'espaces verts labellisés Écojardin

Après le jardin de l'Arquebuse, le parc de la Colombière, le lac Kir et la promenade de l'Ouche, les combes à la Serpent, Persil et Saint-Joseph ainsi que le cimetière des Péjoces viennent d'être labellisés Écojardin. À la fin de l'année 2018, plus de 500 hectares d'espaces verts arboreront ce label.

Après le jardin de l'Arquebuse, le parc de la Colombière, le lac Kir et la promenade de l'Ouche, les combes à la Serpent, Persil et Saint-Joseph ainsi que le cimetière des Péjoces viennent d'être labellisés Écojardin. À la fin de l'année 2018, plus de 500 hectares d'espaces verts arboreront ce label.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La cité des ducs va planter la vigne de demain

Pour créer le conservatoire chardonnay-pinot noir avec des lignées de toute la Bourgogne-Franche-Comté, quatre hectares de vignes expérimentales vont être plantés au printemps entre la combe Persil et la Motte-Giron. À terme, l'ensemble du domaine viticole sera exploité sans pesticides.

La ville de Dijon va être au cœur d'une expérimentation inédite en matière de vignes. En mars 2018, 700 lignées de cépages chardonnay et pinot noir, prélevées dans des vignobles de Bourgogne et de Franche-Comté, par des représentants des chambres d'agriculture, puis mises en culture, vont être plantées à Dijon, sous la Motte-Giron. Le premier conservatoire chardonnay-pinot noir verra ainsi le jour, grâce à Dijon Métropole, propriétaire du terrain, et au muséum jardin des Sciences de Dijon, œuvrant pour « remettre en route le moteur de la biodiversité ».

3, 5 hectares de vignes certifiées à haute valeur environnementale ont d'ores et déjà été plantés au printemps 2017, entre la combe Persil et la Motte-Giron.

Les quatre hectares supplémentaires de vignes expérimentales permettront d'observer des plants présentant des caractéristiques différentes des autres, identifiés dans les vieilles vignes, dont certaines peuvent atteindre soixante-dix ans.

Des spécimens qui présentent des qualités intéressantes ont été sélectionnés par la chambre d'agriculture de la

Côte-d'Or. Leurs capacités à induire des modifications naturelles seront utilisées, pour voir si par la suite, ils peuvent répondre aux enjeux de la vigne de demain.

Ces plants du futur pourraient apporter des réponses aux problèmes observés actuellement dus au réchauffement climatique : l'augmentation du niveau de sucre, la précocité des vendanges, etc.

L'Association technique et viticole de Bourgogne (ATVB) aura des missions d'observation et de caractérisation de l'ensemble des 700 lignées qui vont être plantées à Dijon. L'opportunité incroyable est de trouver des terrains vierges, où il n'y a jamais eu de vignes cultivées auparavant, avec une valorisation possible par la suite, ce qui est exceptionnel. Les analyses du sol ont démontré qu'il y a ici un vrai potentiel.

Ces vignes, en appellation bourgogne, pourraient donner leur premier vin "surprise" en 2021.

En 2018, un autre important projet de plantation, avec appel à candidatures auprès de viticulteurs, devrait aboutir sur de grandes surfaces à la Rente-de-Giron et sur le plateau de la Cras. Dijon pourrait par la suite postuler pour obtenir son appellation "côte de Dijon".

Ces plants du futur pourraient apporter des réponses aux problèmes observés dus au réchauffement climatique





Les délaissés urbains : réhabiliter l'existant au service de la nature en ville et du vivre ensemble

Le territoire est composé d'espaces généralement libres de toute occupation, appartenant à la collectivité et sans réelle vocation. Ces interstices constituent de véritables opportunités pour développer des éco-projets (jardins partagés, pelouses fleuries...) dans un objectif de maintien et de développement de la biodiversité. Ces espaces repensés contribueront à conforter l'ambiance végétale en ville.

L'objectif de cette démarche est de valoriser ces délaissés pour les dijonnais de plus en plus désireux de renouer avec la nature et la biodiversité.

La première étape a été de recenser et identifier les parcelles de la Ville de Dijon hors domaine public et qui peuvent correspondre à des délaissés urbains.

La seconde étape a consisté à analyser et classer ces parcelles selon leurs caractéristiques et potentiel.

La troisième étape a été de définir des pistes de valorisation selon 4 grands thèmes. L'espace considéré pourrait :

- contribuer à étoffer la trame bleue,
- participer à la trame verte,
- être proposé en jardin partagé,
- être transformé en prairie urbaine fleurie et autres végétalisations.

Cette étude a déjà été réalisée sur le quartier Chevreur – Parc et sera déployée sur le quartier Fontaine d'Ouche fin 2018.

La quatrième étape consistera à évaluer les faisabilités techniques et financières des délaissés avant la mise en œuvre opérationnelle des projets retenus.

30 délaissés urbains soit 2,7 ha ont été identifiés sur le quartier Chevreur-Parc, dont 14 pourraient être requalifiés.

Délaissé urbain rue Daubenton - Dijon



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Expérimentation sur les toitures végétalisées

1 300 arbres
plantés lors de la construction
des 20 km de tramway

92 000 m³ d'eau verte
ont été utilisés en 2017
pour arroser
les **14 ha** de gazon
(«le ruban vert») des 2 lignes
de tramway

Déchets verts 2017
1 487 t collectés
soit **5,8 kg/hab**

La végétalisation de toiture nécessite un savoir-faire et des connaissances bien spécifiques et la réussite des projets repose en grande partie sur les choix relatifs à la couche de culture, aux végétaux implantés. Le choix du substrat est essentiel et doit faire l'objet d'une réflexion qui prend en compte l'ensemble des contraintes du site.

La DGST et le Jardin des sciences travaillent sur cette problématique : visite des toitures existantes, relevés botaniques dans le cadre du protocole national "Florilège toiture", groupe de travail pour les projets de la collectivité.

A l'automne 2017 une expérimentation d'implantation de végétaux sauvages (flore des pelouses sèches) à partir de graines récoltées localement sur les toitures existantes est mise en place.

Expérimentation également de mycorhization de ces plants dans le cadre du partenariat avec l'INRA et Agronov.

Dans le cadre de la problématique des trames vertes et bleues, la végétalisation des toitures favorise la biodiversité en offrant

un nouveau cadre de vie à différentes espèces animales telles que les abeilles, les insectes ou bien encore certaines espèces d'oiseaux.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Du savon noir contre les pucerons



Dijon, ville zéro phyto, utilise des moyens écologiques pour l'entretien de ses arbres. Du savon noir aspergé sur les feuilles a permis de freiner la prolifération des pucerons.

Depuis plusieurs années, plus aucun produit chimique n'est utilisé pour l'entretien des 820 hectares d'espaces verts de la ville, ni sur les platebandes, ni sur la voirie ni même au cimetière des Péjoces. Pour juguler, par exemple, les pucerons qui colonisent en particulier les tilleuls, les agents de la Ville de Dijon ont opté pour la pulvérisation, sur les feuilles, d'une solution mélangeant de l'eau et du savon noir. Le savon noir tue les larves des insectes en les asphyxiant et nettoie le miellat qui engluie les feuilles des arbres. La Ville de Dijon compte aussi sur les coccinelles, grandes consommatrices de larves à pucerons.

Les lavandes qui fleurissent le pied des arbres repoussent également ces parasites. Cette gestion est garante de la biodiversité des sites, dont quatre sont labellisés Ecojardin.

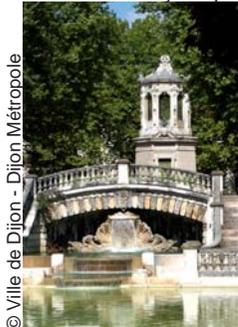


© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Le patrimoine historique hydraulique remis en service pour produire/développer l'eau verte le long des voies du tram

Réservoir Darcy - Dijon



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

En 1838 l'hydraulicien Henry Darcy apporte l'eau courante à Dijon (deuxième ville d'Europe à la posséder après Rome) et contribue grandement au développement de la ville et à la santé de ses habitants. Il construit sous l'actuel jardin Darcy un réservoir monumental d'eau potable de 2 300 m³ pour distribuer de l'eau courante aux 29 000 habitants de Dijon de l'époque, alimenté par un aqueduc souterrain de 12 km captant la source du

Rosoir dans la haute vallée du Suzon.

Ce réservoir sera peu à peu inutilisé du fait du développement de l'agglomération sur les hauteurs environnantes nécessitant la création de réservoirs altimétriquement plus élevés afin de permettre une pression de distribution satisfaisante.

Lors de la construction du parking Trémouille-Marché et afin de préserver l'intégrité de l'ouvrage face aux remontées de nappe, des pompes ont été mises en place au 5ème et dernier niveau du parking pour capter l'eau et la rejeter dans le réseau d'assainissement de Dijon.

En 2010-2012, à l'occasion des travaux de création des 2 lignes de tramways sur le territoire de Dijon métropole, le réseau hydraulique existant (les réservoirs Darcy et Montmuzard ainsi que leurs canalisations) a été remis en service pour permettre le stockage d'eau « brute » (eau naturelle non traitée) nécessaire pour arroser de manière raisonnée les 100 000 m² surfaces enherbées des plateformes des 2 lignes du tram ; ces ouvrages étant alimentés par la récupération des eaux pompées au niveau du parking Trémouille (aucune autre eau que cette eau dite verte n'est utilisée), elle limite

ainsi les rejets dans le réseau d'assainissement.

Cette ressource en eau peut présenter cependant des épisodes de turbidité (présence de particules fines en suspensions, type terre par exemple) ; c'est pourquoi, ils ne permettent pas l'exploitation en continu du système « eau verte. Les techniciens des espaces verts apportent donc une vigilance toute particulière aux capacités des réservoirs, spécialement lors de périodes de stress hydrique et doivent alors calculer au plus juste les apports d'arrosage en fonction de ces capacités et des besoins des espèces irriguées (des expérimentations sont menées notamment avec l'INRA et le Jardin des Sciences et de la Biodiversité sur les besoins en eau de différents types de gazon pouvant résister à la sécheresse, l'ajout d'un mélange de gazon avec des trèfles ainsi que la hauteur et la composition de la terre sur les surfaces engazonnées des lignes du Tramway.

Le site de l'Arquebuse (au Jardin des Sciences et de la Biodiversité) permet d'absorber le surplus d'eau verte si besoin par surverse du réservoir de Darcy, permettant par la même occasion de limiter les prélèvements sur le forage qui alimente habituellement les canaux du jardin botanique.

Grâce à ce procédé, le 3 octobre 2012, le tramway du Grand Dijon a reçu le premier prix Light Rail Awards 2012 de Londres dans la catégorie "Initiative environnementale". Il a été distingué pour son centre d'exploitation et de maintenance mixte (tram-bus) à très haute qualité environnementale, ainsi que pour sa gestion de l'eau particulièrement innovante.

*Capacité de stockage
des 2 réservoirs
Darcy : 2 300 m³
Montmuzard : 3 200 m³*

*Pompage permanent au niveau
du parking
Trémouille-marché
500 m³/jour*

*Quantité d'eau nécessaire
pour l'arrosage des zones
enherbées des
2 lignes de tramway
entre 70 000 et 95 000 m³/an
(selon les conditions
météorologiques)*

Canalisations du réservoir Darcy-Dijon



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Jardin des sciences et de la biodiversité: pour une reconquête de la biodiversité sauvage et cultivée

*Fréquentation
137 151 personnes*

*+ 1 000 m² de surface
d'expositions*

*5 ha de superficie
totale du jardin*

1 003 648 spécimens

*950 observations d'espèces
(faune et flore)*

*60 % des surfaces des espaces
verts de la ville sont labellisés
Écojardins
Label reconnu par le CESE et
le ministère de la transition
écologique et solidaire*

Le Jardin des sciences et de la biodiversité est un acteur incontournable de la biodiversité sauvage et cultivée, du cœur de ville aux zones périurbaines et du savoir partagé sur la Nature. Pour faire de Dijon métropole une référence écologique en France. Le Jardin des sciences et de la biodiversité de Dijon regroupe sur un site unique, un planétarium, un muséum d'histoire naturelle et un jardin botanique, fréquenté chaque année par plus de 120 000 visiteurs !

Dans un environnement préservé, à deux pas de la gare, il permet de découvrir la biodiversité, contribuant à former des citoyens curieux, informés et engagés.

Détenteur du label Écojardin qui récompense son exemplarité, le Jardin des sciences et de la biodiversité pilote et anime le plan biodiversité de Dijon métropole. S'appuyant sur ses savoir-faire en matière d'expertise naturaliste et écologique, de mobilisation citoyenne en faveur de la nature ainsi que sur ses partenariats scientifiques et techniques, le Jardin des sciences et de la biodiversité travaille en transversalité avec l'ensemble des services de la ville de Dijon et de la métropole, au sein du pôle urbanisme et environnement mutualisé entre les deux collectivités.

Toitures végétalisées, nouveaux modes de gestion des espaces verts, «miel de Dijon», éco-pâturage, écoquartiers, trames verte et bleue... : le Jardin des sciences et de la biodiversité intervient comme un spécialiste incontestable sur l'ensemble de ces thématiques.

Il est associé au projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et de la reconnaissance du vignoble dijonnais. À terme,

un parcours dans le jardin botanique « De la Terre à l'assiette, entre traditions et innovations » verra le jour, comme la plantation des cépages du monde.

Réussir la transition écologique constitue pour Dijon métropole un défi majeur, notamment au niveau des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, qu'elle soit sauvage ou cultivée, qu'elle concerne les cœurs de ville ou les zones périurbaines du territoire.

Le Jardin des sciences et de la biodiversité intervient pour développer un ensemble cohérent autour de l'agriculture périurbaine, mettre en œuvre le projet alimentaire territorial et relever le défi, à moyen terme, d'assurer l'autosuffisance alimentaire du territoire. Il s'inscrit pleinement dans le positionnement stratégique de Dijon métropole sur les champs de la gastronomie et de la viticulture, de l'agro-écologie du goût et de la nutrition.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 2

PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

61



Mise en valeur du RU de Pouilly

L'eau de la source du Ru de Pouilly jaillit dans un bassin en pierres de taille en lien avec le domaine du Château de Pouilly. Cette eau de bonne qualité abrite des espèces d'intérêt patrimonial. Le bassin a été restauré avec succès en 2012 par l'association SENTIERS via des subventions dont Ville. Or, la protection de la source a été laissée en état. Il s'agit d'une vieille clôture grillagée scellée sur les margelles intérieures et sans ouverture pratique ce qui favorise la reprise des ronces et les déchets (vieillesse précoce de la restauration), constitue une barrière écologique, confère un aspect inadapté au site (contexte historique), rend très compliqué l'entretien de la source (chaque année par des habitants volontaires). Une nouvelle protection pourrait signaler l'intérêt patrimonial du lieu (forme, matière et couleur avenantes), s'écarter des margelles (périmètre confortable pour l'entretien) et permettre l'accès pour les espèces (maille adaptée).

Ce projet a été proposé dans le cadre des budgets participatifs. En effet, depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent d'un budget participatif de 40 000 euros, voté annuellement par le conseil municipal et qui leur est dédié pour des projets d'investissement. Chaque Dijonnais(e)

peut soumettre son ou ses idée(s) aux membres des commissions de quartier sur www.dijon.fr. Les propositions déposées seront réparties en 4 catégories (réalisable, non-réalisable, déjà prévu et hors cadre) puis présentées aux membres des commissions de quartier qui voteront pour élire les projets à réaliser. Les idées retenues seront ensuite validées en conseil municipal avant de procéder à la réalisation.



Marais à fleurs d'eau - © Association Arborecence



Un processus d'optimisation des déversoirs d'orage

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de ses systèmes d'assainissement au regard de l'arrêté du 21 juillet 2015, Dijon métropole a souhaité la mise en œuvre en 2017 d'un processus d'optimisation des seuils de déversement des déversoirs d'orage (DO).

Cette optimisation a consisté d'une part à la rehausse des fils d'eau de surverse des ouvrages, permettant ainsi de limiter les déversements d'eaux usées au milieu naturel lors des épisodes pluvieux faibles à modérés. Et d'autre part, à la mise en place d'équipement de mesures fiables dans la détermination des volumes déversés (durée de déversement et quantité déversée).

En effet, pour un certain nombre de DO, les volumes déversés étaient basés sur une estimation résultant d'une relation entre le temps de déversement mesuré et la capacité théorique de déversement de l'ouvrage. Avec la mise en place d'instruments de mesures permettant de mesurer les volumes réellement déversés, l'analyse des données a démontré qu'historiquement les bilans de fonctionnement de ces ouvrages surestimaient de façon non négligeable les volumes déversés, ce qui pouvait potentiellement remettre en cause la conformité du système d'assainissement.

A fin 2017, l'ensemble des DO réglementés des systèmes d'assainissement Eauvitale et Chevigny sont instrumentés et sont en cours de suivi pour affiner si nécessaire le calage altimétrique des seuils de déversement. D'autres actions sont envisagées par la collectivité pour l'année 2018, afin de rendre ses systèmes encore plus fiables et limiter leur impact sur l'environnement.

Déversoir d'orages rue de l'Île - Dijon



Dijon métropole prévient les pénuries d'eau potable ...

L'entreprise Suez qui est délégataire de service pour la gestion de l'eau de l'agglomération dijonnaise construit en ce moment une nouvelle usine de traitement de l'eau boulevard du Chanoine-Kir. Elle devrait voir le jour en 2019 et couvrir 25% des besoins en eau de la métropole.

Cette nouvelle usine vient réhabiliter un site déjà existant, la source Morcueil, dans les locaux historique de l'ancienne Lyonnaise des eaux. Cette source avait été fermée en 2013 à cause de la présence de bactéries qui rendait l'eau impropre à la consommation.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Pour lutter contre cette pollution Suez teste donc un nouveau système, fini le chlore, place à des membranes extrêmement fines qui empêchent impuretés mais aussi bactéries de passer.

Le chantier coûte 5 millions d'euros, entièrement financés par l'entreprise Suez qui gère le réseau.

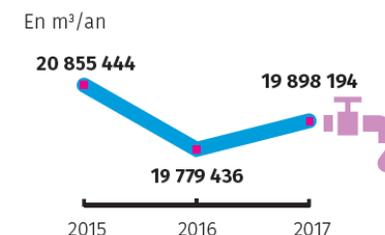


Photo d'illustration © Radio France

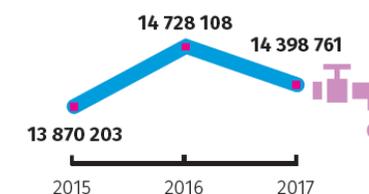
A gauche, Bertrand Camus, directeur général Eau France de Suez est fier de présenter cette innovation technologique à Frédéric Faverson, vice-président de Dijon métropole.

Le choix qu'a fait la métropole de Dijon c'est de pouvoir stopper l'alimentation de l'usine en cas de niveau des cours d'eau trop bas, pour préserver la nature. Prendre moins d'eau, quitte même à tout rendre à la rivière pour préserver la bio-diversité, c'est une des facettes de la «gestion raisonnée de l'eau» que veut promouvoir Dijon métropole.

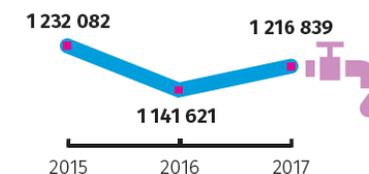
L'usine de traitement d'eau de la source de Morcueil va permettre de filtrer 600 mètres cubes d'eau par heure, ce qui représente un quart de la consommation d'eau de Dijon métropole.



Prélèvements



Consommations



Exportations hors métropole (ventes en gros)



PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

... et s'investit dans la connaissance du fonctionnement de la nappe sud

Conformément à ses engagements au travers du contrat de nappe signé le 19 mai 2016, définissant un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de la Nappe de Dijon Sud et améliorer sa protection, Dijon métropole a engagé courant 2017 deux études devant permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la Nappe Sud et donc sa protection :

- une étude relative aux Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de la collectivité sur la Nappe Sud, à savoir les Valendons à Chenôve, La Rente Logerot et les Herbiottes à Marsannay-la-Côte. Cette étude constitue la 5e de ce type engagée par Dijon métropole,
- une étude de « Datation des eaux et des teneurs en Gadolinium de la Nappe de Dijon Sud », pour sa partie située au droit du territoire métropolitain, cette étude ayant pour but notamment d'identifier des secteurs préférentiels de contamination de la ressource par des pollutions urbaines, et permettre ainsi à la collectivité d'engager les actions nécessaires pour les endiguer et permettre d'améliorer la qualité des eaux.

Dans le même temps, Dijon métropole a engagé une procédure de régularisation administrative de ses trois captages, avec d'une part l'obtention en février 2017 des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'alimentation humaine, et ce en accord avec les volumes maximums prélevables définis dans les SAGE de l'Ouche et de la Vouge, et d'autre part la révision des arrêtés

de déclarations d'utilité publique définissant les périmètres de protection de ces trois captages, en tenant compte des nouvelles capacités de prélèvements et des nouvelles connaissances du fonctionnement de la ressource et de son aquifère.

Usine de traitement de la Rente Logerot à Marsannay-la-Côte



PERSPECTIVES À 2019 ET PLUS



65



DÉLAISSÉS URBAINS

- Poursuite de l'étude sur Fontaine d'Ouche et déploiement de la réflexion sur les autres quartiers
- Mise en oeuvre d'écoprojets participatifs sur les délaissés sélectionnés des quartiers Chevreur-Parc et Fontaine d'Ouche



ÉCOQUARTIERS

- Développement de 5 écoquartiers supplémentaires sur Dijon



TRAME VERTE ET BLEUE

- Travail avec les communes pour faire de la Trame verte et bleue un corridor écologique

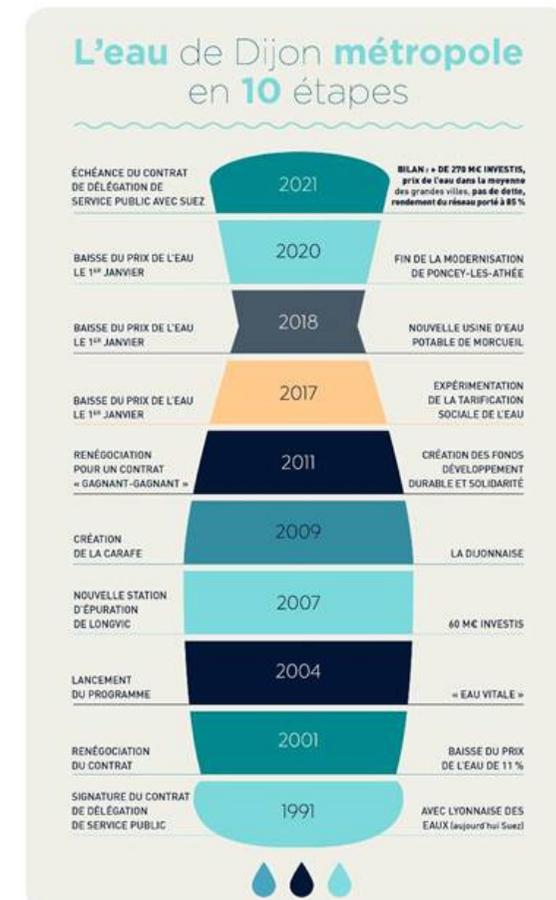


JARDIN DES SCIENCES

- Développer la connaissance et la prise en compte par tous les acteurs des enjeux liés à la préservation de la biodiversité sur le territoire, notamment des insectes pollinisateurs
- Conforter le réseaux des jardins partagés de la ville de Dijon,
- Mise en place d'un réseau de citoyens « observateurs de la biodiversité urbaine » via les programmes nationaux de sciences participatives « Vigie Nature » du Muséum national d'histoire naturelle,
- Mise en œuvre du parcours végétal thématisé « de la terre à l'assiette » au sein du parc de l'Arquebuse, en lien avec la Cité internationale de la gastronomie et du vin.
- Poursuite de la renaissance du vignoble de Dijon et des programmes d'agriculture périurbaine



GESTION DE L'EAU





*Épanouissement
de tous les êtres
humains*

© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Finalité

3



INTRODUCTION



L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier.

Dans un contexte économique et social fragile, où chacun perçoit l'apparition de fragmentations, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction de leurs besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.

STRATÉGIE

Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment. C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole





OBJECTIF 1

ASSURER LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS

Service Divia Pouce : mise en place de l'application

2017 :

**26 000 emprunts
de DiviaVelodi**

**291 usagers
(moyenne mensuelle
fréquentation Divia VeloPark)**

Après le lancement expérimental de DiviaPouce sur trois communes de l'agglomération en 2016, le service va être étendu à l'ensemble du territoire métropolitain et permettre de toucher un plus large public. Les mobilités des uns pourront devenir complémentaires aux mobilités des autres. L'arrivée simultanée de l'application permettra en outre d'accompagner cette extension et de créer une « communauté » d'adhérents réunis au sein d'un véritable réseau d'auto-stop organisé sur l'agglomération, qui, de fait, est créatrice de lien social et facilitatrice de mobilités.



Au-delà de créer une offre de mobilité supplémentaire, l'essence de DiviaPouce est de formaliser et de sécuriser une pratique, qui, dans les faits existait déjà dans les communes ou quartiers où la plupart des habitants se croisent et se connaissent, sans pour autant s'apercevoir qu'ils effectuent des trajets similaires. L'auto-stop organisé permet aussi de compléter le service de transport en commun, souvent peu adapté aux déplacements en heures creuses en zones péri-urbaines et très coûteux en zones peu denses, tout en luttant contre l'auto-solisme liées à cette pratique.

L'application permettra, entre autres, de faciliter la mise en relation entre auto-stoppeurs et conducteurs. Ces derniers pourront y inscrire leurs habitudes de déplacements ou bien leurs besoins, en temps réel.

Modernisation et évolution des services vélos

Renouvellement du système de service de location de vélos en libre-service depuis septembre 2017. Ce nouvel équipement plus simple d'utilisation favorise la pratique des déplacements décarbonés sur la Ville de Dijon : l'ensemble de la flotte a été renouvelé, avec de nouveaux vélos et de nouvelles stations ; et le système modernisé, avec désormais la possibilité d'emprunter un vélo en station avec une carte bancaire. Une nouvelle station de 16 places est prévue Place Baraban/Transvaal.

Le DiviaVeloPark de la station Monge a été déplacé à la station CHU-Hôpitaux pour permettre la construction du nouveau parking en ouvrage Monge. Un nouveau DiviaVeloPark sera intégré au sein même du parking en décembre 2018.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



OBJECTIF 2

PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Grand Nettoyage de printemps Jardin Darcy

Dispositif de collecte porté à porte

4 350 bacs déchets verts

58 630 bacs déchets
recyclables

94 bacs de collecte de bio
déchets

10 000 mégots collectés

Il y a un an, débutait la campagne « Propreté » qui vise à lutter contre les incivilités sur Dijon. Cette campagne s'est effectuée en trois temps :

- La prévention depuis avril 2017, avec une première campagne de communication et sensibilisation massive sur plusieurs canaux de diffusion (tram, bus, réseaux sociaux...) Pendant cette période de prévention, les agents de la police municipale et de la brigade verte ont surtout rappelé la loi aux contrevenants et ont distribué à certaines occasions des cendriers de poche et des flyers d'information
- La sanction, à partir du 21 juin 2017, à titre expérimental.
- La verbalisation, depuis le 21 septembre 2017. Les auteurs d'incivilités sont désormais passibles d'une amende forfaitaire de 68€.

Les membres des commissions de quartier et les élus du Conseil Municipal d'Enfants sont parties prenantes au sujet.

Objectifs :

- => Impliquer les citoyens
- => Sensibiliser les plus jeunes
- => Renforcer l'idée de démocratie participative dijonnaise
- => Créer une proximité entre les citoyens et les élus
- => Dynamiser et prolonger la campagne « Propreté »
- => Défendre les valeurs de la collectivité : environnement, démocratie participative, proximité et partage

Déroulé de la matinée :

- 09h00 | Accueil des bénévoles et distribution des kits de nettoyage
- 10h00 | Bilan après 1 an de campagne « Propreté »
- 10h30 | Grand nettoyage citoyen
- 11h45 | Bilan de cette opération
- 12h15 | Buffet façon pique-nique « écolo »
- 14h00 | Ramassage des bennes

Dans le contexte et afin de renforcer la prise de conscience et le civisme, une opération de grand nettoyage de printemps est organisée au square Darcy le samedi 16 juin 2018. Cette opération intervient un an après le début de la campagne « Propreté » ; une manière de faire le bilan et de poursuivre cette démarche de sensibilisation auprès des citoyens. Ce concept de nettoyage citoyen implique plusieurs générations et c'est un excellent moyen de promouvoir les valeurs environnementales et citoyennes de la collectivité.





Citoyens acteurs mobilisés

Adopter un pied d'arbre ou de mur, végétaliser sa rue, planter un arbre sur le plateau de la Cras, cultiver au sein d'un jardin partagé, photographier la faune et la flore près de chez soi pour enrichir les catalogues des chercheurs, participer à des cours de botanique... ce sont là quelques exemples d'actions impliquant des citoyens soucieux de s'informer sur la biodiversité en ville mais aussi de participer activement à son développement.

L'opération « J'adopte un arbre », en lien avec les commissions de quartier ou les associations de riverains, consiste à leur proposer d'adopter symboliquement un arbre d'alignement et de végétaliser son pied. Le même concept se décline avec l'opération « J'adopte un pied de mur », consistant à tirer profit des petits espaces libres entre le bitume et le mur des immeubles.

Le Jardin des sciences est le relais local des programmes de science participative « Vigie nature » développés par le Muséum national d'histoire naturelle : à partir de protocoles d'observations simples et ludiques, les habitants sont associés au développement des connaissances sur la biodiversité urbaine :

- Programme «Suivi photographique des insectes pollinisateurs – SPIPOLL »

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur dans le fonctionnement des écosystèmes. Le Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs (SPIPOLL) a pour but d'obtenir des données quantitatives sur les insectes pollinisateurs et autres insectes floricoles en France. Il s'agit de mesurer les variations de la diversité de ces insectes et de la structure des réseaux de pollinisation, sur l'ensemble du territoire. Ce programme s'appuie sur un protocole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les Jardins éducatifs : reconnexion avec la nature en ville

simple et attrayant, reposant sur des photographies d'insectes en train de butiner pendant un temps donné.

- Programme « Sauvages de ma rue » : mieux connaître les plantes des villes

Avec la généralisation de la gestion écologique des espaces, l'étude de l'écosystème urbain se développe. Les espèces présentes commencent à être répertoriées, même si les données restent lacunaires. À une échelle encore plus fine, celle de la rue, les listes d'espèces végétales n'existent pas. Pourtant, ces données sont nécessaires pour comprendre comment les « brèches urbaines » (pieds d'arbres, espaces engazonnés, ...) et les modes de gestion influent sur la qualité de la biodiversité. Le programme « Sauvages de ma rue » a pour but de développer les connaissances et de permettre aux citoyens de reconnaître les espèces végétales qui poussent dans leur environnement immédiat, les plantes qu'ils croisent quotidiennement dans leur rue, sur les trottoirs, dans les pelouses, ... Ces données, regroupées au sein d'une base nationale, permettent d'établir des cartographies détaillées.

- Opération « Escargots » : Suivi des populations de mollusques communs dans les jardins

« L'Opération Escargots » vise à connaître les populations d'espèces communes fréquentant les jardins. Les données collectées par les volontaires donneront un éclairage sur le comportement de cette faune aux fluctuations de l'environnement, qu'il s'agisse des variations climatiques, de la modification des espaces ou de l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le Jardin des sciences accompagne des écoles et des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires du territoire dans la création et l'utilisation pérenne de jardins potagers pédagogiques et /ou de jardins ornementaux pédagogiques. Ces projets transdisciplinaires sont des lieux particuliers d'éducation à l'environnement, de découverte du vivant, d'éducation à la santé et à la nutrition, des lieux d'expérimentations, de reconnexion avec la nature en ville (notamment dans les zones d'éducation prioritaires.)



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 3

PERMETTRE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS



Projet de développement en faveur d'une meilleure prise en compte du sport santé

L'amendement sur la prescription médicale du sport, adopté le 27 novembre 2016, a pour objet de mentionner explicitement la contribution d'une pratique régulière des activités physiques et sportives à la santé publique.

L'activité physique fait désormais partie intégrante du traitement de nombreuses maladies, dans le cadre de l'éducation du patient obèse, diabétique, asthmatique, insuffisant respiratoire ou cardiaque.

Les personnes qui se verront prescrire de l'activité physique par leur médecin bénéficieront d'un encadrement adapté. En effet, la convention signée avec le réseau sport santé garantit une traçabilité des actions entreprises et met en relation les professionnels du sport et de la santé pour en assurer la coordination. Par conséquent cette offre sera complémentaire.

Les activités aquatiques possibles sont l'aquagym, terme générique englobant toutes celles citées ci-avant, mais aussi la natation sous forme, soit de pratique d'endurance soit de perfectionnement de la nage. Elles seront adaptées en terme d'intensité de pratique aux pathologies des patients. Les perspectives de développement pourraient s'orienter vers une séance couplant une activité terrestre et aquatique.

Les activités terrestres possibles sont la gymnastique volontaire, le stretching, mais aussi la mise à disposition de vélos, rameurs, tapis roulants pour travailler le renforcement musculaire, ainsi que les activités de type marche nordique, randonnée, Vélo Tout Chemin.

Pour réaliser ce projet, la Ville de Dijon devra être référencée par le réseau Sport Santé qui orientera les patients vers nos structures sur les conseils du ou des médecins prescripteurs. Les éducateurs sportifs municipaux ont l'obligation de se former pour pouvoir encadrer les séances. Les plages horaires proposées, en adéquation avec les disponibilités des usagers, s'étalent de 7h30 à 9h, de 12h à 18h avec différentes rotations de 40 mn.

Le deuxième volet de ce projet porte sur la promotion de l'activité physique chez les jeunes, public difficile à mobiliser. L'objectif est de créer des partenariats via les professeurs d'Education Physique et Sportive (EPS) avec les collèges et lycées qui fréquentent nos établissements. Cette démarche pourrait permettre d'assurer la continuité des cours d'EPS en proposant des activités extra-scolaires. Le but est de faire aimer l'activité physique aux jeunes, cible privilégiée pour une éducation par le sport. Par la fidélisation, la régularité de la pratique, ce public pourrait bénéficier des vertus du sport sur la santé.





PERMETTRE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS

Une pratique sportive accessible à tous, sans contrainte physique, de déplacement ou financières

Le sport est considéré comme un vecteur d'épanouissement personnel, dans ce cadre, la politique sportive de la Ville de Dijon s'oriente sur une pratique sportive accessible à tous, sans contrainte physique, de déplacement ou financières.

LES PERSONNES À MOBILITÉS RÉDUITES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ADAPTÉS

Des aménagements spécifiques dans les équipements sportifs : pan mobile avec une inclinaison positive à 27° dans la salle d'escalade Cime Altitude 24,5, dispositif de mise à l'eau à la piscine des Grésilles, mise à disposition d'une lugiglance à la patinoire (qui permet le

Modèle de lugiglance utilisé à la patinoire de Dijon



déplacement d'une personne en fauteuil sur la glace et apporte à l'utilisateur le confort de son propre fauteuil roulant tout en évitant le désagrément d'un transfert), mise à disposition d'un « tiralo » à Dijon Plage qui détient par ailleurs le label « Tourisme et Handicap ».

Le respect de toutes les normes relatives à l'accessibilité dans les derniers équipements sportifs construits (piscine olympique, salle d'escalade, salles François Chambelland et Jean Marion, stade Colette Besson, tribunes Nord, Sud

et Est en 2017 du stade Gaston Gérard), dans les réalisations en cours ou à venir (piscine du Carrousel) et réalisation des agendas d'accessibilité programmée (ADAP) sur l'ensemble du patrimoine communal, y compris les installations sportives.

La création, en 2015, au sein de la division Activités Sportives (AS), d'un dispositif baptisé « Dijon Sport Handicap » ayant pour objectifs de faire découvrir à des publics valides et handicapés une association sportive, de favoriser l'insertion sociale d'un public pouvant se sentir marginalisé, de multiplier les rencontres en organisant, en lien avec les différents dispositifs de la division AS, des stages ou des challenges sportifs afin de faire connaître au plus grand nombre les associations en lien avec le handicap, et d'encourager la pleine participation sportive d'enfants handicapés. En 2015, les actions se sont déroulées autour de la pratique du canoë-kayak, en lien avec l'ASPTT Dijon, en 2016 autour du canoë et du roller (ASPTT Dijon et AM Sports) et en 2017, ont été organisées des rencontres autour des pratiques du canoë et du judo (ASPTT Dijon et Judo Club Dijonnais).

L'AIDE AU PAIEMENT DE COTISATIONS SPORTIVES AFIN QUE LES CONDITIONS RESSOURCES DES FAMILLES NE SOIENT PAS UN FREIN À LA PRATIQUE SPORTIVE, SOURCE D'ÉPANOUISSEMENT

La Ville de Dijon a choisi de favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous. Ainsi, un dispositif d'aide à l'acquisition des cotisations sportives a été mis en place en 2010 en faveur des familles dijonnaises aux revenus les plus modestes (inférieurs à 2 100 € par

PERMETTRE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS



77

mois) pour permettre d'inscrire dans un club sportif dijonnais, affilié à une fédération sportive, leurs enfants scolarisés en élémentaire, du CP au CM2.

Les demandes sont instruites par le service des sports. Les réductions prennent effet au moment de l'inscription, peuvent varier de 25 % à 100 % par rapport au coût initial, selon le niveau de revenus. Les clubs appliquent cette réduction sur simple présentation du coupon de réduction sur le montant total de l'adhésion.

Pour la saison 2017/2018, ce dispositif a permis à 429 enfants (303 garçons et 126 filles) âgés de 6 à 11 ans, de bénéficier d'une aide financière et ont permis d'accéder à l'un des 53 clubs dijonnais concernés.

L'effort financier de la Ville de Dijon en la circonstance s'est élevé à 46 680 €. L'aide au paiement des cotisations sportives s'inscrit ainsi pleinement dans le contrat urbain de cohésion sociale, dans sa thématique de promotion de l'éducation et de l'égalité des chances.

Dans le prolongement de ce dispositif municipal, l'Office Municipal du Sport de Dijon (OMSD) accorde des aides à la prévention et à l'insertion par le sport en faveur de jeunes scolarisés en dernière année de maternelle ou en secondaire. L'OMSD reçoit, dans ce cadre, le soutien financier de la Ville.

LE TAUX D'EFFORT ET DIJON SPORTS JEUNES / LE SPORT EN ACCÈS LIBRE

Instaurées en 2010, les inscriptions par internet et la tarification adaptée aux revenus enrichissent la qualité du service aux usagers. Ces deux prestations concernent toutes les pratiques sportives proposées dans le cadre de « Dijon Sport Découverte ».

L'inscription par internet répondait à une véritable attente des familles. Il en allait de même pour la tarification adaptée qui offre des tarifs modulés selon les ressources, en tenant compte également de la composition du foyer et de son lieu de résidence.

Avec ces deux mesures, la Ville confirme son ambition de faire de Dijon une Ville ouverte et accessible à tous et tient ses engagements en matière d'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services offerts à tous les publics.

Le dispositif «Dijon Sport Loisir Jeunes - le sport en accès libre» propose également tout au long de l'année, au sein des quartiers, un accueil soumis à une adhésion annuelle de 1€ et sans inscription préalable à destination des jeunes de 8 à 16 ans, pour la pratique en soirée, d'activités sportives et la participation à des tournois inter-quartiers (football, basket, handball, discgolf).

LES AIRES SPORTIVES EN ACCÈS LIBRE ET DE PROXIMITÉ, POUR TOUS

La Ville de Dijon compte sur son territoire de nombreuses aires de jeux sportives en libre accès tels que plateaux EPS, multisports, city-stades, terrains de sports de proximité, boulodrome ...



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



PERMETTRE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS

Grâce au recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques du Ministère des Sports et la collaboration des commissions de quartiers, la collectivité a doté chaque quartier de son territoire d'un ou plusieurs équipements répondant ainsi à la forte demande de la population en la matière de sport loisirs en pratique libre.

Par exemple, la création en 2017, dans le quartier de Grésilles, dans le cadre d'un projet présenté par la commission de quartier, d'un espace de street workout (entraînement de rue), composé

de plusieurs agrès comme des barres fixes et parallèles pour permettre la pratique de ce sport émergent, situé à mi chemin entre la musculation et la gymnastique. En accès libre, installée en extérieur, cette nouvelle structure, portée par les jeunes du quartier, va venir compléter l'offre existante au stade Epirey.

PERSPECTIVES

La Ville de Dijon travaille à l'élaboration d'un projet autour du Sport Santé, qui intégrera et amplifiera les actions conduites dans le domaine du Handisport et qui complètera les dispositifs ci-dessus.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Cime altitude 245

Depuis le 1er janvier 2015, Dijon Métropole a délégué la gestion de la piscine olympique et la salle d'escalade « Cime altitude 245 » à Loisirs Sportifs 21 filiale de l'Union nationale des centres sportifs de Plein Air (U.C.P.A). Les deux entités œuvrent ensemble pour que le fonctionnement de ces établissements emblématiques s'inscrive dans une démarche pour rendre la pratique sportive ou de loisir accessible afin de permettre l'épanouissement de tous les êtres humains.

Ainsi, engagée pour une pratique sportive ou de loisirs accessible et vecteur de lien social pour tous, la salle d'escalade Cime Altitude 245 entreprend des actions de solidarité sociale sur le territoire dans le cadre de partenariats avec les acteurs locaux spécialisés. A partir d'une démarche partagée de projet, il s'agit de répondre au mieux aux besoins et attentes des personnes.

Cette égalité des chances pour tous, c'est un parcours pour chacun, structuré autour de trois axes :

- l'intégration de tous à la pratique sportive et au vivre ensemble : places réservées dans les groupes de l'école d'escalade pour des enfants de familles aux revenus modestes, accueil et accompagnement de personnes à mobilité réduite pour une approche adaptée à l'apprentissage de l'escalade, partenaire des dispositifs Animation et Éducation Sportives de la Ville de Dijon en faveurs des jeunes)

- l'accompagnement éducatif et social par le sport : en partenariat avec des associations qui permettent aux jeunes en situation de marginalisation d'accéder aux mêmes chances de

développement personnel que tous. Ce parcours d'accompagnement éducatif et social par la découverte et la pratique de l'escalade permet aux jeunes concernés de construire et développer l'estime et la confiance en soi.

- faciliter l'insertion dans l'emploi par le sport : soutien et relais de la formation et de la professionnalisation en collaboration avec l'Université de Bourgogne et le Centre de Ressources d'Expertise de la Performance Sportive de Dijon dans le cadre de leur formation au métier de la filière sportive.

CIME 245



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



PERMETTRE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS

Un laboratoire de l'action culturelle et observatoire des usagers

2018

2 millions de visiteurs

Objectifs :

3,5 millions de visiteurs

La direction de l'action culturelle et des publics coordonne l'offre culturelle autour d'un laboratoire de l'action culturelle. Cette instance réunit les responsables des publics de l'ensemble des établissements culturels municipaux et des deux régies que sont l'Opéra de Dijon et la SMAC (Salle de Musiques Actuelles) la Vapeur, afin de coordonner et d'échanger autour des actions mises en place pour capter des publics-cibles pas ou peu touchés.

Les travaux de ce groupe s'appuient sur la connaissance des pratiques culturelles des habitants de notre territoire via l'observatoire des usagers et l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

Ce travail d'observation a permis de dégager 5 publics-cibles :

- les seniors,
- les nouveaux arrivants (populations arrivées depuis moins de 5 ans à Dijon),
- les publics isolés (personnes isolées socialement ou vivant seules),
- les publics les plus éloignés de la culture (personnes empêchées, en situation de précarité...),
- les adolescents et étudiants.

Et 2 axes transversaux :

- les temps urbains, les temps de vie (l'adaptation de l'offre existante aux nouvelles contraintes des ménages et aux nouveaux modes de vie),
- l'équité d'accès à l'offre culturelle (selon le genre, le quartier d'habitation...).

Ce laboratoire contribue à identifier la richesse et la diversité culturelle de notre territoire, à repérer les composantes sectorielles à encourager, et à contribuer à une répartition équilibrée de l'offre et de la présence artistique.

En 2017-2018, le laboratoire est entré dans une phase plus opérationnelle avec le développement du lien entre les établissements culturels et les professionnels accompagnant au quotidien les publics-cibles présentés plus haut (EHPAD, professionnels de l'action sociale, structures de quartier, animateurs péri et extrascolaire). L'objectif n'est pas d'imposer à ces partenaires une offre « hors les murs » des établissements culturels complètement déconnectée des attentes des publics mais bien de s'inscrire dans une logique de projet avec une offre et une médiation adaptées.

Ainsi, différents projets ont vu le jour comme la mise en œuvre d'ateliers de rue, pour aller au devant des publics fréquentant peu les établissements culturels, en partenariat avec une structure de quartier sur un quartier prioritaire du Contrat de Ville (la Maison-Phare à la Fontaine d'Ouche), la création d'une escape-room par des jeunes de la MJC-centre social Montchapet dont l'intrigue est liée à un Opéra proposé par l'Opéra de Dijon (Pygmalion de Rameau), la visite de l'ensemble des établissements culturels dijonnais par les directeurs des accueils de loisirs péri et extrascolaires municipaux afin que ceux-ci prennent mieux connaissance des projets réalisables, la mise en œuvre de résidence artistique prioritairement dans les écoles mobilisant peu les IETS (Interventions Educatives sur le Temps Scolaire) proposées par les établissements culturels...

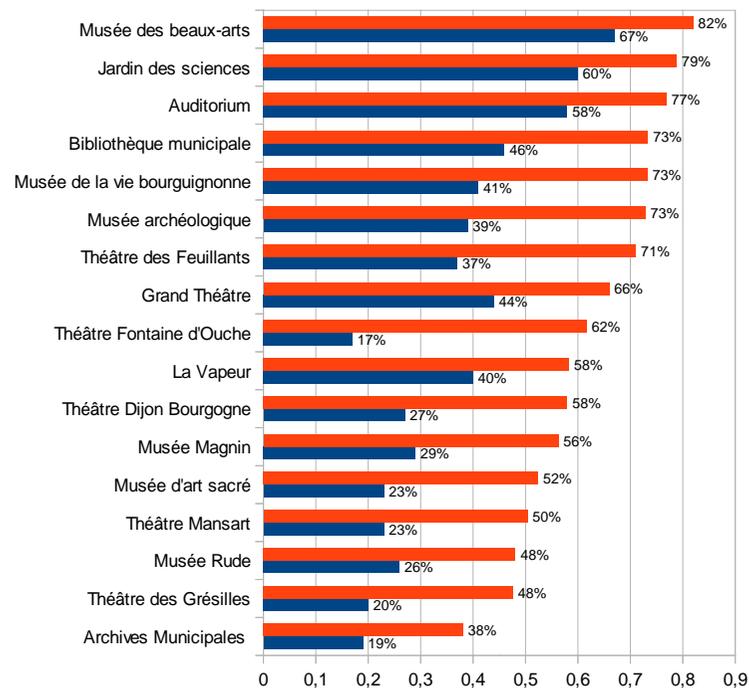
Parallèlement à ces projets, et afin de garantir l'accès à la culture pour tous, les publics empêchés (personnes incarcérées, en situation de handicap ou suivies par le pôle solidarité-santé du CCAS) constituent toujours une priorité pour les établissements culturels. Il s'agit là aussi de démarches pro-actives.

Côté observation, après l'enquête sur les pratiques culturelles en population générale réalisée auprès de 500 personnes en 2014, ce sont plus de 700 questionnaires qui ont été distribués en 2017 dans le cadre de 4 festivals pilotés par la direction de l'action culturelle et la bibliothèque. Il ressort notamment de cette analyse que les publics des festivals sont déjà avertis et fréquentant régulièrement les établissements culturels « classiques » (musées, bibliothèques, salles de spectacle), ce qui renforce la pertinence des actions mentionnées plus haut afin de capter de nouveaux publics.



La connaissance des établissements culturels

Part des enquêtés ayant déjà fréquenté les établissements



- Population générale (source : enquête en population générale cabinet Compas 2014 – 500 questionnaires)
- Festivaliers (source : enquête 2017 publics des festivals culturels Clameur(s), Jours de Fête, KulturMix et Nuits d'Orient – 720 questionnaires)



DÉMOCRATIE LOCALE

Depuis 2001, l'équipe municipale développe une véritable démocratie de proximité à Dijon afin de faciliter la prise de parole citoyenne. C'est pourquoi et afin de développer une nouvelle ambition participative, la ville a souhaité réinvestir plus globalement la question de la relation aux citoyens sur son territoire en articulant des dynamiques numériques et physiques pour penser mieux et agir juste. C'est le sens de la plateforme jeparticipe.dijon.fr qui a officiellement été lancée le 02 juin dernier à Dijon.

Cette plateforme participative vise à assurer un dialogue permanent entre les élus, les citoyens et tous les acteurs de la métropole pour promouvoir l'action de la municipalité et permettre aux citoyens de participer concrètement et simplement : les budgets participatifs, les consultations, Allo Mairie, Monsieur le Maire j'ai une idée, les engagements du mandat...

Toute personne a la possibilité de contribuer à la discussion en donnant son avis et en apportant ses idées. Il peut le faire simplement en approuvant mais aussi aller plus loin en déposant un commentaire ou une contribution, en joignant des documents dans le respect de toutes les parties prenantes de la discussion. Chaque citoyen a la possibilité d'interagir avec ses amis, ses proches pour partager une idée, appuyer un projet, une suggestion ou une proposition.

Au-delà de ces contenus participatifs, une base de documents utiles à la compréhension des politiques municipales est mise à disposition des citoyens, des actualités liées à la participation sont publiées et des rendez-vous participatifs sont annoncés.



COOPÉRATION INTERNATIONALE

Développer le partenariat international en intégrant les villes jumelées ou des villes volontaires à des projets de grandes ambitions de Dijon métropole (exemple : H2020)



ACTIONS SPORTIVES INNOVANTES

CRÉATION DE PARCOURS SPORTIFS CONNECTÉ :

Parmi les facteurs majeurs de mutations économiques et sociétales, actuelles et à venir, le numérique est sans doute le plus puissant. Dijon métropole et la ville de Dijon conçoivent et imaginent la ville du futur au travers d'un projet résolument innovant et structurant pour l'avenir du territoire. Depuis son smartphone, le citoyen pourra optimiser ses déplacements dans sa vie quotidienne mais aussi lors de la pratique d'activités sportives ou de loisir. L'idée consiste à créer des parcours connectés prenant en compte les aspirations des Dijonnais mais aussi celles des touristes en matière d'activité physique, culturelle, environnementale.

OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS EN ACCÈS LIBRE :

Parmi les nombreux lieux d'accueil existants sur le territoire, le service des sports de la ville de Dijon planifie, en direction des clubs sportifs, une dizaine de gymnases d'établissements scolaires mesurant entre 200 et 300 m² de surface de jeu, sur lesquels des créneaux seraient éventuellement disponibles le week-end. Nous souhaitons profiter de ces opportunités pour développer et favoriser la pratique libre, devenue incontournable ces dernières années.

L'idée consiste à mettre un lieu à disposition du public qui pourrait, sans contrainte particulière, s'adonner à une activité physique et sportive en salle, aussi aisément que lors d'une séance de course à pied, par exemple. L'enjeu est de taille car il s'agit d'organiser une ouverture de ces équipements en direction de l'ensemble du public, à savoir les familles, les jeunes, les seniors, les femmes, les hommes et les personnes en situation de handicap. Le tout en prenant en compte l'ensemble des questions et interrogations que cela engendre et qui peuvent concerner les domaines juridique, d'organisation, de sécurité, de cohabitation, de communication, de coût financier, de prise en compte de la pratique associative ainsi que de régularité des créneaux proposés.

Poursuivre les actions engagées et assoir le sport dans les politiques publiques de cohésion sociales. Les actions sportives doivent porter les ambitions d'un territoire tourné vers l'avenir à travers une politique sportive innovante et durablement vertueuse.



© Fotolia.com

*Cohésion sociale et
solidarité entre
les territoires et les
générations*



Finalité

4



INTRODUCTION



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable

Toutefois nous observons la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité ainsi que l'augmentation des tensions sociales. Toutes ces inégalités sociales et économiques sont accrues dans le contexte actuel de compétition des territoires. Il faut donc recréer ou renforcer le lien entre les personnes et entre les territoires.

STRATÉGIE

Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment. C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole





OBJECTIF 1

RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

3 collectivités décrochent les labels diversité, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



CANDIDATURE DES 3 COLLECTIVITÉS AUX LABELS DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Préambule :

Depuis 2001, La Ville de Dijon, son CCAS et Dijon métropole œuvrent pour la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations.

De nombreuses actions ont été menées en direction des habitants et des agents de la collectivité avec, pour clé de voûte, la création en 2009 de la Commission extra-municipale de lutte contre les

discriminations et de l'Antenne Municipale et Associative de lutte contre les Discriminations (AMACOD).

En 2017, la Ville de Dijon, son CCAS et Dijon métropole ont souhaité franchir une nouvelle étape en engageant une démarche pour l'obtention des labels Diversité et Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le Label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un Label d'Etat qui vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles.

Le Label Diversité, également label d'Etat, a pour objectif de prévenir les discriminations, afin de promouvoir la diversité.

Les deux labels, qui concernent aussi bien le secteur public que le secteur privé, sont délivrés par l'Afnor certification.

L'organisme est labellisé pour une durée de 4 ans renouvelable. Un audit intermédiaire intervient 2 ans après la labellisation.

Cette double labellisation constituera pour Dijon une nouvelle impulsion et une reconnaissance des actions déjà entreprises. Il s'agit également de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Tout au long du projet, les représentants du personnel ont été associés.

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE 2017 :

- annonce de la démarche au personnel des trois collectivités à l'occasion de la cérémonie des vœux par le Maire-Président (janvier),
- informations aux représentants du personnel lors des comités techniques Ville, CCAS et Dijon métropole (mars),



- constitution du comité de pilotage coprésidé par Madame KOENDERS, Première Adjointe Ville de Dijon, Monsieur DETANG, Vice-président Dijon métropole et Christophe BERTHIER, adjoint délégué à la vie associative, à la fraternité, à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'accessibilité (comité n° 1-mars),
- conclusion d'un marché d'accompagnement de la démarche par la Ville de Dijon pour les 3 collectivités - attribué à Alain Gavand Consultant (juin)
- communication interne et externe (logo spécifique, réseaux sociaux, médias internes entre Nous, EN +).

RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES :

- analyse documentaire complète réalisée par le prestataire, sur la base des documents fournis par les services (juin-juillet),
- entretiens individuels et collectifs menés par le prestataire : environ 120 personnes interviewées, représentatives des services et de la diversité du personnel (âge, sexe...), soit 28 interviews individuelles (élus, les 5 syndicats, les responsables des services clés) et 8 entretiens collectifs (63 agents et 22 encadrants) (juin et juillet),
- remise du rapport de diagnostic et des préconisations : rapport incluant une analyse des risques par critères de discrimination (cartographie des risques), une analyse par grand domaine (RH, communication, usagers, achats...), les recommandations et les actions d'amélioration (structurées par thèmes) (août),

RÉALISATION AVEC LES SERVICES DU PLAN D' ACTIONS SUR 4 ANS, ARTICULÉ AUTOUR DE 10 CHANTIERS :

Le comité de pilotage, avec le prestataire, valide les 10 chantiers composant le plan d'actions (octobre) dont le premier est la formalisation de la politique « la Ville et Dijon métropole engagées en faveur de la « Divers-cité »

- chantier 2 – a: renforcer l'organisation de la diversité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein des 3 collectivités
- chantier 2 –b : adapter spécifiquement la cellule d'écoute aux 3 collectivités
- chantier 3 : poursuivre le dialogue social sur le thème de la diversité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes
- chantier 4 : améliorer le tableau de bord diversité et égalité professionnelle femmes-hommes et la traçabilité pour les 3 collectivités
- chantier 5 : poursuivre le rôle d'entraînement des acteurs économiques du bassin d'emploi en matière de non-discrimination et d'égalité professionnelle femmes-hommes
- chantier 6 : communication – sensibilisation - formation
- chantier 7 : faire évoluer le processus de recrutement
- chantier 8 : faire évoluer le processus de gestion de carrière
- chantier 9 : engagements de la commande publique
- chantier 10 : engager des actions spécifiques à la politique diversité et égalité professionnelle femmes-hommes





RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

MISE EN PLACE DE LA CELLULE D'ÉCOUTE CONFIEE À L'AMACOD :

- adoption par les instances délibérantes de la Ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole de la charte de partenariat avec l'Amacod (septembre),
- campagne d'affichage des flyers d'information de la cellule d'écoute dans tous les services de la collectivité,

AUDIT AFNOR :

- 125 personnes auditées, représentant 20 services
- 30 réunions sur 20 sites différents
- remise du rapport d'évaluation initiale le 30 novembre 2017 avec un avis favorable, 8 critères performants et 26 critères conformes. Aucun point d'insuffisance n'a été relevé,
- 19 décembre : création d'une nouvelle délégation d'adjoint à la Diversité, et nomination de Christophe BERTHIER.

En 2018

Les plan d'actions sont engagés !

- Le comité de pilotage le 5 mars valide les 31 indicateurs de mesure, témoins de la progression de la mise en œuvre des actions ; complète le plan de communication pour les célébrations en interne et en externe des labels.
- Rédaction du premier rapport Diversité – année 0 de la labellisation.
- Présentation du dossier en commission de labellisation Diversité le 29 mars 2018 et labellisation officielle le 30 mars 2018.

- Présentation du dossier en commission de labellisation Égalité professionnelle le 29 mai 2018 et labellisation officielle le 1er juin 2018.
- Premières Rencontres Territoriales de la Diversité et de l'Égalité professionnelle le 27 juin 2018, qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions visant à entraîner les acteurs économiques du territoire dans cette dynamique, avec la remise des labels en présence de personnalités engagées.
- En septembre : renouvellement de la charte LGBT+ de l'Autre Cercle par la Ville, et première signature pour Dijon métropole et CCAS
- Engagement d'un vaste plan de formation et de sensibilisation aux thématiques Diversité et Égalité professionnelle, pour tous, avec en priorité les élus Ville, CCAS et Dijon métropole, les 120 agents ambassadeurs de la démarche, les managers, les organisations syndicales et des services dont les ressources humaines.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Renouvellement des membres de l'observatoire de l'âge

L'évolution démographique de la commune et principalement l'avancée en âge d'un grand nombre de Dijonnais et de Dijonnaises a amené la municipalité à penser la ville en faveur d'un parcours du bien vieillir.

32 600 Dijonnais sont âgés de 60 ans et plus, soit 21 % de la population. Selon les projections de l'INSEE, à l'horizon 2060, une personne sur trois aura au moins 60 ans, l'espérance de vie atteindra 91 ans pour une femme et 86 ans pour un homme.

Dijon s'est ainsi engagée dans la démarche des Villes Amies des Aînés (VAA) qui consiste à inviter les acteurs, les décideurs, les habitants, à se rencontrer pour créer les conditions d'une ville adaptée au vieillissement. La capitale régionale a été reconnue officiellement « Villes Amies des Aînés », en 2010, par l'organisation mondiale de la santé (OMS).

L'objectif visé n'est pas de bâtir une ville dédiée uniquement aux seniors, ni de limiter l'approche à une réponse médico-sociale, mais de penser la ville dans un projet global, en perpétuel mouvement, riche de ses diversités et de ses capacités à évoluer pour bien vivre aujourd'hui et demain.

Pour mieux développer la démarche DIVAA, la ville de Dijon s'est dotée d'une instance municipale participative, l'Observatoire de l'âge.

Il réunit depuis 6 ans, des élus, des habitants, des représentants des retraités, des institutions, des experts, des universitaires afin de mener la réflexion et de soutenir la réalisation d'actions concrètes en faveur d'une ville attentive au vieillissement.

Cette instance participative a été créée par délibération du conseil municipal en novembre 2011 et a été renouvelée une première fois

en 2014. Le second mandat de ses membres s'est conclu en séance plénière en février 2018.

Le 3ème mandat sera renouvelé en mars 2018.

À titre d'exemples, on peut citer certains projets conduits et réalisés :

- organisation d'une journée de sensibilisation sur le vieillissement de l'appareil auditif et l'importance de s'appareiller,
- développement de l'action partenariale en faveur de la lutte contre l'isolement,
- organisation d'une séance d'information sur l'adaptation de l'habitat, à destination du public à la maison des seniors,
- organisation de la 1ère journée mobilité,
- mise en place des balades urbaines dans les parcs et jardins dijonnais.





RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

Balades seniors dans les parcs et jardins

7 fiches en cours de rédaction

8 habitants membres de l'observatoire engagés dans la démarche de repérage

6 personnes âgées à la mobilité réduite participant à l'expérimentation

2 bénévoles

5 professionnels du CCAS

Dans le cadre de ses actions de prévention en faveur d'un bon vieillissement, l'observatoire de l'âge souhaite promouvoir des actions collectives en faveur du mouvement et de la lutte contre l'isolement des aînés.

Avec l'avancée en âge, les difficultés de déplacement sont souvent énoncées comme cause de l'incapacité à sortir. Or, l'isolement subi peut être source de souffrance et de détérioration précoce de l'état de santé. La marche même limitée est donc à privilégier le plus longtemps possible.

Le groupe mobilité de l'observatoire de l'âge a choisi d'intervenir en faveur du mouvement, en identifiant des parcours adaptés aux seniors dans les parcs et jardins de Dijon.

Proches des transports en commun, ou situés au cœur des quartiers, ils sont des lieux propices à la détente, à la rencontre, à la marche douce, et cachent parfois d'autres attraits culturels, botaniques ou artistiques.

Pour développer ce projet, le groupe suit une progression par étape : Dans un premier temps, il s'agit de repérer 7 à 8 parcs et jardins, de les expérimenter accompagnés de personnes à mobilité réduite, puis de rédiger des fiches indiquant les points forts et points faibles de chaque circuit.

Dans un second temps, pour illustrer ces fiches et encourager des visites à but culturel, environnemental,... les services concernés apportent les compléments nécessaires à mieux faire valoir les attraits de ces lieux.

L'ambition est de réaliser un guide des balades dans les parcs et jardins dijonnais.

Pour mieux promouvoir la mobilité seniors jusqu'au plus grand âge, ce guide pourrait être présenté puis diffusé à la maison des seniors et dans les structures de quartier.

Ce temps de présentation offrirait l'opportunité d'une rencontre des habitants intéressés et aurait vocation à renforcer le lien social. Un plan des balades identifiées dans le guide serait affiché à la Maison des seniors pour permettre au public de mieux se repérer et promouvoir cette action dans le temps.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



La mise en place d'une charte d'accueil des seniors au sein des commerces dijonnais

Le centre-ville reste pour les seniors dijonnais un lieu propice à la flânerie, à la consommation de produits alimentaires, vestimentaires..., à la rencontre et aux divertissements. Soutenir cette attractivité du cœur de ville en faveur des aînés et plus largement du grand public est un axe prioritaire pour la municipalité. Les commerçants du centre-ville jouent déjà un rôle important dans cette dynamique. Pour mieux valoriser cet engagement et en mesurer l'impact auprès des seniors, la ville de Dijon a sollicité la Jeune Chambre Économique de Dijon pour en mener l'étude.

Celle-ci s'est appuyée sur 2 questionnaires :

- l'un dans le but de recenser les attentes des seniors. Une centaine de personnes ont été interrogées dans le centre-ville afin de connaître leurs habitudes, leurs sujets de préoccupation et de satisfaction,
- l'autre pour recueillir le retour d'expérience des commerçants du centre-ville sur la qualité de leur interaction avec les seniors.

Les résultats de ces enquêtes ont démontré que de nombreux commerçants étaient déjà très attentifs aux besoins des seniors et proposaient des gestes simples et attendus des aînés.

Confortée par ce constat, la Ville a souhaité répertorier ces initiatives commerçantes dans une charte et la proposer à la signature des commerçants volontaires et impliqués auprès des aînés. Cette charte permettra à l'ensemble de la population d'identifier les espaces commerciaux engagés dans la démarche d'accueil et d'attention de la clientèle, jusqu'au plus grand âge.

Cette action sera effective dans le courant du mois de juin 2018





RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

AMACOD



La ville de Dijon, via l'Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (AMACOD), redouble d'efforts pour proposer un service gratuit, efficace, de qualité, de proximité ainsi qu'une écoute humaine et attentive des concitoyens dont les origines, le parcours, les choix ou les orientations sont trop souvent stigmatisés.

Le public concerné par les missions de l'AMACOD est divers et la ville met tout en œuvre pour faire connaître cette antenne associative, notamment auprès des agents de la municipalité et de la métropole.

LE PROJET :

L'AMACOD participe à des événements afin de promouvoir son action dans la lutte contre la discrimination (séminaires, journées d'études, colloques, commissions extra-municipales, événements culturels, etc.) et met en place des ateliers ludiques et participatifs, de sensibilisation auprès des établissements scolaires.

De plus, dans la continuité des actions de prévention contre la discrimination et pour la promotion de la diversité dans les secteurs du public et du privé, Dijon a entrepris d'obtenir les labels «Diversité» et «Égalité professionnelle entre les femmes et les

hommes» en janvier 2018, pour faire reconnaître et connaître les bonnes pratiques en matière de recrutement, d'intégration et d'évolution professionnelle.

Le 30 mai 2018, la Ville, le Centre communal d'action sociale et Dijon Métropole ont obtenu le label « Diversité ». Délivré par l'AFNOR (organisme indépendant), celui-ci certifie les bonnes pratiques en matière de recrutement et d'évolution professionnelle dans le respect de la diversité dans la sphère du travail.

Le 1^{er} juin 2018, elles obtiennent également le label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Victime de discrimination ?



service
gratuit

Contactez l'AMACOD
au 0 800 21 3000

Antenne Municipale et Associative
de lutte COntre les Discriminations
C'est chouette la différence !

www.amacod-dijon.fr | amacod



Jouons de nos différences

Cette journée festive est organisée chaque année au mois de mai. Elle réunit des publics variés autour d'activités ludiques et accessibles qui permettent de sensibiliser les participants aux différents handicaps. Par le biais du sport, de la culture et des loisirs, des mises en situation autour du jeu permettent aux participants d'appréhender les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap. L'objectif est de permettre à tous de partager les mêmes activités et de s'enrichir à travers l'expérimentation.

En 2018, sur le thème des « quatre saisons », 35 associations partenaires et 200 bénévoles ont accueilli un large public familial qui a ainsi pu tester de activités les yeux fermés, comme la reconnaissance de textures différentes, la pétanque ou la découverte d'une scène de cinéma, se mettre le temps d'un instant dans la peau d'un autre pour dessiner ou manipuler un ordinateur sans les mains, circuler en fauteuil électrique, lire sur les lèvres, jouer au basket en fauteuil ou ouvrir une bouteille avec une seule main. Comme chaque année, les participants ont terminé leur parcours au Café Signes pour commander leur goûter en langue des signes française.





RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

L'anniversaire des journées de sensibilisation aux handicaps auprès des agents municipaux

Cette action qui fête ses 10 ans cette année est organisée par le service de la mission handicap du CCAS. Ce service anime, chaque année, deux journées de sensibilisation à destination des agents municipaux en partenariat avec des associations de personnes handicapées. Dans un premier temps, les agents participent à des ateliers où ils sont mis en situation de handicaps (visuel, moteur, auditif...) puis participent à des groupes d'échanges animés par des personnes porteuses de handicaps qui témoignent de leur vie quotidienne, des difficultés qu'elles peuvent rencontrer... Par ces mises en situation et au travers du vécu de personnes malvoyantes, malentendantes, à mobilité réduite, l'objectif est de permettre ensuite aux agents d'accueillir les usagers et / ou les collègues porteurs d'un handicap.



Dijon s'occupe de vous

Il propose différentes activités et services dans le cadre de ses missions légales et facultatives afin de :

- faciliter l'accès aux droits pour tous,
- lutter contre l'isolement et la rupture du lien social,
- favoriser les parcours résidentiels et le maintien dans le logement,
- détecter les situations de détresse et lutter contre la grande précarité,
- favoriser la cohésion sociale et la démarche participative des usagers sur le territoire.

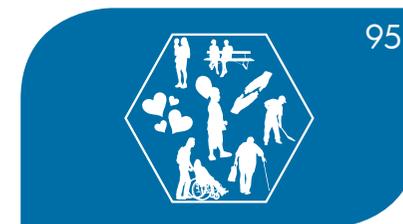
Il s'adresse à l'ensemble des Dijonnais (personnes seules, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap...). Depuis 2002, la ville de Dijon adhère au réseau des villes santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et souscrit ainsi à la charte "Santé pour tous". Pour mener à bien ces missions, la ville de Dijon, à travers notamment son service Dijon Ville Santé, a pour objectifs de :

- relayer et adapter au contexte local les campagnes nationales de prévention (par exemple, « Semaine européenne de la vaccination », « Octobre rose », mois de promotion du dépistage organisé du cancer du sein, « Journée mondiale de lutte contre le SIDA »...),
- impulser des actions de prévention et de promotion de la santé répondant aux besoins des habitants (par exemple, « Village goût nutrition santé », brossage des dents dans les écoles...),
- fédérer et coordonner les partenaires locaux autour de projets de santé, apporter un soutien aux acteurs de terrain (par exemple, commission santé mentale et logement...).

Par ses nombreuses offres de services ou actions, la ville de Dijon et son CCAS participent au bien-être de tous.

OBJECTIF 2

FAVORISER L'INSERTION ET L'EMPLOI LOCAL



De l'aide pour les aidants

Le CCAS propose depuis octobre 2017, un dispositif innovant pour soutenir les aidants quelle que soit la pathologie de la personne accompagnée.

En 2016, le CCAS de Dijon a répondu à l'appel à contribution lancé par l'association française des aidants qui met en place un programme d'action national de formation à destination des aidants. Ils sont 8,3 millions en France. Les aidants sont ces personnes qui s'occupent au quotidien de proches atteints par le handicap ou la vieillesse.

Créée en 2003, l'association française des aidants les écoute et porte leur parole face à une prise en compte de leur situation parfois encore insuffisante. Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun.

Le CCAS a ainsi souhaité s'inscrire dans cette action novatrice afin de proposer une première solution aux aidants.

Cette formation est une réponse complémentaire, une démarche d'accompagnement basée sur le vécu et les besoins exprimés par les aidants. Il ne s'agit ni d'une formation technique visant à faire des aidants des professionnels, ni d'un groupe de parole.

Une session de formation, composée de six modules de trois heures, est à nouveau organisée en septembre (les dates ne sont pas encore fixées).

Ces six modules induisent la notion de parcours, les participants sont invités à fixer leurs objectifs afin de répondre à leurs problématiques.





Des fournitures scolaires pour le Sénégal

35
cartons de fournitures
scolaires ont été envoyés
au Sénégal



À l'initiative des jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME), une collecte de fournitures a été organisée durant l'année scolaire 2017-2018 au bénéfice de l'Association dijonnaise "Grandir au Sénégal" qui accompagne la scolarisation des enfants sénégalais (stylos bille, crayons de papier, règles, gommes, taille-crayons, ciseaux, téléphones, ordinateurs

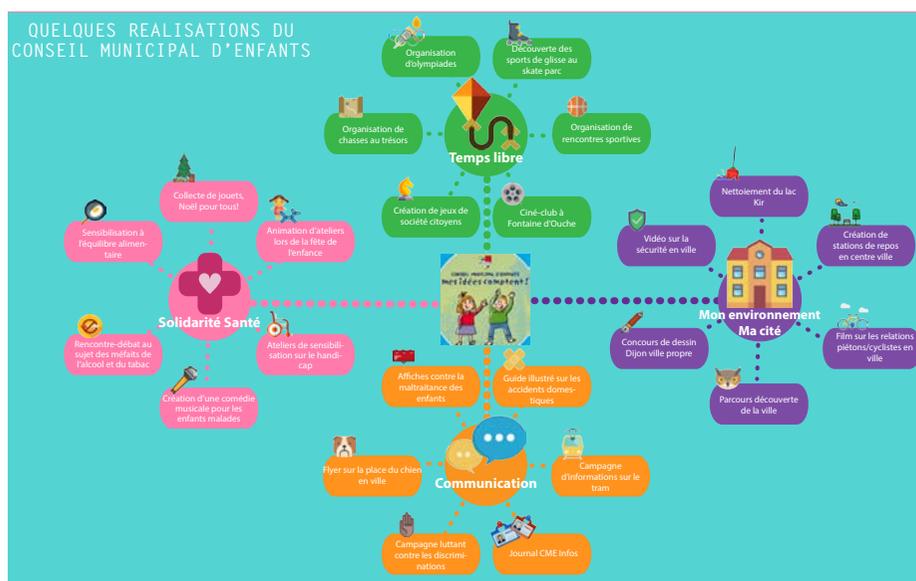
portables et chaussures de sport) ont pu être récupérés.

Des plateformes de financement alternatif pour les projets associatifs locaux

Le Centre de ressources dijonnais de la vie associative permet un accompagnement des associations dans le montage de leur projet. Il est composé de 3 structures qui s'associent pour répondre aux besoins des associations du territoire :

- la Ligue de l'enseignement, qui informe et conseille sur les aspects juridiques, financiers et réglementaire ;
- le Pôle d'économie solidaire, qui accompagne dans l'organisation interne, le montage de projets et la recherche de financements ;
- l'APSALC, pour tout ce qui concerne la fonction employeur et la création d'emplois.

De plus, Dijon soutient financièrement la plateforme de financement participatif « Graines d'actions » qui a pour but de promouvoir les projets bourguignons à vocation sociale, environnementale ou culturelle.



PERSPECTIVES 2019 ET PLUS

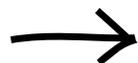


97



MOBILITÉS DOUCES

- *Élaborer un plan vélo*
- *Installer des arceaux vélos devant chaque gymnase*



COOPÉRATION INTERNATIONALE

- *Développer le partenariat international en intégrant les villes jumelées ou des villes volontaires à des projets de grandes ambitions de Dijon métropole (exemple : H2020)*



ACTIONS EN DIRECTION DE PUBLIC

- *Actions de sensibilisation auprès des habitants sur les effets des perturbateurs endocriniens*



*Dynamique de développement
suivant des modes de production
et de consommation responsables*

© Céline Ragonneau



Finalité

5



INTRODUCTION



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

STRATÉGIE



La Ville de Dijon et Dijon métropole, territoires d'économie verte :

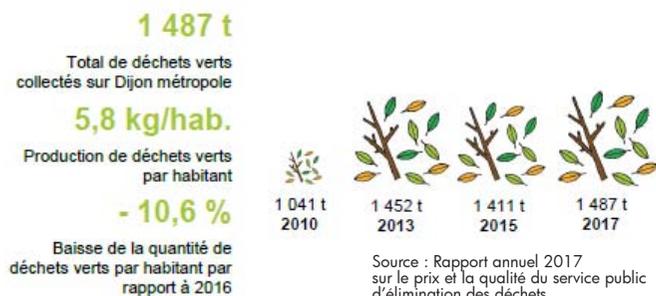
L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Plusieurs actions ont déjà été mises en oeuvre en partenariat avec la Chambre d'agriculture de côte-d'Or telle que :

- l'ouverture fin 2016 d'un Drive Fermier réunissant une vingtaine d'agriculteurs,
- l'achat par les collectivités d'un nombre croissant de foncier agricole de proximité ainsi que de fermes (ex. achat de la ferme de la Motte Giron et de ses 60 ha de terres début 2017),
- l'étude en cours de la réalisation d'une légumerie entre le département, Dijon métropole et l'entreprise d'insertion Idées 21,
- la multiplication des marchés et des lieux de distribution dans la ville, ...

Déchets verts (hors collecte des sapins de Noël et collecte en déchetteries)





OBJECTIF 1

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

Territoire «Zéro Déchet, Zéro Gaspillage» (Territoire ZDZG)

Dijon métropole a été retenue au deuxième appel à projet Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Ce projet permet de poursuivre les actions engagées dans le cadre du programme local de prévention des déchets et de les faire évoluer vers une démarche d'économie circulaire. Le 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' est un idéal à atteindre : ne pas

gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités – recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.



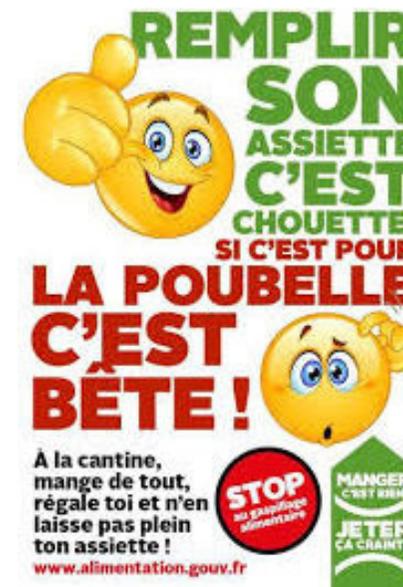
Accompagnements des lycées dans leur démarche de tri, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

La collectivité est engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets, un des axes est de sensibiliser les jeunes à la réduction des déchets via des actions sur le gaspillage alimentaire, la mise en place du tri et du compostage.

En septembre 2013, un projet pilote a été initié en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Bourgogne, le Réseau des acteurs et des métiers de la restauration collective en gestion directe (réseau Restau'co), le Conseil régional de Bourgogne et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne dans l'optique de développer ce projet dans d'autres établissements du territoire.

5 établissements accompagnés de 2013 à 2018

Moyenne de 40% de gaspillage alimentaire en moins au sein des restaurants scolaires





La Coursive Boutaric : pépinière des entreprises culturelles aux Grésilles



est aujourd'hui un acteur à part entière des Grésilles, un quartier en pleine mutation de l'agglomération dijonnaise.

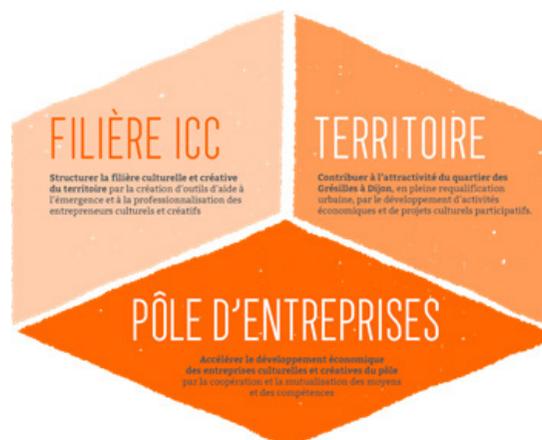
LE PROJET

La ville de Dijon apporte un soutien de 50 000 € au projet de développement de La Coursive Boutaric. Le projet comprend la réinstallation de l'activité de la Coursive Boutaric dans les locaux de Dijon Habitat place Galilée aux Grésilles en 2017.

La nouvelle implantation au cœur du quartier permet d'accueillir en supplément de l'Espace coworking des Grésilles, qui propose aux travailleurs indépendants de bénéficier d'espaces de travail adaptés et un l'atmosphère conviviale. Cet espace devient un lieu dédié aux entreprises culturelles et créatives sur le territoire.

La Coursive Boutaric rassemble une vingtaine d'entreprises culturelles et créatives dijonnaises dans un but coopératif. Elle propose un ensemble de services dédiés aux entreprises culturelles et créatives pour accéder à de nouveaux marchés, réaliser des économies d'échelle et adapter les compétences aux mutations du secteur.

La Coursive Boutaric est implantée depuis 2007 dans l'immeuble Boutaric, au sein du quartier des Grésilles à Dijon, le plus ancien grand ensemble de l'agglomération dijonnaise. En 2017, la structure doit déménager dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble. La Coursive s'est alors implantée au dans des locaux commerciaux situés sur la place Galilée, toujours dans le quartier des Grésilles. Riche des compétences et expériences de ses membres, le pôle





PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ET LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

France urbaine : un «pacte de Dijon» pour la cohésion urbaine et sociale



Dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de l'excellence numérique, de l'habitat, du renouvellement urbain ou encore des mobilités quotidiennes, ce pacte propose plusieurs engagements des agglomérations et métropoles, sans oublier de préciser que l'Etat devra les accompagner. Le pacte expose aussi des responsabilités partagées avec les services publics fondamentaux en termes de jeunesse, éducation, formation, insertion, action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité et justice.

Ce vendredi, dans le cadre du dernier jour des Journées nationales de France urbaine, un « pacte de Dijon » pour la cohésion urbaine et sociale a été dévoilé.

En 2018, plus de 500 élus et techniciens venant de 75 territoires urbains se sont réunis à Dijon à l'invitation de Dijon métropole, pour la deuxième édition des Journées nationales de France urbaine. La politique de la ville a été au centre de nombreux débats ce vendredi dans le cadre du deuxième jour des Journées nationales de France urbaine à Dijon. En ce sens, appuyés par l'expertise de l'ex-ministre Jean-Louis Borloo, Jean-Luc Moudenc, président de France urbaine, et Jean-Luc Rigaut, président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), ont présenté un « pacte de Dijon » pour « la cohésion urbaine et sociale ». Un document que les responsables des villes, des agglomérations et des métropoles présents ont été invités à signer pour qu'il ait le plus de poids possible auprès du gouvernement.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



Une bricothèque ouvre ses portes à Dijon

Bricoler sans se ruiner en achat de matériel? Cela va bientôt être possible à Dijon. C'est une excellente nouvelle pour tout ceux qui ont besoin de faire des travaux chez eux : la Recyclade ouvre au mois de septembre prochain sa «bricothèque». Il est possible de louer du matériel à bas prix.

Un espace dédié est en train d'être aménagé dans la boutique. Coût du projet: 6 000 euros. Et c'est justement la somme qui a été allouée par la commission de quartier «C'est un lieu où les gens vont pouvoir emprunter des outillages -une ponceuse, une scie sauteuse- à tout petit prix puisque cela n'excédera pas 5 euros la semaine».



La Recyclade

Dijon métropole souhaite prolonger la durée de vie des objets en favorisant la réparation et le réemploi.

Depuis 2009, une convention a été signée avec les Compagnons Emmaüs pour installer un chalet du réemploi dans chaque déchetterie du territoire afin de récupérer les objets inutilisés par les habitants et les revendre via leurs magasins de vente d'occasion. Une nouvelle association c'est créée en 2016, La Recyclade, pour assurer la gestion d'une recyclerie sur le territoire de Dijon métropole en valorisant et en gérant de façon innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

La collectivité a donc signé une convention d'objectifs avec la Recyclade pour soutenir leurs activités :

- Organisation d'une gratiféria par an
- Animations de 10 ateliers upcycling par an
- Et rémunération selon les tonnages vendus en magasin donc détournés

2017 :

3,5 tonnes d'objets qui ont trouvé une 2^{ème} vie dans la recyclerie

5 ateliers Upcycling organisés

1 gratiféria et 509.9 kg d'objets apportés dont 72 % ont trouvé une deuxième vie





PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ET LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

Les ateliers Upcycling

Envie de vous initier à l'upcycling ? Dans le cadre du projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », Dijon métropole, en partenariat avec l'association la Recyclade, vous propose de participer gratuitement à des ateliers réservés aux adultes.

Récup', transformation, créativité et convivialité, sont les maîtres mots de ces rendez-vous bricolage qui seront dédiés à la transformation de palettes en bois et au relooking de petits mobiliers et objets grâce à la technique de pose de feuilles de transfert.

La vocation de ces ateliers sera de donner une seconde vie à des matériaux ou des objets dont on n'a plus l'utilité et de stimuler l'esprit créatif des participants.



Ateliers Upcycling **GRATUITS**

Dans le cadre du projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », Dijon métropole vous propose de participer à des ateliers 'Upcycling' en partenariat avec l'association la Recyclade.

L'objectif est de donner une seconde vie à des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage.

5 ateliers (réservés aux adultes) sont proposés :

1 Atelier de création de patères à partir de palettes en bois pour apprendre à utiliser différents matériaux recyclés et créer des patères atypiques

Mercredi 28/02, 14h-17h :
Latitude 21
33 rue Montmuzard à Dijon



2 Atelier couture pour apprendre à transformer votre vieux jean en un sac unique et personnalisé

Samedi 24/03, 14h30-17h30 :
Latitude21
33 rue Montmuzard à Dijon



3 Atelier relooking de petits mobiliers ou objets pour maîtriser la technique de pose de feuilles de transfert. Pour cet atelier, vous devez venir avec votre meuble ou objet personnel à relooker (tabouret, chaise, table de chevet...), et vous pouvez apporter votre propre papier décoratif (papier journal, bande dessinée, carte 10N...).

Mardi 17/04, 14h-17h :
Salle municipale du Cromois
2 avenue du Parc à Quetigny



4 Atelier "Comment ça marche ?" pour comprendre le fonctionnement d'une cafetière et d'un aspirateur afin de pouvoir les réparer

Samedi 28/04, 14h30-17h30 :
Latitude21
33 rue Montmuzard à Dijon



5 Atelier carton dentelle pour découvrir la technique de découpage-collage du carton et fabriquer des formes personnalisées

Mercredi 16/05, 14h-17h :
Latitude21
33 rue Montmuzard à Dijon



Ateliers gratuits et réservés aux habitants de Dijon métropole avec inscription obligatoire : <http://bit.ly/2BxKzcy>
Réservez vite, les places sont limitées (une inscription par personne)





DIJON TERRITOIRE MODÈLE DU «SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE DE 2030»

d'un bail emphytéotique de 45 ans, la Chambre d'Agriculture étant ensuite en charge d'établir les baux professionnels et le suivi de l'exploitation. Cette acquisition s'inscrit également dans le cadre des actions conduites par Dijon métropole pour la renaissance du vignoble du dijonnais et la reconnaissance d'une appellation « Côte de Dijon », puisqu'elle intervient en étroite complémentarité avec le domaine de la Cras. Le potentiel agronomique de la ferme va en effet permettre de libérer des terres agricoles de moindre valeur agronomique situées au domaine de la Cras, mais qui

bénéficient d'un classement « AOC Bourgogne ». Ce sont ainsi des terrains d'une superficie de plus de 35 ha qui pourront être plantés en vignes, dans le cadre d'une démarche de Haute Certification Environnementale, faisant à terme du domaine de la Cras un site viticole d'envergure. La synergie entre les deux domaines offre l'opportunité de conforter les filières et développer leur typicité, pouvant notamment alimenter les circuits de proximité pour la production, comme pour la distribution : filière de plantation, production et transformation de fruits rouges, comme le cassis (crème et bourgeons), développement de vergers et de leurs débouchés (production de jus), plantation de truffes de Bourgogne, de lentilles, production de miel, développement d'une filière d'élevage de volailles,

Janvier 2018

TACTIS

© Copyright - TACTIS - 2018
© Copyright - IGN Paris - 2018

Sources : Secrétariat général pour l'investissement, TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS



Plateau de la Cras



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Cuisine municipale : dons de surplus de repas aux associations

La Ville de Dijon, au travers de son CCAS, est impliquée auprès des acteurs de l'aide alimentaire dans la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement nécessaires au maintien d'une capacité de distribution adaptée aux besoins, en augmentation constante depuis de nombreuses années.

La Cuisine Centrale Municipale, malgré un processus de fabrication élaboré qui limite très efficacement la surproduction, est susceptible de disposer de denrées en surplus du fait d'événements imprévus. Le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé en 2013 un état des lieux du dispositif d'aide alimentaire dijonnais. Sur cette base, une réflexion a été menée en lien avec la Direction Régionale

Cuisine centrale municipale

de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et le Conseil Départemental, en associant les acteurs de l'aide alimentaire afin d'identifier des pistes d'amélioration et de renforcement du dispositif. Cette réflexion a permis d'aboutir à l'élaboration d'une convention, validée lors du Conseil Municipal du 23 juin 2014. Celle-ci avait pour vocation d'encadrer les conditions de remise et de prise en charge des denrées susceptibles d'être mises à disposition, à titre gratuit, par la Cuisine Centrale Municipale aux acteurs de l'aide alimentaire.

Compte tenu de l'efficacité de ce dispositif innovant, la convention les associations a été renouvelée fin 2017 pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

2017 :

**9 200 enfants de 78 écoles
maternelles et élémentaires
inscrits à la restauration
scolaire
= 7 500 repas/jour en temps
scolaire**

**250 personnes/jour au
restaurant du personnel**

**Les repas des personnes âgées
sont gérés par le CCAS**

**Les repas ne sont pas produits
par la Cuisine centrale**



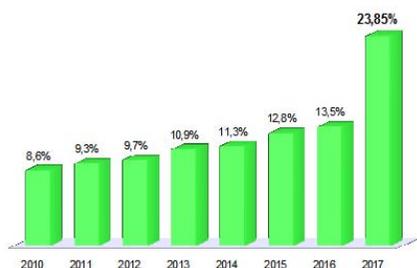
DIJON TERRITOIRE MODÈLE DU «SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE DE 2030»

Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire n'est plus seulement un enjeu de responsabilité écologique et économique : elle est devenue une obligation depuis la loi éponyme du 11 février 2016. Synonyme d'économies sur les coûts de revient, elle va souvent de pair avec une réflexion sur le goût et la variété des plats, ainsi qu'avec l'éducation des enfants. La Ville de Dijon a engagé, en mars 2017, un diagnostic afin de mesurer les marges de progression et de proposer un plan d'action pluriannuel de réduction du gaspillage.

Le diagnostic a été réalisé par l'association Restau'Co, avec un financement de l'ADEME au titre du label « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » dont bénéficie la métropole.

Les mesures proposées sont articulées autour d'enjeux qui conditionnent le succès de la démarche : limitation en amont des facteurs de gaspillage, adhésion de tous les acteurs mobilisés, initiation de la démarche par des actions phares aux effets rapidement mesurables, valorisation des restes et des emballages, et évaluation permanente du projet.



Progression de la part de bio dans les dépenses de denrées alimentaires



Qualité de l'offre alimentaire dans la restauration scolaire

Toute l'année, la cuisine centrale prépare les petits plats des menus destinés aux écoles publiques élémentaires et maternelles et aux centres de loisirs de Dijon. Son credo : des produits bio et locaux. Ainsi, 23,85% du budget alimentaire est consacré à l'acquisition de produits issus de l'agriculture biologique, le pain est quant à lui 100% bio et local (fabriqué à Longvic, maison Roger). 2,41% du budget est également alloué aux achats auprès de producteurs régionaux, soit 17,72% des repas servis avec un produit local (hors pain bio local).

Depuis novembre 2016, la ville de Dijon adhère au « Club des territoires Un plus bio », qui vise à développer l'approvisionnement de la restauration municipale en produits issus de l'agriculture biologique, et à privilégier les productions locales.

L'objectif : développer les produits bio et locaux ainsi que les menus alternatifs et à thèmes pour assurer l'équilibre des repas et l'éducation au goût.



OBJECTIF 3

ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction de nouveaux critères environnementaux et sociaux dans la commande publique en complément du Small Business Act

Des clauses de promotion d'insertion et d'emploi ont été introduites dans la commande publique, permettant de développer les compétences, d'ouvrir une nouvelle voie de recrutement et de mettre en place des parcours individualisés de formation.

Dans le cadre de ces clauses, ce sont en tout plus de 300 000 heures réalisées pour 662 salariés concernés. La ville de Dijon a également introduit des critères environnementaux tels que l'utilisation de produits écologiques, la gestion environnementale des déchets de chantier ou bien encore une charte de chantier vert dans les cahiers des charges de plusieurs marchés (denrées alimentaires, matériels informatiques, nettoyage des locaux, transport d'enfants, rénovation du Musée des Beaux-Arts...)

Collecte de bio déchets des professionnels

Depuis mai 2017, dans le cadre d'un test, les professionnels du territoire de Dijon métropole ont la possibilité de faire collecter leurs biodéchets (restes de repas, restes de préparation de repas), dans le cadre de leur contrat Redevance Spéciale Gros Producteurs. Ainsi, une trentaine de structures ont adhéré à la démarche avec environ 10 tonnes de biodéchets collectés sur le premier mois, contre près de 16 tonnes collectées en décembre 2017, soit une augmentation de près de 45%. Au total, ce sont un peu plus de 114 tonnes qui ont été collectées et compostées en 2017 sur 8 mois.

Safaris urbains

Un safari urbain pour s'initier aux sciences participatives... Les citoyens deviennent acteurs pour la biodiversité. Une journée de découvertes et de partage en perspective pour petits et grands. Cette opération offre au public une initiation à trois ateliers ludiques d'observation, accompagné par l'équipe du Jardin des sciences.

Dans le cadre de trois protocoles scientifiques d'observation, les participants sont sensibilisés aux actions de "Dijon, c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité". Lors de ce safari urbain, chacun deviendra acteur des programmes de sciences participatives, en s'attachant à toute forme de vie naturelle que l'on découvre spontanément, le but étant de prendre plaisir à de nouvelles découvertes sur la nature et de transmettre aux scientifiques les données relevées. Avec l'appui des protocoles nationaux Vigie nature, développés par le Muséum national d'Histoire naturelle, l'observatoire de la biodiversité urbaine sollicite tous les habitants intéressés. Cette démarche participative et ludique permet à chacun de mieux connaître la biodiversité de son quartier, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique et à la préservation de la biodiversité.

TROIS PROTOCOLES À DÉCOUVRIR :

L'« opération escargots » permet d'observer une population diverse de gastéropodes, rassemblés naturellement sous des planches, et de les identifier à partir de photos. L'escargot est également l'un des indicateurs de pollution. Le protocole « sauvages de ma rue » offre la possibilité d'observer et d'identifier les différentes espèces de la flore urbaine sauvage. Le protocole « SPIOLL » est destiné au suivi photographique des insectes pollinisateurs (abeilles, papillons...) pour lequel un appareil photo est nécessaire





ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Latitude 21, la sensibilisation à tout âge

Pour l'année scolaire 2016-2017, Latitude21 a proposé 9 expositions. Des événements ont été organisés autour de ces thématiques comme des ateliers philo, photos, des conférences et des visites guidées.



CONSTRUIRE LE LONG DU TRAMWAY : PAROLES D'ACTEURS.

Du 18 septembre 2017 au 31 décembre 2017
L'arrivée du tramway s'est accompagnée d'une modification des règles d'urbanismes avec un nouveau Plan d'Urbanisme Local. En ouvrant de nouveaux terrains à la construction, en autorisant une plus grande hauteur des bâtiments, en supprimant le coefficient d'occupation des sols, en limitant le nombre de places de stationnement par logement ou en imposant la place pour un vélo par habitant, l'éco-PLU a défini une approche nouvelle de l'urbanisme. Cette exposition présente une série d'interviews d'acteurs de ces changements, architectes et maîtres d'ouvrage accompagnées d'une vidéo des bâtiments en question. Une série de panneaux permet d'aller plus loin dans la compréhension architecturale

de ces bâtiments et des extraits plus longs des interviews sont disponibles en audition libre. Cette exposition s'inscrit dans le mois de l'architecture contemporaine en Bourgogne Franche-Comté du 15 septembre au 15 octobre auquel Latitude21 est associée.



VERS UN HABITAT ÉCONOME EN ÉNERGIE

Du 25 octobre 2017 au 24 novembre 2017
Près de la moitié de l'énergie produite en France est consommée par les ménages pour leurs besoins domestiques. Les conséquences sont désastreuses à la fois sur l'environnement, mais aussi pour les occupants dont la dette énergétique et économique ne cesse de croître. Pourtant, vivre dans un habitat économe en énergie, c'est possible ! De nombreuses solutions techniques existent et sont aujourd'hui accessibles à tous.



PORTRAITS D'OISEAUX

Du 2 décembre 2017 au 6 janvier 2018
Avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte-d'Or, partez à la découverte des oiseaux de notre région à travers une trentaine de portraits. Découvrez leur mode de vie, ce qu'est la photographie naturaliste,



ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

113



comment les observer sans les déranger. Cette exposition est ainsi l'occasion pour tous les publics de découvrir l'extraordinaire beauté des oiseaux qui nous côtoient au quotidien. Une exposition à découvrir en famille au moment où les mangeoires se remplissent.



QUI SE SOUVIENT DU PEUPLIER NOIR ?
Du 9 janvier 2018 au 3 mars 2018
Dijon célèbre le centenaire de la disparition du gros Peuplier noir, abattu le 15 juillet 1917 lors d'un ouragan. Que reste-t-il de cet arbre « extra-ordinaire » par sa taille et par sa longévité exceptionnelle pour un Peuplier noir ?

Depuis dix ans, patiemment, passionnément, Christiane Côte-Colisson Delacroix reconstitue dans ses carnets de route les traces de cet arbre et décline son motif. Cette exposition vous invite à découvrir l'histoire du Peuplier noir à travers le regard de l'artiste.



ENERGIE
Du 15 janvier 2018 au 31 mars 2018
Cette exposition a pour objectif de présenter les principaux éléments de la problématique afin de construire un regard plus informé sur la question énergétique. En effet, l'énergie est un des principaux problèmes auxquels l'humanité va devoir

s'affronter dans le siècle qui vient. L'énergie a été le moteur de l'extraordinaire développement des sociétés depuis deux siècles, mais le dérèglement climatique ainsi que l'épuisement programmé des ressources fossiles marquent la fin d'une époque.

POP UP, ARCHITECTURE ET NATURE

Du 5 février 2018 au 31 mars 2018

Une exposition produite avec Maurice Mathon, créateur de pop up. Près de 200 pop up d'architecture et de nature mis en lumière pour le plaisir des petits et des grands. Venez découvrir les pouvoirs magiques du papier découpé et plié. Émerveillement garanti.



LES ARCHITECTES S'EXPOSENT

Du 2 avril 2018 au 23 juin 2018

Produite par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté et les maisons de l'architecture de Bourgogne et de Franche-Comté, l'exposition présente l'importance et la vitalité de l'Architecture dans notre Grande Région.

La région compte environ 600 Architectes, tous, bien sûr ne sont pas exposés ici. Chacun est libre de son choix.

De la même manière que les médecins, les bureaux de poste ou autres métiers d'intérêt public, la répartition des architectes sur le territoire est très inégale. Nous notons cependant une recrudescence d'installations de jeunes professionnels en milieu



ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

rural. L'image des architectes dans le grand public reste encore marquée par les caricatures d'après-guerre. Il est temps que cela change.

Le métier d'architecte a beaucoup évolué en accompagnant le grand mouvement de renouveau de la démocratie qui anime aujourd'hui nos territoires : à l'écoute des gens, respectueux des sites et des ressources, impliqué dans le développement environnemental. C'est ce que cette exposition vous invite à découvrir à travers la présentation du travail de 80 architectes de la Région Bourgogne-Franche-Comté.



AGIR SUR LE CHAMP

Du 28 avril 2018 au 31 juillet 2018

Que ce soit pour nourrir l'ensemble de la population mondiale, pour notre santé ou pour les impacts qu'elle peut avoir sur notre environnement, notre alimentation pose de nombreuses questions et défis.

Pour y répondre et y réfléchir, Latitude21 a confié la conception d'une exposition à sa jeune volontaire allemande.



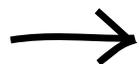
LE SUPERMARCHÉ PÉDAGOGIQUE

Du 2 mai 2018 au 30 juin 2018

Plus qu'une exposition, nous vous proposons un jeu ludique au cours duquel vous porterez un autre regard sur nos consommations au quotidien. Sous la forme d'un supermarché rempli de produits factices, cet outil pédagogique conçu par Latitude21 a déjà séduit des centaines d'élèves de l'agglomération.

Réactualisé en permanence, nous vous proposons de venir seul ou en famille réfléchir sur nos habitudes, leurs impacts sur notre environnement et imaginer les alternatives d'aujourd'hui et de demain.

PERSPECTIVES 2019 ET PLUS



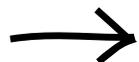
RECYCLAGE ET VALORISATION

- En 2017, ce taux atteint les 53 % (taux de valorisation matière et organique de Dijon métropole. Objectif : atteindre 55 % en 2020 avec mâchefers)



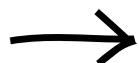
TERRITOIRE ZDZG

- Le 29 septembre 2016, la collectivité a délibéré favorablement à la contractualisation avec l'Ademe d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour mettre en place un plan d'actions sur 3 ans. Ainsi, la collectivité s'engage à réduire de 10% sa production de déchets entre 2010 et 2020 et à atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020.



LE POTAGER DES DUCS

- Développement de la ferme maraîchère urbaine de 3 000 m² installée aux portes de la ville



TIGA

- Dijon métropole lauréate en 2018 de l'AMI TIGA dont le projet aura un impact sur l'alimentation, le comportement alimentaire et la santé des citoyens. L'enjeu est de figurer parmi les dix projets retenus, fin 2018, pour intégrer un ambitieux programme d'investissement de 450 M€ sur dix ans.

Dijon



2018